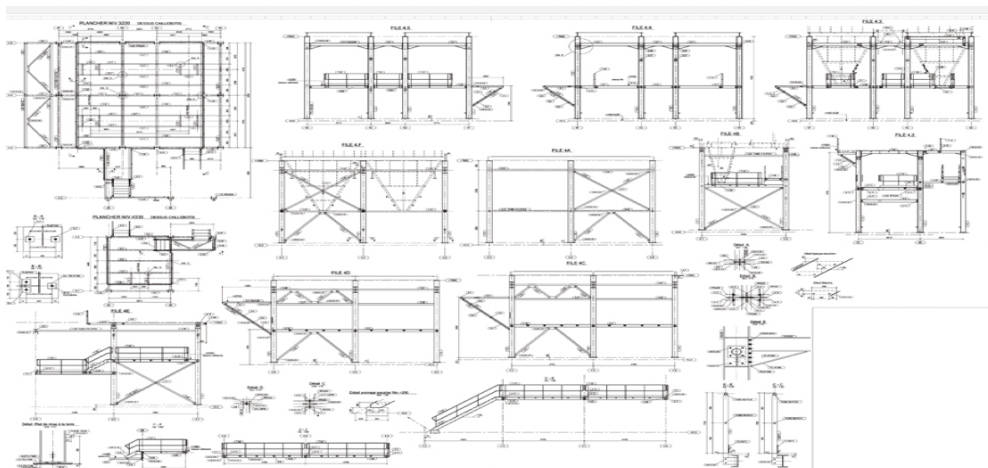




QUEL(S) AVENIR(S) POUR LE CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ?

DES BALISES POUR LA REFONDATION

Évaluation externe du décret instaurant le conseil de la jeunesse en communauté française
CSCHOPCOEJA002017

Commandité par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Et par l'Observatoire des politiques culturelles

Auteurs :

Abraham Franssen,
Centre d'Études
sociologiques de
l'Université Saint-Louis-
Bruxelles

Aude Garely,
Consultante
indépendante

Thomas Lemaigre,
Chercheur indépendant

Avec la collaboration des
étudiants de l'atelier
interdisciplinaire de
l'Université Saint-Louis
Bruxelles :
Razaz Idris Al-Afandi,
Siham Azzaoum, Fatou
Barry, Thibault Claes,
Charlotte Le Bourgeois,
Elena Lefebvre, Manuela
Safi Eyla, Céline Van
Herp, Maria Youssef.

Février 2018



Remerciements

A l'OEJAJ et l'OPC qui au terme d'une longue procédure nous ont accordé leur confiance pour la réalisation de cette mission d'évaluation externe,

Aux membres du Comité d'accompagnement dont les expériences et expertises ont été précieuses,

Aux différents interlocuteurs rencontrés que le souci de préserver la confidentialité nous empêche de citer nominativement,

Aux jeunes qui ont consacré un samedi après-midi à faire part de leurs mondes vécus et à interpeller le système.

Pour autant, cette mobilisation collective n'exonère pas les auteurs du présent rapport de leur responsabilité : ils doivent être tenus seuls responsables des propos tenus.

Remarques préliminaires

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à considérer comme des épécènes, ayant à la fois valeur du féminin et du masculin. Le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. L'utilisation du genre masculin a donc été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Les extraits et citations des entretiens réalisés auprès des différents interlocuteurs sont entre guillemets et en italique.

Auteurs :

Abraham Franssen, Centre d'Études sociologiques de l'Université Saint-Louis-
Bruxelles

Aude Garely, Consultante indépendante

Thomas Lemaigre, Chercheur indépendant

Avec la collaboration des étudiants de l'atelier interdisciplinaire de l'Université
Saint-Louis Bruxelles :

Razaz Idris Al-Afandi, Siham Azzaoum, Fatou Barry, Thibault Claes, Charlotte Le
Bourgeois, Elena Lefebvre, Manuela Safi Eyla, Céline Van Herp, Maria Youssef

Liste des acronymes

AMO : Action en Milieu Ouvert

CJCF : Conseil de la Jeunesse de la Communauté française

CJEF : Conseil de la Jeunesse d'Expression française

CJ : Centre de Jeunes

MJ : Maison de Jeunes

OJ : Organisation de Jeunesse

CCOJ : Commission Consultative des Organisations de Jeunesse

CCMCJ : Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	5
EXECUTIVE SUMMARY	7
PRÉSENTATION	9
1. D'OU VIENT-ON ?	14
QUAND LE PASSE ECLAIRE LE PRESENT...	14
2. OU EN EST-ON ?	21
DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT ACTUEL DU CONSEIL DE LA JEUNESSE	21
3. ET AILLEURS, C'EST COMMENT ?	50
4. ET LES JEUNES, OU SONT-ILS ?	69
QU'EN PENSENT-ILS ?	69
5. QUEL(S) AVENIR(S) POUR LE CONSEIL DE LA JEUNESSE ?	83
DEUX HYPOTHESES ET CINQ SCENARIOS	83
6.C'EST COMMENT QU'ON VA OU ?	90
OPTIONS ET BALISES POUR UN REDEPLOIEMENT	90
UN ARBRE DE DECISION POUR UN NOUVEAU CONSEIL DE LA JEUNESSE	91
9 ENJEUX CLES POUR REINSTITUER UN CJCF	103
CONCLUSION	109

Executive summary

La présente évaluation externe est le fait du décret instituant le CJCF, qui prévoit un tel exercice tous les 5 ans. Le cahier des charges proposait déjà un diagnostic assez détaillé et plus que mitigé. Les contacts que nous avons pris avec différents acteurs parties prenantes au CJCF ont corroboré et affiné ce tableau d'une instance en crise, prise entre indépendance formelle et dépendance pratique à des rapports de force qui la dépassent, entre un organigramme pyramidal et un fonctionnement en réseau, entre la vision inscrite dans ses missions et les pesanteurs de l'institué, entre mutation des représentations de « la jeunesse » et mutation de la représentation politique. Bref, un CJCF comme symptôme et comme champ de bataille.

7

A travers cette campagne d'interviews, nous avons été surpris de la prédominance quasi générale d'une lecture particulière des raisons de cette situation : nombre d'acteurs analysent en effet les problèmes d'abord en termes de personnalités et de relations interpersonnelles. C'est la raison pour laquelle nous proposons une grille d'analyse des jeux d'acteurs et des effets de système qui resitue cette lecture causale dans un empilement de niveaux de problématiques : sociétales, politiques, institutionnelles, organisationnelles, de groupe, etc. Cette montée en complexité, loin d'alimenter les tentations de l'impuissance et les pinaillages sur les responsabilités, permet d'identifier des possibles, des leviers et des ressources.

Face à cela, et compte tenu d'une analyse comparative (Flandre, Québec, Youthforum, etc.) et de l'évaluation interne menée en 2017 par le CJCF lui-même, il était demandé à l'équipe d'évaluation de dresser une carte des possibles pour redéployer le CJCF. Notre approche pour ce faire a consisté à élaborer différents scénarii sur la base des très riches et très nombreux éléments recueillis. Chacun tente de cliquer les contours vers lesquels le CJCF pourrait évoluer à un horizon de quelques années, en prenant en compte différents fondamentaux, particulièrement son public, son territoire, sa mission, le mode de désignation de ses membres et les sources de sa légitimité. Ces scénarii – au nombre de 5 – sont comparés, discutés, mis à l'épreuve et affinés, certaines hybridations sont proposées entre eux, tout cela sur la base notamment de deux panels : l'un constitué de jeunes de divers horizons réunis pour l'occasion, l'autre constitué d'experts en matière de jeunesse et/ou de participation citoyenne. Toutes ces personnes ont été choisies hors écosystème CJCF.

Du début à la fin, ce travail a été marqué pour l'équipe d'évaluation par une attention à fournir au lecteur du présent rapport de quoi se doter d'une vision claire pour l'avenir. Il ne nous était pas demandé de recommander un scénario

de redéploiement en particulier mais de dessiner un arbre de décision à plusieurs branches. Mais pour aller le plus loin possible dans l'aide à la décision, nous avons tenté de tirer 9 enjeux qui traversent tous ces scénarii ou la plupart, et nous les discutons, parfois de manière assez détaillée, pour bien identifier les points de rupture et les conditions de sens qui nous apparaissent à l'évidence incontournables pour un redéploiement du CJCF qui soit digne de ce nom et porteur d'avenir pour l'espace Wallonie-Bruxelles.

Présentation

Le Conseil de la Jeunesse est « l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique ». Son rôle est de faire participer les jeunes (16-30 ans) au processus démocratique, notamment en récoltant leur parole sur une série de thématiques qui touchent directement ou indirectement la jeunesse pour ensuite la relayer auprès du monde politique. Le Conseil de la Jeunesse défend l'intérêt des jeunes et les représente au niveau national et international. »¹

9

Constitué d'une assemblée de 68 jeunes désignés par les organisations de jeunesse ou élus au suffrage universel, le fonctionnement actuel du Conseil de la Jeunesse est régi par le décret du 4 juillet 2013 qui a modifié le décret 14/11/2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse.

Voilà pour la définition officielle des missions du Conseil de la Jeunesse.

En pratique, depuis plusieurs années, les différents acteurs concernés s'accordent pour constater la « crise » de cette instance de participation et de représentation des jeunes : difficultés de fonctionnement interne, conflits au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale, faible représentativité et faible notoriété, turn-over de l'équipe de permanents qui constituent le secrétariat du Conseil de la Jeunesse, ...

C'est dans ce contexte que le Ministère de la Communauté française, à travers l'Observatoire des Politiques culturelles et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, a demandé la réalisation d'une évaluation du Conseil de la Jeunesse. Il faut relever que cette évaluation externe, tout comme les évaluations internes effectuées par le Conseil de la Jeunesse, était d'emblée prévue par l'article 12 du 14 novembre 2008 régissant le Conseil de la Jeunesse².

Cette évaluation externe comporte un volet rétrospectif, dans la mesure où il s'agit d'établir une analyse évaluative des réformes mises en œuvre ces dernières années, du fonctionnement actuel du Conseil de la Jeunesse et de l'accomplissement de ses missions.

¹ Site du Conseil de la Jeunesse : <http://www.conseildelajeunesse.be/qui-sommes-nous/role/>

² Un des interlocuteurs rencontrés expliquera d'ailleurs que la réalisation d'une évaluation externe à l'échéance des deux premiers mandatures du CJCF était une condition voulue par une partie des acteurs du secteur jeunesse lors des concertations « parce qu'on savait que cela n'irait pas »

Cette évaluation poursuit également et surtout un objectif clairement prospectif puisqu'il s'agit de proposer une série de scénarii de réforme³ de cet organe d'avis.

- Comment organiser la participation et la représentation des jeunes à l'action publique ?
- Selon quelles modalités d'élection ou de désignation ?
- Avec quelles missions ?
- Selon quelle gouvernance (actuellement le Conseil de la Jeunesse a un statut d'ASBL) ?

Ce rapport est constitué de 6 chapitres complémentaires, cherchant chacun à répondre à une question principale :

- D'où vient-on ? Quand le passé éclaire le présent. Sur base de l'analyse documentaire et d'entretiens auprès d'acteurs « historiques », le premier chapitre retrace rapidement les principaux jalons de l'histoire déjà ancienne du Conseil de la Jeunesse ;
- Où en est-on ? Diagnostic du CJCF ? Le deuxième chapitre porte sur l'analyse du fonctionnement actuel du Conseil de la Jeunesse. Ce diagnostic analytique se base sur les entretiens réalisés auprès des interlocuteurs clefs, sur l'analyse documentaire ainsi que la prise en compte des rapports d'évaluation interne réalisés par le CJCF et par les instances de représentation du secteur jeunesse ;
- Et les autres, comment font-ils ? Le troisième chapitre livre les résultats de la démarche de benchmarking effectuée à propos d'instances de représentation et de participation des jeunes dans d'autres régions et pays ;
- Et les jeunes, où sont-ils ? Qu'en pensent-ils ? Ce quatrième chapitre sort résolument du « poto-poto » organisationnel et institutionnel pour prendre le point de vue de jeunes. On ne peut en effet interroger la représentation de la jeunesse sans s'interroger sur les représentations de la jeunesse et sans prendre en compte leurs expériences vécues. Ce chapitre a été rédigé par des étudiants de l'Université Saint-Louis sur base d'un séminaire collectif avec un panel diversifié de jeunes. Il permet d'approcher la diversité des attentes et des expériences des jeunes à l'égard de l'action publique et d'un Conseil de la Jeunesse.

³ Selon les termes du décret « L'évaluation a pour objectif de procéder aux adaptations éventuelles du Conseil de la Jeunesse, tant pour sa composition que pour ses missions ». Le cahier des charges de l'évaluation externe élargit et ouvre cette dimension prospective en indiquant « qu'il s'agira de proposer une série de scénarii de réforme de cet organe d'avis ».

- Quel avenir pour le Conseil de la Jeunesse ? Cinq scénarii et deux hypothèses Prenant en compte ces différents enseignements, le cinquième chapitre esquisse, de manière prospective et idéal-typique, différents scénarii d'avenir pour Conseil de la Jeunesse. Ces scénarii ont été élaborés et mis à l'épreuve lors des forums prospectifs qui ont été organisés en novembre et en décembre 2017 avec un panel de jeunes (hors Conseil) et un panel d'interlocuteurs experts en jeunesse et participation (hors écosystème Conseil de la Jeunesse).
- C'est comment qu'on va où ? Le sixième chapitre, conclusif, porte sur les recommandations et balises pour une réforme, voire une refondation du Conseil de la Jeunesse. Plutôt que de proposer un modèle unique, ce chapitre vise à éclairer les choix, nécessairement politiques, qui devront être effectués.

La réalisation du diagnostic évaluatif s'est effectuée selon les méthodes classiques de recueil et d'analyse de l'information, via des interviews semi-directives des acteurs clefs sur base d'un guide d'entretien et l'analyse des sources documentaires.

Conformément au cahier des charges, les interlocuteurs rencontrés (14 entretiens réalisés) relèvent des types d'acteurs suivants :

- Un.e représentant.e de l'Inspection de la Culture ;
- Un.e représentant.e du service de la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- L'équipe des permanents du Conseil de la Jeunesse ;
- Des membres actuels du Conseil ;
- Des « anciens » membres du Conseil ;
- Un.e représentant.e de la CCOJ et de la CCMCJ ;
- Des représentant.e.s des Fédérations d'OJ ou de CJCF ;
- Des jeunes organisés et non- organisés qui ne sont pas impliqués dans le Conseil ;
- D'anciens présidents du Conseil de la Jeunesse.

Documents consultés :

- Évaluation interne du Conseil de la Jeunesse, adoptée par l'AG du 23 juillet 2017
- Rapport final du GT Avenir, Conseil de la Jeunesse, novembre 2016
- Avis d'évaluation du CJCF par la CCOJ, octobre 2017).
- Courrier du Conseil de la Jeunesse concernant les échéances électorales du Conseil de la Jeunesse, 16 août 2017 (réf : 20170726/CA/NF. SW/LB/01)
- Projet d'évaluation de l'application du décret par le Conseil de la Jeunesse – 2014-2015 (Première partie)
- Décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse tel que modifié
- ROI, Statut, Plans d'action, Règlement électoral du CJCF
- Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au XXème siècle, en Belgique et en Communauté française. Recherche commandée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Chercheuses : Charlotte Jamin, Nathalie Perrin, Directeurs : Jean-François Guillaume, Pierre Verjans, Marco Martiniello ; Université de Liège, Institut des Sciences humaines, Mai 2005.

Pour la réalisation du volet prospectif, deux ateliers ont été organisés :

- En novembre 2017 avec des jeunes (n=30) non impliqués dans le CJCF.
- En décembre 2017 avec un groupe mixte (n=12) composé de deux types d'acteurs : les acteurs jeunesse (encore une fois non-inscrits dans l'écosystème CJCF) et des acteurs « participation/Education Permanente ».

1. Le séminaire avec les jeunes a travaillé autour des questions suivantes :

1. Ce qui nous révolte, ce qui nous ennuie, ce qui nous enthousiasme. Par petits groupe, restitution en grand groupe et débats.
2. Des besoins des jeunes, de leurs projets, envies, préoccupations. Tour de table individuel et présentation collective
3. Enfin sur un exercice « On a carte blanche pour penser le futur Conseil de la Jeunesse » : comment peut-on se faire entendre, quel type d'organisation, d'assemblée, quel territoire, quel type de désignation, quelles missions, faire quoi, comment on y participerait, pour se faire entendre par qui. Travail en petit groupe et restitution puis débats autour de différentes esquisses de modèles.

2. Le séminaire « acteurs jeunesse et acteurs « participation /Education Permanente » a travaillé lui à partir des scenarii que nous avons dégagés au fur et à mesure de la mission :

Il s'agissait d'inviter les participants à :

1. Prendre connaissance des scenarii proposés, et en premier lieu, à être attentifs aux éléments suivants à l'écoute des scenarios :
 - Le public cible
 - Mission et à l'intention de qui
 - Environnement, partie prenante, territoire, réseau
 - Supports financiers, RH, etc.
 - Comment : virtuel, réel, conférences, etc.
 - Gouvernance
2. De procéder par tour de table à une consultation indicative (et non une prise de décision) sur les scenarii à écarter, à garder, et, à faire émerger de ceux qui font débat ce qu'il y aurait à retenir pour l'avenir. En argumentant dans chaque cas les raisons des positions, le sens de celles-ci, ce qu'elles nourrissent, depuis le champ d'expertise de chacun.

1. D'où vient-on ?

Quand le passé éclaire le présent⁴...

« Le présent porte une charge, un poids qui vient du passé et qu'il faut réactualiser aujourd'hui pour comprendre ses enjeux actuels. Analyser une pratique contemporaine, c'est la saisir à partir du socle historique qui l'a constitué ; c'est s'efforcer de comprendre sa structure actuelle à partir de ses transformations antérieures. Le passé ne se répète pas dans le présent, mais le présent joue, et invente, à partir du legs du passé »

Robert Castel,
Métamorphoses de la question sociale

14

En paraphrasant Robert Castel, on pourrait parler des « métamorphoses » du Conseil de la Jeunesse - un Conseil de la Jeunesse aujourd'hui septuagénaire – pour en évoquer les permanences et les transformations successives. Produit d'un contexte social, politique, institutionnel et idéologique, le Conseil de la Jeunesse en reflète également les évolutions. Le Conseil de la Jeunesse est à la fois jeune, au gré des générations successives de jeunes qui y passent un instant, et ancien, le propre des institutions étant de conserver dans leur structure la mémoire de leur origine.

Le décret qui organise désormais les missions et le fonctionnement du Conseil de la jeunesse porte en lui les strates successives de son histoire. En particulier dans notre pays petit aux frontières internes et aux équilibres subtils – parfois coulés dans le bronze de « pactes »-, les réformes sont incrémentales, procédant

⁴ Pour cette mise en perspective historique, on se réfère principalement au rapport de la recherche : *Les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse au XXème siècle, en Belgique et en Communauté française*. Recherche commandée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Chercheuses : Charlotte Jamin, Nathalie Perrin, Directeurs : Jean-François Guillaume, Pierre Verjans, Marco Martiniello ; Université de Liège, Institut des Sciences humaines, Mai 2005. On s'appuie également sur les entretiens effectués auprès des acteurs « historiques » du CJCF.

par ajustements successifs, à la marge, par addition plutôt que par remise à plat qui mettrait en danger les intérêts constitués .

Les fondations

- 1956 : Arrêté royal institue le Conseil National de la Jeunesse. La volonté des pouvoirs publics était de « mener une politique de jeunesse principalement basée sur les associations de jeunesse ». Celles-ci allaient donc être invitées à « participer à la direction des institutions et des services créés en leur faveur ».
- Le conseil national de la jeunesse est considéré comme représentant la jeunesse dans son ensemble. Cet arrêté, « tout en considérant le Conseil de la Jeunesse comme représentatif des organisations de jeunesse, lui donne aussi le pouvoir de présenter toutes suggestions aux ministres intéressés à propos des "problèmes relatifs à la vie des jeunes". Il est instauré comme porte-parole de la jeunesse dans son ensemble »
- Dans les années 1950 apparaissent également les premières maisons de jeunes. « Une partie des jeunes souhaitent moins d'encadrement, moins de régularité, moins de rigidité que dans les mouvements de jeunesse traditionnels. Au fur et à mesure, à côté de la jeunesse dite 'organisée' (les scouts, les patros...) apparaît une jeunesse « inorganisée » qui revendique une reconnaissance et une représentation plus juste au sein d'organes tels que le Conseil de la Jeunesse ou le Service de la Jeunesse ».

15

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française

- 1970 : Suite à la communautarisation de la politique de jeunesse, le Conseil national de la jeunesse disparaît et a fait place à deux conseils autonomes, l'un francophone, l'autre néerlandophone.
- Le Conseil de la Jeunesse d'expression française (CJEF) est mis en place en 1970. Ses missions sont de « promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent ».
- En 1977, on a rénové le Conseil, avec une volonté d'ouverture pour mettre en parallèle les organisations de jeunesse traditionnelles et les autres organisations de jeunesse, qui étaient apparues. Ainsi, chaque organisation qui était reconnue en Communauté française pouvait siéger au Conseil de la Jeunesse.

- Le texte affirme que « toute loi concernant la jeunesse, de près ou de loin, nécessite un avis du Conseil ».
- CRIJ : Le Comité pour les Relations Internationales de Jeunesse constitue l'antenne internationale du CJEF.

Citations des entretiens :

« Le CJCF n'était alors pas une ASBL, et contenait une ASBL qui s'appelait le CRIJ, qui permettait d'avoir une branche non dépendante des pouvoirs publics, et d'être agréée par le Youth Forum »

« La commission CRIJ est devenue une bulle indépendante qui servait d'entrée pour les rencontres officielles »

« A l'époque du CJEF, la norme était 18-35, il y avait beaucoup plus de 25-35. C'était tout un système qui ne facilitait pas l'accès de tous jeunes, car commissions ou réunions en journée, cela attirait principalement des jeunes professionnels des OJ »

« C'était vraiment une association de professionnels, des mandataires d'OJ. Quasi pas de membres du CJCF qui n'étaient pas liés de manière professionnelle à des OJ »

« Le fait que ce soit des professionnels garantissait qu'une décision prise était suivie. On se donnait les moyens, on avait le temps de faire les choses »

« Si un pilier ou deux n'était pas ok avec un projet, cela ne se faisait pas »

« S'il avait des tensions entre des familles politiques sur les questions éthiques par exemple, on reproduisait dans le cénacle du conseil les discussion des vieux »

« Les jeunes au CJCF étaient investis par les partis, allaient y faire carrière. Il y a rarement eu des prises de positions qui allaient à l'encontre des partis »

« Tous les sujets « touchy » politiquement aboutissaient à des avis tellement allégés pour convenir à tous. Le Conseil se forçait à donner un avis monolithique. Rien n'y obligeait à cela, mais c'était le mode de fonctionnement »

« Insatisfaction grandissante des OJ au sein des piliers, ralentissement des projets, avis sans substance. Grogne interne dans les associations »

« Pression croissante des AMO et MJ, de la jeunesse non organisée »

« Le politique se rendait compte que la représentativité et l'efficacité n'était pas à la hauteur »

« Plus on avançait dans le temps, plus on discutait de points relatifs au financement des OJ, le CJEF devenait l'instance de représentation des OJ, on évitait tous les sujets non consensuels (Préservatif et pape, vote à 16 ans, avortement)»

« Désertification des conseils, car pas des sujets jeunesse mais des sujets de financement ou de syndicat des OJ »

La Commission Consultative des Centres et Maisons de Jeunes (CCMCJ) et la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ)

17

- 2000 : CCMCJ (Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes). Elle est organisée par le décret du 20 juillet 2000 et répond au souci d'une consultation directe des milieux concernés.
- 2005 : CCOJ (Commission Consultative des Organisations de Jeunesse). Cette commission a pour missions d'émettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur la reconnaissance et le retrait de reconnaissance des organisations de jeunesse et groupements de jeunesse ainsi que de formuler des avis et propositions sur toute question relative à la promotion des organisations de jeunesse et leur public. Modification en 2009

« La CCOJ est composée principalement de représentants (permanents) désignés par les confédérations d'organisations de jeunesse reconnues ».

Le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse (extraits d'entretiens)

« Il s'agissait de débarrasser le CJCF des intérêts et débats sectoriels pour que cela ne soit plus qu'un lieu de débat et participation des questions de jeunesse, hors secteur jeunesse »

« L'assemblée générale du Conseil est composée de 50 membres élus directement par les jeunes de 16 à 30 ans résidant en Communauté

française. Ils siègent pour une durée de deux ans (deux fois renouvelable) et sont âgés entre 18 et 30 ans »

« On a alors l' image idéale du « Jeune non organisé » qui pourra monter au CJCF, et c'est cela la réforme qui se met en place »

« Un statut d'ASBL reconnue »

« Afin d'assurer une meilleure représentativité, la composition de l'AG respecte la clé de répartition suivante : 30 membres issus des Organisations de Jeunesse ou Centres de Jeunes ; 15 membres issus du monde étudiant ou de l'Aide à la Jeunesse et 5 membres issus d'Initiatives collectives. »

« L'ouverture aux « jeunes non organisés » découle également des recommandations du Youth forum. Historiquement, le CJCF, ce sont les OJ. Et puis après, ça vient des conditions du Youth Forum, d'ouvrir aux jeunes non organisés. »

Bilan des élections et du Conseil 2009

« Organisation des élections ouvertes à tous, au suffrage universel, avec un tout petit soutien des OJ. »

« Système illisible avec les trois piliers »

« Pour certains groupes, les OJ te donnent la bénédiction sur ton front »

« Élections artisanales, vote par internet, on a dû faire des erreurs côté reconnaissance des cartes d'identité »

« Adhésion faible : 1600 votes par internet »

« Des candidats qui viennent des OJ, les Jeunesses politiques étant majoritaires, quelques non organisés, pas beaucoup »

« La première AG avec les jeunesses politiques qui donnaient des consignes aux jeunes non organisés »

« J'ai naïvement cru que mettre les politisés dans le CA permettrait un travail pour l'intérêt général mais cela n'a pas fonctionné »

« Une partie de dégoutés qui auraient pu amener quelque chose de frais ne sont pas revenus »

« Complexité du truc »

« On pensait que le ket du métro viendrait de lui-même mais rien n'a été organisé »

« Le jeune FMJ (Fédération des Maisons de Jeunes) ne rentrait pas dans les codes du Conseil de la Jeunesse » : « À la commission emploi, des jeunes venaient avec leur cv, ne captaient pas ce qu'on allait y faire »

« Expliquer le CJCF était difficile »

« On a eu quelques OVNI dans l'AG qu'on a très vite plus revu, un qui a gueulé en disant « je voudrais dire que quelqu'un m'a dit de ne pas me présenter car ils avaient déjà une candidate pour la présidence » »

« Idée de construire des positions communes et pas un fonctionnement parlementaire avec majorité et opposition. »

« Cela suppose une culture institutionnelle avec des pratiques culturelles cohérentes sur ce qu'est une opinion politique, une prise de position, comment on est formé...L'équipe de permanents n'était pas outillée pour le faire, ni les jeunes élus au CJCF. Ce décret de 2009, c'était des bonnes intentions cumulées »

« Faire des avis, organiser des forums ou agora, thèmes fixés par les jeunes dans les AG constituantes, puis groupes de travail. En fonction du permanent ou du bénévole, les choses fonctionnaient bien ou pas, comme partout. »

« Le volet international marchait bien, on envoyait les gens à l'ONU, à la COP21, y avait des positions communes adoptées avant que les gens partent, super intéressant et formateur, mais pas sûr que ça rapporte quelque chose collectivement. »

Décret du 4 juillet 2013 modifiant le décret de 2008

- Tensions à propos de la conception du Décret : « Après la modification du décret, la plus grosse fédération du secteur (FMJ > 50% du secteur) n'a pas voulu y aller, mais la CCMCJ a continué à négocier, même si sa plus grosse fédé disait non »

- L'assemblée générale du Conseil de la Jeunesse est composée de 68 membres effectifs (article 3.2):

20 jeunes désignés par les organisations de jeunesse qui adhèrent au Conseil de la Jeunesse ;

12 jeunes désignés par les centres de jeunes ;

24 jeunes élus à partir d'une liste de candidats parrainés par un groupe local de mouvement de jeunesse, un groupe local de mouvement thématique, un service d'aide en milieu ouvert, une maison de jeunes ou un conseil local de la jeunesse ;

12 jeunes élus à partir d'une liste de candidats indépendants.

En ce qui concerne les 36 jeunes élus, des critères en termes de zones géographiques doivent également être respectés. Ces critères sont également énoncés à l'article 3.2. du décret

Le conseil a une double reconnaissance :

- décret conseil de jeunesse
- décret OJ reconnu comme groupement (pas d'obligation territoriale et pas d'obligation quadriennale)

« C'est clairement le décret CJCF qui pèse le plus, le décret OJ donne un label ».

« Conventionnement annuel via le décret CJCF »

« L'élection du CA et de l'AG a lieu tous les deux ans ».

La crise des dernières années

- Un audit a eu lieu en 2013, sur les procédures de gestion et finances internes
- Crise de 2014-2015 : Démission du Président du CJCF
- Licenciement des SG en 2013 et 2014
- Renouvellement de l'AG a eu lieu en octobre 2015, le nouveau CJCF est rentré en fonction au 1^{er} janvier 2016
- Équipe forte au printemps-été 2016, nouveau président, nouvelle SG...

2. Où en est-on ?

Diagnostic du fonctionnement actuel du Conseil de la Jeunesse

Constats partagés et corroborés : la « crise » du Conseil de la Jeunesse

21

S'il y a un point de convergence entre les différents interlocuteurs, par-delà la diversité de leur position et de leurs points de vue, c'est bien le diagnostic – qui prend parfois des allures d'autopsie – de « crise » chronique dans lequel se trouve le Conseil de la Jeunesse depuis plusieurs années. Le sentiment que « cela ne fonctionne pas », que « cela dysfonctionne » est largement partagé et étayé par les expériences des uns et des autres.

Par-delà les péripéties et rebondissements, les constats récurrents suivants sont soulignés :

- Déficit de représentativité, de légitimité, d'efficacité et d'audience ;
- Querelles et conflits, blocages du fonctionnement ;
- Démotivation et désimplication d'une partie importante des membres du CJCF, en particulier, mais pas seulement, les membres « indépendants » et ceux des MJ et des CJ (CCMCJ) ;
- Désengagement, voire décision de retrait, de la part d'OJ, de CJ, de Fédérations, de Confédérations ;
- Déficit de notoriété⁵ ;
- Faiblesse de la production ;

⁵ Sans que cela ait valeur d'enquête scientifique, un sondage express effectué auprès d'une centaine d'étudiants des Bac 3 de sciences politiques et de sociologie de l'Université Saint-Louis Bruxelles indiquait qu'aucun (pas un !) ne savait ce qu'était le « Conseil de la Jeunesse » ; quelques-uns le confondant avec le « Parlement Jeunesse ».

- Faiblesse de la reconnaissance par les autorités publiques ;
- Positionnement insuffisamment identifiable pour et par les autres instances et acteurs du secteur ;
- Découragement/turn-over de l'équipe de permanents ;
- Procès réciproques de « politisation » partisane ;
- Bilan mitigé, voire échec patent, des réformes récentes en vue de renouveler les missions et rénover le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse... ;
- Un dispositif qui absorbe une très large partie de l'énergie pour sa propre constitution ;
- Le Conseil de la Jeunesse en Communauté française n'est pas assez connu et représentatif des jeunes belges francophones ;

Pourtant, dans le même temps qu'ils énoncent et dénoncent ces constats, les différents interlocuteurs encore en service actif témoignent de leur implication et de leur énergie pour, au minimum, assurer la survie, voire pour contribuer au redéploiement du Conseil de la Jeunesse. La qualité des rapports d'évaluation interne en témoigne. Et alors même qu'il est dit en crise, le Conseil de la Jeunesse continue de fonctionner : malgré des délais très courts, la campagne pour les élections devant conduire au renouvellement du conseil est menée, des commissions se réunissent, des permanents ont été engagés...

Quelques indicateurs de fonctionnement et de résultats

Les indicateurs disponibles de fonctionnement et de résultat confirment les impressions des interlocuteurs. Le rapport d'évaluation interne du Conseil de la Jeunesse, adopté par l'AG du 23 juillet 2017, ainsi que l'avis remis par la CCOJ en octobre 2017 ayant systématiquement effectué l'exercice au regard des différentes missions, nous en reprenons ici les principaux constats :

▪ Capacité à représenter les jeunes de la CFWB :

Représentation ou représentativité ? Le Conseil de la Jeunesse représente les jeunes de 16 à 30 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais cela n'indique pas qu'il soit représentatif des « jeunes » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que cela soit sociologiquement (au sens de la capacité à représenter la diversité des profils et des expériences des jeunes de 16 à 30 ans) ou politiquement (au sens de la capacité à représenter les convictions et opinions politiques des jeunes).

Le mode de composition du CJCF qui repose sur un mélange de représentation via les OJ, les CJ et les MJ et de jeunes « indépendants » ou « parrainés » élus au « suffrage universel » et qui fixe des critères (de sexe, de zone géographique, de référence « idéologique » (Pacte culturel) garantit une relative diversité des profils des jeunes du CJCF tout en la limitant) ;

La composition effective du Conseil de la Jeunesse n'assure pas une (impossible) représentativité sociologique (en terme de trajectoires sociales et scolaires), avec une prééminence parmi les membres actifs de jeunes déjà fortement impliqués, aux niveaux d'études supérieurs à la moyenne des jeunes ;
Les limites à la représentativité sont à la fois qualitatives (diversité des profils) et quantitatives (faiblesse la participation aux élections).

Nombre de participants aux élections :

Aucune des élections organisées depuis 2008 n'a mobilisé plus de 2000 jeunes votants (sur une population totale théorique d'approximativement 800.000 jeunes de 16 à 30 ans en Wallonie et à Bruxelles) ;

Le nombre de candidats indépendants (12 postes à pourvoir) et parrainés (24 postes à pourvoir) pour les élections de novembre 2017 : 45 candidats, dont 22 indépendants ;

Dans son rapport d'évaluation interne de juillet 2017, le CJCF acte lui-même son déficit de représentativité, en pointant trois biais de représentativité :

« La composition du CJCF n'est pas actuellement représentative de la jeunesse. Certes, elle tend à l'être mais ne peut pas être considérée comme telle dans la mesure où il existe trois biais qui mènent à une surreprésentation de certaines tendances idéologiques et à une sous-représentation :

- **Premièrement, il existe un biais de représentativité des structures du secteur jeunesse.** L'ensemble des organisations de jeunes ne sont pas représentées dans la mesure où 20 sièges sont donnés à la CCOJ. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît à ce jour 104 organisations de jeunesse. De plus, les organisations de jeunesse qui connaissent bien le décret et le secteur n'hésitent pas à envoyer des jeunes par d'autres moyens que les désignations ou le parrainage. Certains indépendants sont en effet des personnes liées de manière proche à des structures qui auraient pu (ou dû) les parrainer ou les désigner ;

- **Deuxièmement, il existe un biais de sélection des membres désignés ou parrainés.** D'une part, la CCOJ se contente de valider la composition que leur fait parvenir les fédérations d'organisations de jeunesse, sans un débat sur la répartition, les priorités et le profil des candidats proposés. D'autre part, certaines structures envoient parfois des jeunes qu'ils ne connaissent pas et qui n'ont aucun lien avec elles. Difficile pour les jeunes de porter alors la voix d'une organisation qu'ils ne connaissent pas.
- Troisièmement, il existe un biais de représentativité des jeunes, dû notamment au fait que le Conseil souffre d'un déficit d'image. Un grand nombre de jeunes ne connaît toujours pas le Conseil de la Jeunesse »

Extrait de l'évaluation interne du Conseil de la Jeunesse,
adoptée par l'AG du 23 juillet 2017, p.4

Oltre les biais de sélection et de composition, il subsiste également un flou et un débat sur la nature des « mandats » des jeunes désignés par les OJ (et avalisés par la CCOJ), des jeunes désignés par les Centres de Jeunes et Maisons de Jeunes (et avalisés par la CCMCJ), ainsi que des jeunes parrainés.

Ces membres du CJCF sont-ils des représentants mandatés et « encadrés » par une organisation ou bien s'expriment-ils à titre individuel et personnel ?

« Les jeunes sont désignés suite à appel à candidature de la CCMCJ, mais il n'y a pas de réflexion sur quelle est leur mission »

« A la CCOJ, certaines OJ se positionnent comme étant mandantes vis à vis des jeunes, « tu dois nous représenter » »

« A la CCMCJ, la posture était que les jeunes sont représentants d'eux-mêmes, pas d'une structure »

A l'inverse, des jeunes réputés « indépendants » se sont révélés être de « faux indépendants », étant affiliés à des jeunesses politiques, tandis que des OJ non reconnues en tant que mouvement thématique, et qui ne pouvaient donc pas parrainer des membres, ont dès lors, pour faire partie de l'Assemblée générale, soit présenté des candidats parrainés par d'autres OJ reconnues, soit présenté des candidats indépendants....

Si la démocratisation et la diversification de la composition du Conseil ne sont pas spontanées et sont des objectifs à poursuivre, il faut toutefois se garder du mythe d'une « représentativité parfaite ». Tout dispositif a des effets de sélection

de son public et davantage encore de ses membres (en fonction de critères souvent implicites comme la maîtrise de compétences exigées pour y participer et des affinités électives des intérêts). De ce point de vue, on peut remarquer que les Parlements fédéraux, régionaux et communautaires ont une homogénéité socio-professionnelle et socio-culturelle encore bien plus forte.

▪ Capacité à produire des avis

- « Le nombre d'avis qui ont été produits sur les deux mandatures du conseil (2014-2015 et 2016-2017). Sur quatre ans, le CJCF a émis 11 avis officiels, dont un seul lors de la dernière mandature en 2016 – 2017 (avis officiel sur le projet de décret Madrane sur le code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse). Le CJCF mentionne lui-même avoir préparé plusieurs avis en 2016 mais qui n'ont pu être votés faute de quorum. Par ailleurs, le CJCF totalise 41 communiqués de presse sur les deux mandatures » (Avis d'évaluation du CJCF par la CCOJ, octobre 2017).
 - ✓ En comparaison, le Vlaamse Jeugdraad est productif. Réélu fin 2014, il a sorti ces 12 derniers mois 14 nouveaux avis et plus de 75 communiqués de presse. Les thèmes de ces avis ne se limitent pas aux politiques jeunesse : la santé mentale, la réforme du décret organique des provinces ou encore le financement des infrastructures culturelles d'intérêt supra-communal font partie de ces récents chantiers. Il faut noter que la saisine du VJR par le Gouvernement flamand est obligatoire pour toutes les décisions qui ont un impact sur les enfants et les jeunes. Les avis d'initiative sont aussi prévus.
- « Le CJCF a effectivement mis en place des commissions et groupes de travail. Ceux-ci sont au nombre de dix, selon les informations reprises sur le site internet. Toutefois, à la lecture des avis officiels produits par le CJCF depuis 2013, nous remarquons qu'il n'a été fait qu'une seule fois référence au travail effectué au sein des groupes de travail ou commissions » (Avis d'évaluation du CJCF par la CCOJ, octobre 2017).
- « Le décret prévoit que le CJCF puisse notamment réaliser des études et recueillir des informations en mettant en place des forums afin de garantir la légitimité de ses prises de position. Seul deux de ses avis mentionnent une démarche participative extérieure » (Idem).
- « Ces avis sont pour la plupart émis d'initiative et il semblerait que les différents ministres wallons, bruxellois ou de la Communauté française n'ont fait appel au CJCF qu'à quatre reprises sur les deux mandatures

(majorité sexuelle, code de l'aide à la jeunesse, PIIS et débit d'alcool) »
(Idem)

- « Au regard de ces analyses, nous sommes dès lors en droit de nous interroger sur le mode d'élaboration des avis émis par le CJCF. En effet, la méthodologie n'est que trop rarement explicitée, le travail de construction des avis par les commissions et groupes de travail semble être faible et le CJCF ne semble pas ou peu se baser sur des rencontres, forums ou études pour asseoir la légitimité de ses avis »
(Idem).

Avis officiels du CJCF (www.conseildelajeunesse.be)

- [Le Service Citoyen – Derrière la question du Service citoyen : un enjeu bien plus important...](#)
[Publié le 21 septembre 2015]
- [17000 jeunes exclus du chômage...](#)
[Publié le 6 janvier 2015]
- [Ce sont les grossesses non désirées qui sont un problème, pas l'avortement !](#)
[Publié le 12 décembre 2014]
- [Note sur la majorité sexuelle](#)
[Publié le 12 décembre 2014]
- [Positions du conseil de la jeunesse par rapport à la problématique des numéros INAMI](#)
[Publié le 12 décembre 2014]
- [Policy paper: Agenda Post 2015](#)
[Publié le 21 juin 2014]
- [Bienvenue dans matribu – La plateforme citoyenne interactive.](#)
[Publié le 4 mai 2014]
- [Avis Histoire de l'immigration](#)
[Publié le 28 novembre 2013]
- [Avis pour la prévention des cas de mort subite chez les jeunes](#)
[Publié le 28 novembre 2013]
- [Avis Sanctions Administratives Communales \(SAC\)](#)
[Publié le 10 avril 2013]

▪ **La capacité du Conseil à mener et promouvoir des initiatives de participation citoyenne des jeunes qui contribuent à l'élaboration des avis qu'il prend :**

- « La participation citoyenne des jeunes au travers des commissions et groupes de travail semble minime au regard de l'impact du travail effectué sur l'avis final adopté ;
- A noter aussi que les avis de 2013 (avant réforme du CJCF, lorsque l'organisation de forums était obligatoire) montrent que les initiatives de participation citoyenne étaient bien plus importantes à cette époque : des initiatives de participation des jeunes ont été menées au travers de tables-rondes, de forums et de rencontres d'échange afin d'élaborer des prises de position légitimes ;
- Néanmoins il convient de mentionner les consultations organisées par le CJCF dans le cadre du dialogue structuré sur les enjeux européens. En effet, sur les questions internationales le CJCF s'engage dans une réelle récolte des avis et des recommandations des jeunes au-delà de son assemblée générale ;
- Cette différence entre les deux méthodes (pour l'international et pour les autres avis) peut s'expliquer par la différence d'obligation de consultation (présente au niveau international, inexistante au niveau national depuis la réforme de 2013) mais également par les moyens développés pour l'organisation des consultations. L'Union européenne dégage en effet des moyens spécifiques pour organiser les consultations des jeunes, ce qui n'est pas spécifiquement prévu pour le CJCF (au-delà des subsides de fonctionnement) » (Avis d'évaluation du CJCF par la CCOJ, octobre 2017).

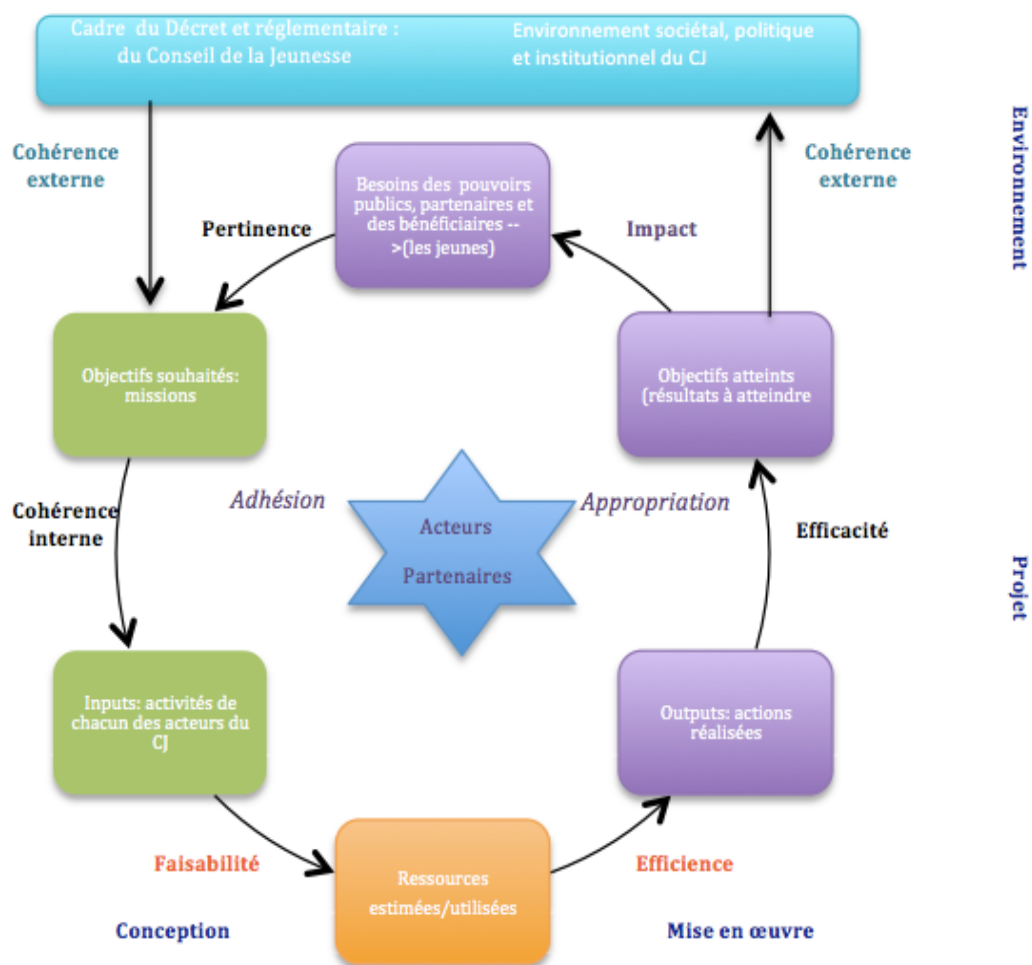
▪ **Capacité de représentation et d'influence dans les instances :**

- « Près de 30 mandats sont mentionnés, dans des instances d'avis, des jurys, des plateformes, etc.
- Il apparaît que le CJCF est bien présent dans les lieux où les enjeux concernant la jeunesse sont discutés.
- Cependant, plus de la moitié des mandats sont détenus par des membres de l'équipe permanente. Il y a sûrement plusieurs raisons à cela (réunions en journée, caractère technique de certaines instances, difficulté de développer une expertise et des contacts en seulement deux années, intérêt moindre pour certaines instances...) »

(Avis d'évaluation du CJCF par le CCOJ, octobre 2017).

Au regard des critères classiques d'évaluation d'une action publique, les indicateurs sont pour le moins mitigés, voire franchement négatifs.

Figure 1 – Evaluer le dispositif Conseil de la Jeunesse



L'Efficacité (mesure dans laquelle les objectifs sont atteints)

Elle apparaît très partielle si l'on prend en compte les « produits ou outputs » (les avis, les communiqués, les indicateurs de participation et de représentation des jeunes) ; et davantage encore si l'on considère les « outcomes » (effets et impacts). En l'état, le Conseil de la Jeunesse ne parvient guère à exprimer « la voix des jeunes », et encore moins à la faire entendre et écouter.

Le rapport entre les moyens investis, les produits et les résultats est faible, compte tenu des limites des produits et des résultats et au regard du budget (pour l'essentiel destiné à salarier l'équipe de permanents, en dehors des détachés pédagogiques) et surtout des ressources indirectes mobilisées (les centaines d'heures de bénévolat des jeunes qui se sont impliqués, les ressources organisationnelles des OJ, MJ, CJ, les ressources administratives de la CFWB, les locaux mis à disposition...). Si le subside et les moyens en personnel qu'il permet peut apparaître conséquent, il correspond à celui d'une (grosse) AMO. Par ailleurs, en dehors des frais de personnel, les moyens de fonctionnement affectés aux différents postes budgétaires se révèlent parfois étrioués, en particulier pour assurer la notoriété du CJCF et favoriser la participation des (potentiellement) 800.000 jeunes.

Les ressources du CJCF : ce que prévoit le décret

Des subventions au CJCF:

- Trois détachés pédagogiques.
- Une subvention annuelle forfaitaire de 150.000 € indexée annuellement sur base de l'indice santé des prix à la consommation.
- Une subvention forfaitaire de 24.000 € par mandature également indexée et attribuée en vue du soutien complémentaire à la formation des membres effectifs du CJCF.
- Une subvention forfaitaire de 24.000 € par mandature également indexée et attribuée cette fois en vue du soutien complémentaire à l'organisation des élections du CJCF.

A minima, une aide logistique, administrative, d'infrastructure et d'hébergement suffisante en vue de réaliser ses missions et dont la nature est précisée par le Gouvernement

« Pour les élections, il s'agit théoriquement de faire voter 800.000 jeunes par an, et le budget du CJCF est de 12.000 euros par an et le logiciel mis en place pour les élections coute déjà 8.000 euros. 12.000 euros par an pour 68 jeunes, c'est dérisoire. »

La Cohérence

On y reviendra de manière plus fouillée dans l'analyse, mais les premiers constats soulignent les déficits de cohérence interne (les dispositions prévues par le décret, les normes de fonctionnement, les activités prévues et mises en œuvre sont-elles les « bonnes », c'est-à-dire vont-elles permettre d'atteindre les objectifs) et le manque de cohérence externe (la façon dont le dispositif « Conseil Jeunesse » s'ajuste/entre en tension avec les autres dispositifs et cadres de l'action publique, tant au sein des

politiques et dispositifs « jeunesse » (notamment dans les relations entre CJCF, CCOJ et CCMCJ) que par rapport à l'architecture politique et institutionnelle belge francophone, communautaire et régionale) ;

Dans le même sens, on pourrait également interroger l'équité, le dispositif « Conseil de la Jeunesse » produit-il des effets discriminatoires, favorise-t-il certains groupes au détriment d'autres ?; ainsi que l'adhésion au - et l'appropriation du Conseil de la Jeunesse par ceux qui en sont les acteurs : dans quelles mesures les « parties prenantes » adhèrent-elles aux objectifs et modalités du CJCF, comment l'investissent-elles au regard de leurs propres objectifs ?, en y apportant des réponses tout aussi mitigées.

En fin de compte, le passage en revue de ces différents critères d'évaluation interroge la pertinence même du Conseil de la Jeunesse. L'action publique mise en œuvre (à travers le décret CJCF) est-elle bien pertinente par rapport au problème collectif à résoudre et à l'environnement sociétal. Est-ce bien utile ? Est-ce nécessaire ?

La sévérité de cette évaluation doit être nuancée.

30

D'une part, elle constitue une évaluation au temps « t », fortement déterminée par la conjoncture et les circonstances des dernières années et qui ne préjuge pas des évolutions possibles. On le sait, une des caractéristiques des mouvements sociaux et même des organisations de jeunes est de connaître des variations rapides entre dynamiques de mobilisation et dynamiques de démobilisation. Il est en outre difficile à ce stade de déterminer ce qui relève du décret lui-même et ce qui relève d'autres facteurs et dynamiques exogènes au Conseil de la Jeunesse.

La crise avérée est-elle une conséquence du décret ou bien y a-t-il une crise « malgré » le décret ? Convient-il de parler de « dysfonctionnement » ou d'un « mode de fonctionnement » ?

D'autre part et surtout, en s'en tenant aux fonctions explicites et aux objectifs officiels du Conseil de la Jeunesse (« produire des avis », « favoriser la participation des jeunes »), l'évaluation qui vient d'être exposée ne prend pas en compte les fonctions latentes et les objectifs implicites devenus au fil du temps de plus en plus explicites et qui sont peut-être *de facto* les plus importantes.

- Constituer un espace de socialisation politique pour de futurs « cadres » politiques, administratifs et associatifs en FWB (par l'apprentissage des règles du jeu et du « sens du jeu », par l'acquisition de compétences, de capital social et dispositions). Sur ce plan, le passage « par » le CJCF reste un tremplin, un banc d'essai et d'acquisition des codes, pour ceux qui ambitionnent une carrière politique ou administrative au sein de l'action publique : partis politiques, cabinets ministériels, administrations ;
- Être un espace de transaction et de négociation entre acteurs du secteur

jeunesse ;

- Constituer une arène permettant le positionnement, l'affrontement, mais aussi des compromis originaux entre jeunesses des partis politiques ;
- Constituer un espace de légitimation de l'action publique, et en particulier de l'institution Communauté française- Fédération Wallonie Bruxelles, tant par rapport à l'espace politique francophone que vis-à-vis des institutions européennes. De ce point de vue, ce n'est pas tant le fonctionnement et les résultats du CJCF qui importent que son existence même. A contrario, il serait délégitimant qu'il n'y ait pas d'instance de représentation des jeunes en Communauté française-Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Au regard de ces fonctions latentes et implicites – mais néanmoins conscientes et souvent même à l'avant plan des préoccupations des acteurs – et si l'on prend par exemple comme indicateur les trajectoires de ceux qui y ont exercé des responsabilités, on peut considérer que le CJCF remplit parfaitement son rôle de pré-sélection et de formation d'élites politiques belges francophones.

31

Comme pour d'autres expériences d'engagement collectif, les effets secondaires de promotion individuelle, voire d'affirmation de collectifs générationnels, sont réels. S'investir dans le CJCF, c'est aussi investir dans l'acquisition d'un capital politique. Cela n'est pas illégitime, mais cela peut devenir problématique si les préoccupations individuelles prennent le pas sur les enjeux collectifs.

Le constat de l'importance de ces fonctions implicites conduit à une question de fond : convient-il, comme l'affirment tous les interlocuteurs rencontrés – y compris ceux qui sont actifs au sein du champ de la politique professionnelle (partis, cabinets) de « dépolitiser » et « dépiler » le fonctionnement du CJCF ou bien s'agit-il, au contraire, de reconnaître et d'assumer que c'est là une de ses fonctions, voire sa principale raison d'être ?

Des constats partagés à l'analyse croisée des acteurs

Pourquoi ?

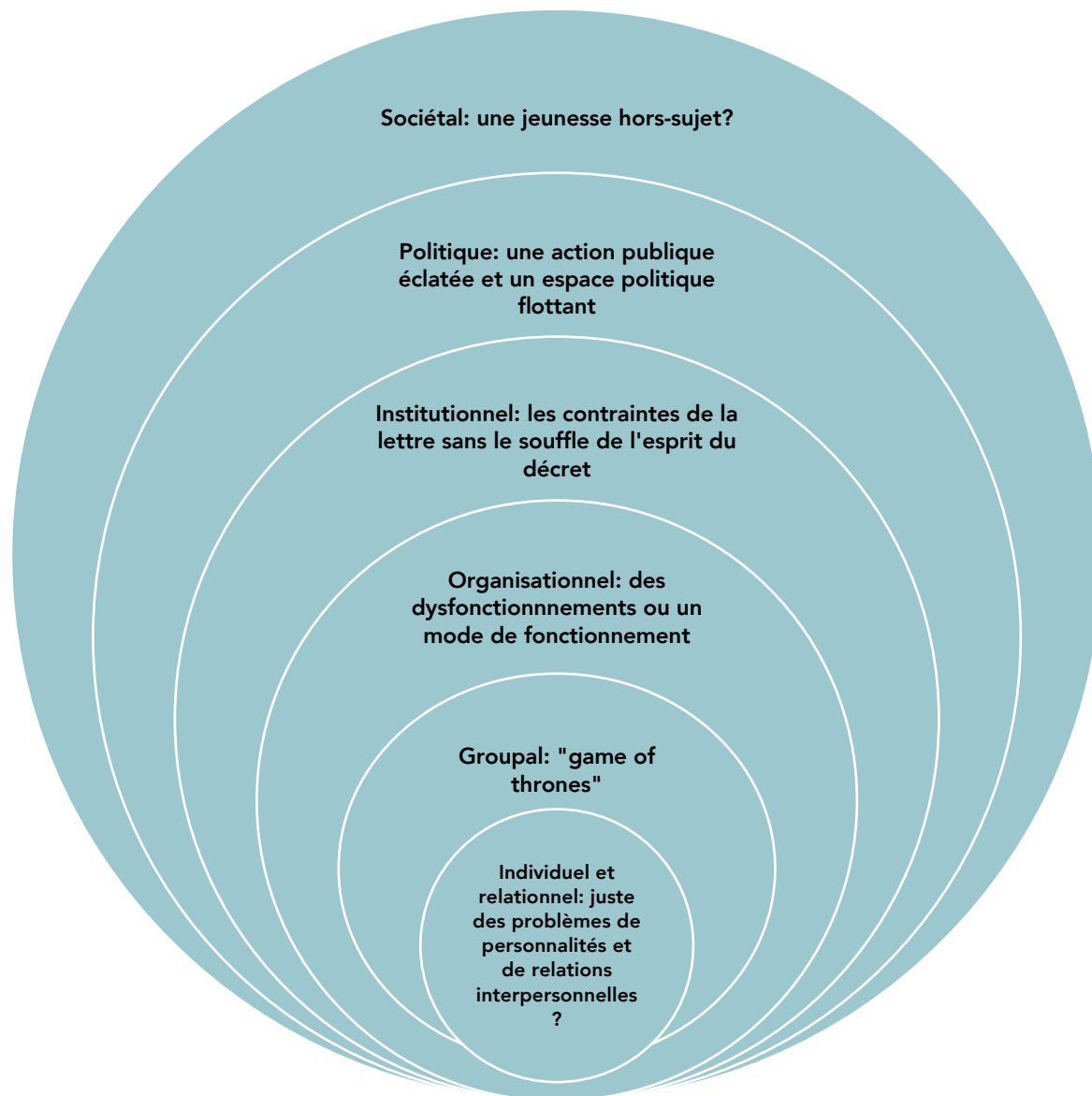
Quels sont les facteurs ou les jeux d'acteurs qui permettent de comprendre au moins partiellement que les choses se passent comme elles se passent ?

Précisons bien qu'il ne s'agit pas d'imputer des « torts » aux uns ou aux autres. Au contraire, il faut reconnaître que chacun agit rationnellement et de bonne foi, et que c'est la dynamique d'ensemble, tant dans ses dimensions internes qu'externes qu'il s'agit de saisir.

Dans un premier temps, on relèvera les différents facteurs explicatifs évoqués par les différents interlocuteurs, en les ordonnant selon les niveaux auxquels ils se

situent. En référence libre à la grille d'Ardoino⁶, on peut en effet distinguer plusieurs niveaux d'analyse, chacun privilégiant un type de causalité et par conséquent un type de réponse possible.

32



⁶ Pirotton Gérard, Distinguer les niveaux de la réalité sociale, www.users.skynet.be/gerard.pirotton
Grootaers Dominique et Tilman Francis, Les niveaux d'observation et d'analyse de la réalité socio-éducative, La grille d'Ardoino, note META, Atelier d'histoire et de projet pour l'éducation, ASBL « Le Grain »

Au niveau Individuel et relationnel : juste des problèmes de personnalités et de relations interpersonnelles ?

- Établissement de la causalité au niveau individuel, celui de la personnalité, des représentations, du comportement, des compétences, des difficultés personnelles et des stratégies des personnes ;
- Solutions dans le changement personnel (prise de conscience, apprentissage, formation, changement de comportement et de stratégies..) ou le changement de personnel (démission, licenciement, révocation, remplacement....)
- Causalité au niveau des relations interpersonnelles (conflit interpersonnel, difficultés de communication...)
- Solutions dans le système de relation et de communication entre les personnes, démarche de médiation et d'intercompréhension

33

De fait, dans un dispositif fortement personnalisé, - chaque période de l'histoire du Conseil étant identifiée à son/sa président(e) et, dans une autre temporalité, à son/sa Secrétaire général(e)-, les récits des interlocuteurs soulignent l'importance du facteur individuel pour rendre compte des dynamiques (positives ou problématiques) connues par le CJCF

« On s'est rendu compte que les problèmes venaient essentiellement de lui, c'était un problème de personnalité »

« L'erreur du président, c'est son engagement à faire rentrer des gens dans le CA, à avoir des préaccords ».

De même, le facteur relationnel est également régulièrement évoqué pour rendre compte de la place prise par les conflits interpersonnels, le manque de confiance, les difficultés de communication...

« Il y a eu très clairement des conflits de personnes, clairement sur ces deux dernières législatures, encore plus sous la dernière »

Il ne s'agit pas de minoriser l'importance du « facteur humain » et le caractère parfois déterminant (ce qui fait la différence) de la personnalité et des dynamiques relationnelles entre personnes. Pour autant, cela ne doit pas conduire à des erreurs de perspectives et à survaloriser le rôle de l'« homme/femme providentiel(le) ».

Au niveau Groupal : « Game of Thrones » ?

- Causalité au niveau des rapports intergroupes et intra-groupe
- Solutions possibles dans la gestion des dynamiques de groupe

Dans le même sens, dépassant le jeu des relations interpersonnelles entre les individus, le Conseil de la Jeunesse est un espace social propice au déploiement des dynamiques de groupes, pour le « meilleur » comme pour le « pire », avec les phénomènes d'identification, de différenciation, de compétition, de conformisme, voire d'exclusion, de stigmatisation et de bouc-émissaire.

La vidéo auto-parodique de promotion des élections du Conseil de la Jeunesse, sur le mode « Game of Thrones », suggérait la prévalence des identités des « familles » sur l'identification à une « conscience collective » et à un intérêt général.

Inhérentes à tout collectif, les dynamiques d'identification (« nous ») et de différenciation (« eux ») peuvent s'opérer en référence à une diversité de « marqueurs identitaires » qui sont parfois des expériences sociales partagées, parfois des effets de position et de catégorisation, parfois de simples signes ou couleurs de reconnaissance.

34

Un des enjeux du Conseil de la Jeunesse est sa capacité à faire prévaloir une identité collective (« nous, les membres du Conseil ») par-delà les identités particulières et partisans. A cet égard, les modes de constitution et de composition du Conseil par catégories, les formes de polarisation (d'ailleurs institutionnalisée par l'obligation de respect des équilibres du Pacte Culturel), l'étiquetage partisan, direct ou indirect, d'une proportion importante, voire d'une majorité des candidats⁷ induisent des logiques d'affiliation en sous-catégories plus petites et plus fortes que l'identification collective au Conseil. A contrario, cela permet aussi de comprendre les difficultés d'affiliation des « vrais indépendants » qui « ne s'y retrouvent pas » et « ne trouvent pas leur place ».

Au niveau organisationnel : des dysfonctionnements ou un mode de fonctionnement ?

- Causalité au niveau de l'organisation : modalités de fonctionnement (rôles, procédures, structures). Ce qui est en jeu à ce niveau, c'est la définition des rôles au sein d'une organisation, les procédures de

⁷ C'est le cas de 20 (sur 23) candidats « parrainés » (pour 24 mandats) pour l'élection du Conseil 2017 qui sont parrainés par les jeunes des partis politiques (Jeunes MR, Jeunes socialistes, Jeunes CDH, Jeunes Defi, COMAC)

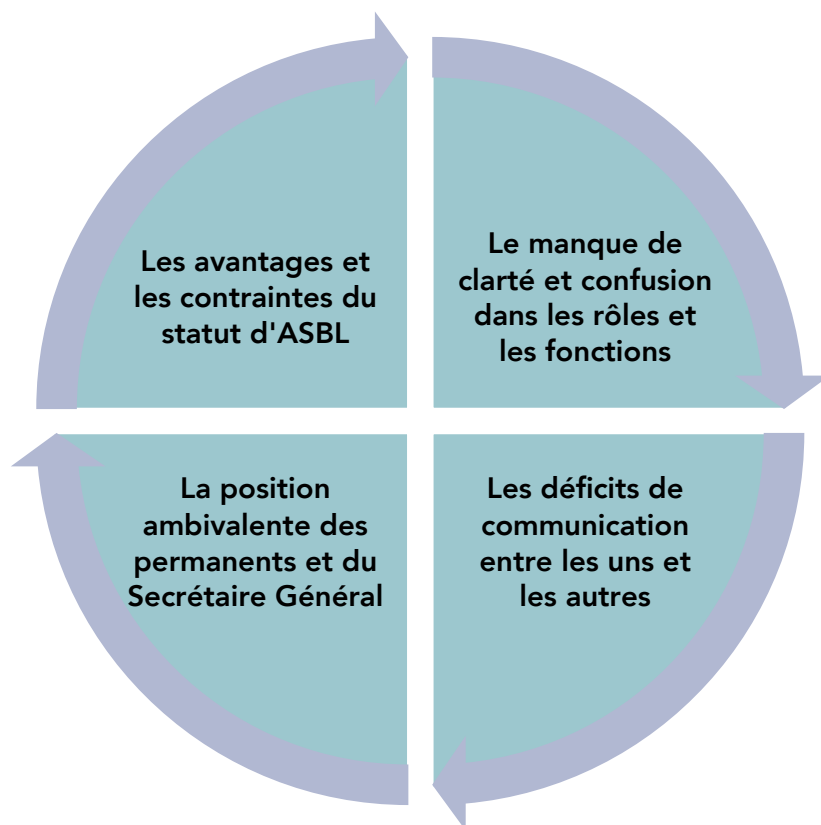
participation et de communication, la définition des responsabilités, des mandats et l'organisation pratique et logistique.

- Solutions possibles dans les réponses organisationnelles, les modalités de fonctionnement, les procédures, la définition et la clarification des rôles et des fonctions.

C'est généralement au niveau organisationnel que sont recherchées des réponses aux problèmes perçus comme des « dysfonctionnements » relatifs à la manière dont est organisée la coopération entre les personnes, dont les rôles et fonctions de chacun sont définis, dont les ressources sont allouées.

Plusieurs lacunes et difficultés sont pointées à ce niveau organisationnel :

35



- **Le manque de clarté et confusion dans les rôles et les fonctions :**

C'est notamment le propos du GT « Avenir », qui s'était réuni en octobre et novembre 2016 pour définir les conditions d'une « sortie de crise » et qui a centré ses réflexions et propositions autour d'une nécessaire clarification des attributions respectives du secrétaire général, du conseil d'administration, du bureau et du président. Ce rapport souligne en particulier :

- La surcharge de la fonction de président qui « préside le conseil

d'administration, ainsi que l'assemblée générale, représente le Conseil de la Jeunesse dans les médias, rencontre des acteurs extérieurs, coordonne l'ASBL avec le secrétaire général et est responsable de la vision globale du Conseil de la Jeunesse » ;

- Le manque de clarté des rôles des vice-présidents ;
- Le manque de clarté dans les prérogatives des différentes instances, dans les modes de prise de décision et dans le suivi des décisions prises :

« Ainsi, des débats théoriquement réservés à l'assemblée générale ont été tranchés en conseil d'administration tandis que certains débats de gestion, compétence du conseil d'administration, ont été discutés devant l'assemblée générale » ;

- **Les déficits de communication entre les uns et les autres :**

« A la sortie de Conseil d'administration, certaines décisions ne sont pas claires. Cela oblige une réinterprétation. En outre, le partage des tâches n'est pas toujours clair »⁸.

- **La position ambivalente des permanents et du/de la Secrétaire Général(e) :**

Aux yeux de plusieurs interlocuteurs, l'ambivalence de la position et l'ambiguïté de la fonction de l'équipe de permanents et du/de la Secrétaire Général(e) sont une source de tensions et de difficultés qui impactent le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse et affectent l'équipe de permanents. Il faut d'ailleurs relever le turn-over important qu'a connu ces dernières années la fonction de secrétaire générale et l'équipe de permanents, y compris les détachés pédagogiques.

D'une part, le/la secrétaire général.e et les permanents assurent une fonction centrale, sans laquelle le CJCF n'aurait pratiquement aucune réalité. Ce sont les permanents qui organisent les élections, réalisent l'accompagnement et l'encadrement des membres, gèrent la communication, assurent la logistique et le secrétariat, dont les comptes, représentent le Conseil dans une diversité d'instances. Surtout, au-delà des tâches fonctionnelles, SG et permanents assurent des fonctions d'animation et d'impulsion, d'influence et de représentation.

D'autre part, formellement, le Secrétaire général et les permanents sont des employés de l'ASBL « Conseil de la Jeunesse » dont le CA est constitué de jeunes élus (et qui est potentiellement renouvelé tous les 2 ans) :

⁸ Rapport final du GT Avenir, Conseil de la Jeunesse, novembre 2016

« Le fait que le Secrétaire général soit uniquement employé de l'association, et non membre du CA, empêche celui-ci de prendre des initiatives »

« C'est une fonction qui peut être mise en cause à chaque mandature »

« Le rôle des permanents n'est pas clairement défini, ils sont censés accompagner des jeunes dans la réalisation des missions du CJCF »

« Les permanents doivent mettre en œuvre la pluralité et la cohérence des actions, ils ont la vision générale et assurent la continuité »

« Les permanents sont là pour les encadrer et les accompagner »

« Les permanents ont un rôle de neutralité en tant que permanents »

« Il y a un problème dans la définition des tâches de l'équipe : quand cela ne bouge pas, c'est le SG qui doit combler, la survie de l'ASBL peut être mise en cause si elle ne remplit pas ses missions »

« Si le SG est en conflit avec le CA, c'est l'épée de Damoclès tout le temps »

- Les avantages et les contraintes du statut d'ASBL :

Le statut et le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse en tant qu'ASBL constituent également un point d'achoppement. Justifié par l'interprétation qui a été faite de la nécessité de se conformer à l'exigence d'indépendance du CJCF à l'égard des pouvoirs publics - ce qui est un des critères de reconnaissance pour intégrer le Youth Forum européen -, le statut d'ASBL permet également de solliciter d'autres sources de financement que le subside octroyé par la CFWB. D'autre part, le statut d'ASBL induit un certain nombre de contraintes légales et de procédures formelles (quorum, CA, approbation des comptes, embauche et licenciement des permanents), au risque avéré que la gestion, voire les buts de survie de l'ASBL, ne prennent le pas sur les buts de missions.

« Le statut actuel sous format ASBL met le CJCF dans un modèle traditionnel d'entreprise avec CA et AG, c'était fait pour assurer l'indépendance par rapport au politique sur « on donne les sous ou pas », mais ce n'est pas le bon véhicule » ;

« Un des buts est d'initier des jeunes à la gestion d'ASBL, ASBL faite par des jeunes pour des jeunes ». Dans les faits, c'est compliqué, c'est le SG qui fait les comptes et qui gère avec le trésorier »

« Il y a un besoin d'aller chercher des subsides pour des projets qui ne sont pas des remises d'avis. En tant qu'ASBL, le CJCF répond à des appels d'offres de la COCOF ».

A ce propos, on peut évoquer le modèle mis en place pour le Vlaamse Jeugdraad (VJR). Le VJR était une ASBL jusqu'en 2012, année où elle a fusionné avec les ASBL Steunpunt Jeugd et Vlaams Informatiepunt Jeugd. Ensemble, ils constituent De Ambrassade, dont l'assemblée n'est pas constituée des jeunes élus au VJR. Le VJR désigne ses représentants à l'AG de l'ASBL, qui en nomme un à son CA. De Ambrassade fonctionne comme secrétariat, hébergeur, employeur du staff (e.a. d'un secrétaire général) et centre de ressources pour le VJR. Pour le VJR combien de votants ? Un millier⁹.

Au niveau institutionnel : les contraintes de la « lettre » sans le souffle de l' « esprit » du décret

38

- Causalité au niveau du pouvoir de décision et des "règles du jeu". C'est le niveau législatif, juridique et institutionnel
- Solutions possibles dans l'action politique pour faire respecter ou modifier le cadre décréteil

Sur le plan institutionnel- à savoir celui des règles du jeu et du cadre qui définit les missions et les modalités de fonctionnement -, le Conseil de la Jeunesse est tributaire de règles institutionnelles fixées sous forme de décret par les pouvoirs publics, en l'occurrence le gouvernement et le parlement de la Communauté française/ Fédération Wallonie-Bruxelles, et en particulier le/la Ministre communautaire en charge des politiques de Jeunesse.

Le niveau européen, par les modalités de reconnaissance et d'appui aux « Conseils de la Jeunesse » des différents pays européens, constitue également un niveau institutionnel important (même si, comme cela est précisé par la suite, « les règles et contraintes européennes » et en particulier du Youth Forum, sont souvent évoquées et invoquées en méconnaissance de cause)

Contrairement à d'autres dispositifs et organisations - notamment la plupart des OJ dont l'existence a précédé la reconnaissance dans le cadre de l'un ou l'autre Décret -, le Conseil de la Jeunesse procède du décret et bénéficie d'ailleurs d'un décret ad hoc, dont il est le seul objet, d'où il tire sa légalité (mais la légalité n'est pas toujours suffisante pour induire une légitimité), ainsi que ses ressources. C'est dire l'importance des règles décrétales pour déterminer le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse (au point que l'évaluation du Conseil de la Jeunesse se

⁹ <https://www.demorgen.be/binnenland/24-leden-nieuwe-vlaamse-jeugdraad-zijn-bekend-b0c3cb83/>

confond avec l'évaluation du décret instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française !).

Le décret de 2013 avait été négocié à la fois laborieusement et dans l'urgence, et visait à tirer les leçons des difficultés constatées dans la mise en œuvre du décret de 2008. Le décret de 2008 prévoyait l'élection directe au suffrage universel d'une assemblée de 50 membres, tout en fixant une clé de répartition pour la composition de l'assemblée générale : 30 membres issus des Organisations de Jeunesse ou Centres de Jeunes ; 15 membres issus du monde étudiant ou de l'Aide à la Jeunesse et 5 membres issus d'Initiatives collectives. Au regard notamment de la faible participation électorale et du contournement des critères de répartition prévus par le décret de 2008, le décret de 2013 visait à préciser les règles et procédures de composition et de fonctionnement du CJCF, désormais élargis à 68 jeunes.

Composition:

68 membres effectifs, dont au moins 1/3 sont représentants de chaque sexe et qui sont domiciliées dans une des zones citées.

→ 20 désignés par les O.J. qui adhèrent au Conseil de la Jeunesse.

→ 12 désignés par les centres de jeunes à chaque renouvellement de son A.G.

→ 24 élus à partir d'une liste de candidats parrainés par un groupe local de mouvement de jeunesse, de mouvement thématique, un service d'aide en milieu ouvert, une maison de jeunes, ou un conseil local de la jeunesse. Les modalités du parrainage sont arrêtées par le Gouvernement.

→ 12 élus à partir d'une liste de candidats indépendants.

D'autres règles sont d'application si les précédentes ne permettent pas d'obtenir le nombre de 68 membres effectifs.

Fonctionnement:

L'AG élit en son sein, à la majorité des 2/3 de ses membres effectifs présents au moment du vote, pour autant que le nombre de voix favorables soit supérieur à trente-deux, un président et deux vice-présidents ainsi qu'un conseil d'administration composé, dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendance idéologiques et philosophiques, de 10 à 15 membres dont au moins 1/3 sont représentants de chaque sexe, parmi lesquels les président et vice-présidents. Parmi les présidents et les vice-présidents, les deux sexes doivent être représentés.

Toutes les décisions formelles de gestion de l'AG à l'exception de l'élection des membres du conseil d'administration, sont prises à la majorité des 2/3.

Le règlement d'ordre intérieur est établi 6 mois après l'établissement du Conseil.

Le mandat des membres effectifs du Conseil de la Jeunesse a une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Certains cumuls de mandats sont interdits et peuvent être punis jusqu'à l'exclusion des membres n'ayant pas respecté les règles (incompatibilité avec le fait d'être membre du personnel d'un cabinet, d'un parti politique, de disposer d'un mandat politique, de l'administration du Service Jeunesse de la CFWB...

40

Vertueux dans ses intentions, le décret a révélé ses nombreux vices dans sa mise en œuvre, conduisant à des situations de blocage et amenant le Conseil de la Jeunesse à dénoncer les « aberrations et les exigences intrinsèques au décret qui font redouter une potentielle crise plus grave encore dans les deux prochaines années »¹⁰. Tant les membres restant du Conseil actuel que la plupart des interlocuteurs soulignent les pesanteurs induites par le cadre actuel :

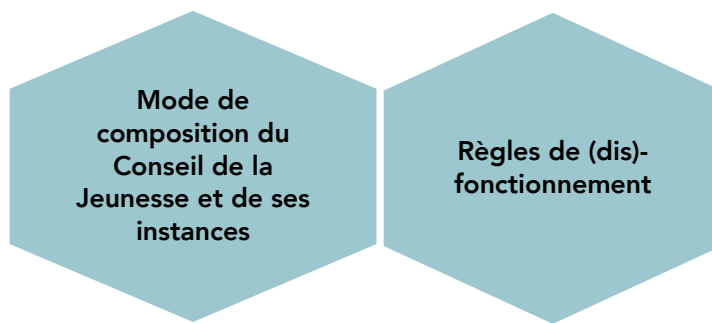
« C'est vraiment déjà d'une complexité exagérée, faire plaisir à tout le monde, faire monter tout le monde. Rien que de voir la complexité du truc, cela donne pas envie (les communes de moins de 75.000 habitants, blabla) »

« Cela a toujours été très difficile, et sans les OJ qui ont un peu lâché, c'était plus compliqué encore d'aller toucher directement les jeunes... »

« Par rapport à 2013 on a rajouté de la complexité, dont on n'avait pas besoin »

« On construit des murs pour que personne ne prenne les rênes, cela n'empêche rien et fait fuir tout le monde »

« C'est une construction sur la défiance »



- **Modes de composition du Conseil et de ses instances :**

La complexité du décret induit son blocage

41

« Ce n'est pas forcément le candidat qui a fait le plus de voix qui passe car le décret demande aussi une représentation locale, et la parité, et l'âge. Lorsqu'il y a égalité de deux personnes, c'est le plus jeune qui passe ».

« Règles très complexes, peu lisibles, conduisant à des frustrations et à un déficit de légitimité interne et externe »

« Difficile d'identifier qui était qui : des indépendants qui avaient en fait une couleur politique »

« Il y a des jeunes indépendants qui arrêtent vite, et le système hyper politisé les décourage. On en perd très très vite et on n'a pas les 68 dès le départ. Et il y a des jeunes qui sont mandatés mais qui ne le savent pas ».

« Tout ce décret, c'est un non-sens »

« Quand un décret n'est pas bon, il n'est pas bon. Ici, il n'est pas opérationnel ».

- **Règles de (dis)-fonctionnement :**

« On est censé avoir une AG par mois. La première AG est censée élire le CA »

« Exigence de majorité de 33 membres présents sur 68, Pourquoi les membres ne peuvent pas avoir une procuration ? Cela complexifie la désignation de l'AG et du CA »

« Première difficulté : l'élection du CA, le décret n'aide pas, Chaque administrateur doit être élu individuellement par 32 votes pour ».

« Le décret n'est pas très clair sur les exigences à part la pluralité et le genre, et la clef du pacte culturel, et dans le trio de bureau : président, vice-présidence, vice-présidence internationale »

« Il n'y a pas d'accord sur le règlement pour désigner le CA, une modification du ROI pour faire un vote conforme au décret a eu lieu, mais pour modifier un ROI, il faut une majorité des 2/3 des présents et pour autant qu'il y ait plus de 32 voix »

« La difficulté est de croiser l'obligation du respect du Pacte Culturel, qui impose que toutes les tendances soit représentées (politiques, philosophique). Mais, où on arrête les tendances... ? Moi je suis LGTB, moi je suis vegan... Cela a renforcé les vieux clivages. Pour le moment, la clef du Pacte Culturel n'est pas respectée, dans la mesure où il n'y a pas de représentants de la famille socialiste dans le CA par exemple (suite à une décision des jeunes socialistes de boycotter le CA)».

Reste à déterminer si les difficultés rencontrées au cours des dernières années l'ont été à cause du décret ou malgré lui, dans les contournements et détournements de son esprit. Sans doute, les deux processus se sont-ils mutuellement renforcés dans un cercle vicieux bureaucratique dans la mesure où l'on constate à la fois des déficits dans le respect de « l'esprit » du décret et des excès dans la mise le respect de sa « lettre ». C'est le cercle vicieux bureaucratique où la non application de normes et règles complexes conduisent à davantage encore de formalisation qui induisent à leur tour des stratégies adaptatives des acteurs.

Dans l'immédiat (fin 2017), la volonté politique ayant été de ne pas appuyer sur « pause »¹¹, ni sur « stop », à la fois par l'espoir d'un redéploiement futur, par respect du cadre décréteil ou pour assurer la continuité de l'outil (et ne pas mettre en danger la survie de l'ASBL et ses emplois), des aménagements « non substantiels » ont été apportés par le Parlement afin de permettre l'organisation des élections et la mise en place d'un nouveau Conseil début 2018. Ces aménagements portent sur :

- Les règles de constitution de l'assemblée générale: le nombre de membres effectifs doit se situer entre 36 et 68. Le nombre de jeunes désignés par les OJ et les CJ est désormais fixé sous la forme d'un maximum
- Les règles de vote et de quorum en assemblée générale
- La prise en compte des procurations dans certaines situations de vote en assemblée générale
- Le nombre d'assemblées générales par an, diminué à 6.

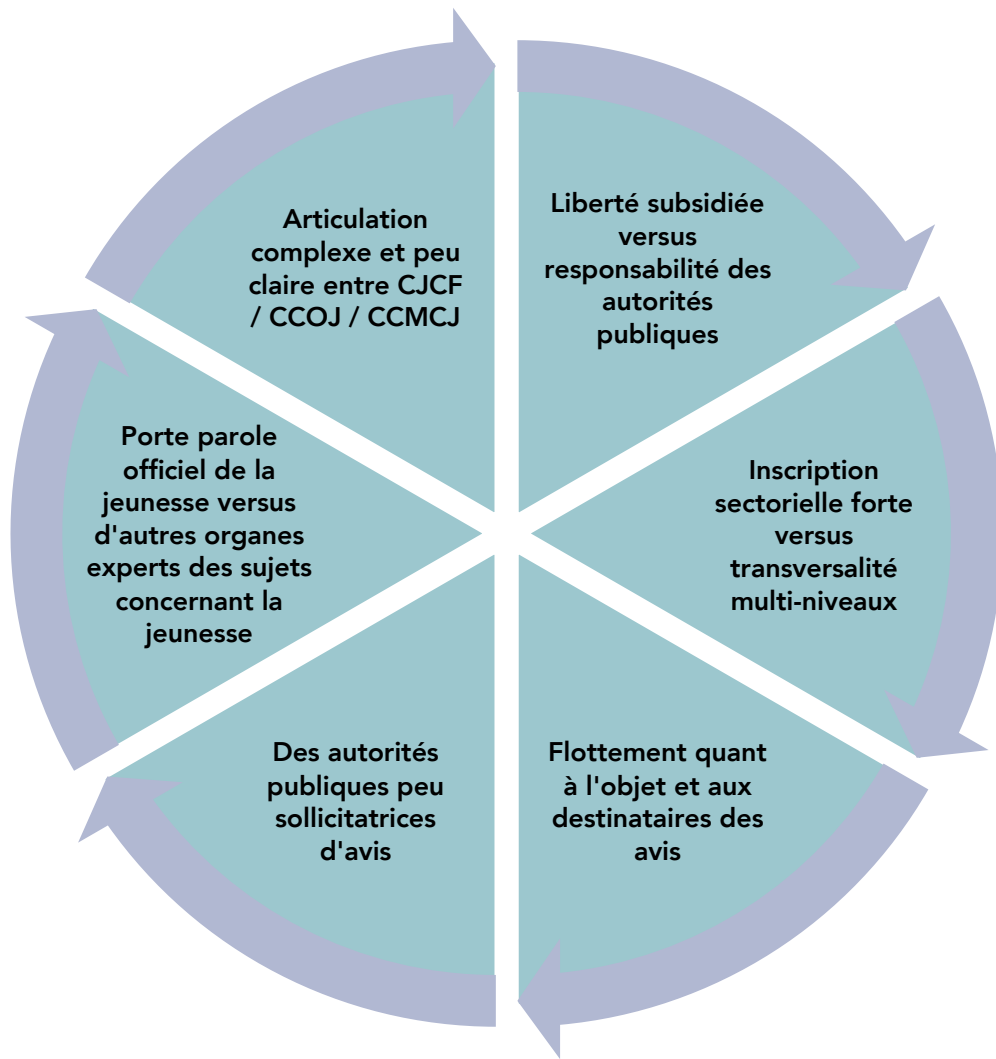
Dans le même sens, dans son avis pour l'évaluation, la CCOJ recommande que le « décret permette l'organisation de commissions mais pas qu'il liste des commissions strictes. Les commissions à créer dépendent du plan d'action du CJCF. Il serait donc préférable qu'elles soient définies à chaque mandature ».

Ces propositions et ces aménagements ponctuels n'épuisent évidemment pas la nécessaire réflexion prospective sur la forme et le modèle même du Conseil de la Jeunesse.

Au niveau politique : Une action publique éclatée et un espace politique flottant

L'évaluation du Conseil de la Jeunesse ne peut s'en tenir à une analyse « in the box », dans le cadre institué par le décret. C'est le positionnement même du dispositif « Conseil de la Jeunesse » au sein de l'action publique et de l'espace politique qui doit être interrogé dans ses articulations (tensions, écarts, recouvrements). On se limitera ici à l'identification de plusieurs lignes de tension :

¹¹ Alors même qu'en off, chacun conviendrait qu'un temps d'arrêt serait nécessaire pour reconstruire sur de nouvelles bases.



- Entre le principe de liberté associative (respect de l'autonomie du CJCF) *versus* la responsabilité des autorités publiques qui ont institué le CJCF (en cadrant strictement ses missions et ses règles de fonctionnement) ; ce qui entraîne des « renvois » de balle : Que veut « le politique » ? >< Que veulent « les jeunes » ? ;
- Entre une inscription sectorielle forte dans les politiques jeunesse de la CFWB (le Ministère de tutelle du CJCF étant le Ministère de la Jeunesse de la CFWB, ses ressources étant inscrites dans une ligne budgétaire des politiques jeunesse, son administration de référence étant le service de la Jeunesse, sa composition est déterminée par les instances du secteur..) *versus* le principe d'une transversalité multi-niveaux de l'action du CJCF (qui est amené à se prononcer sur des politiques fédérales, régionales, communautaires...) dès lors qu'elles ont un « impact sur la jeunesse » ;

○ Corrélativement, et dès lors qu'il n'y a pas « une politique jeunesse » (en dehors de la politique du secteur jeunesse), mais des politiques multiples et contradictoires qui impactent potentiellement les jeunes, il y a un flottement quant à l'objet et aux destinataires des avis du CJCF (et ce contrairement à d'autres instances de consultation (par exemple le Conseil de l'Éducation et la Formation) dont le périmètre et les interlocuteurs sont plus clairement identifiés) ;

○ Alors que sa principale mission est d'émettre des avis à destination des autorités publiques (potentiellement aux différents niveaux), on constate que ces autorités, y compris celles de la CFWB, ne sollicitent que rarement le CJCF : *« Il n'y a pas beaucoup de demandes d'avis officiels (2-3 par an, et encore), pas d'obligation de suivre les avis, c'est consultatif, la structure a perdu en crédibilité car a tellement mal tourné... »*

○ Alors qu'il est le « porte-parole officiel de la jeunesse francophone de Belgique », le Conseil de la Jeunesse n'a pas pour autant le monopole de l'expression, ni des jeunes, ni à propos des enjeux qui concernent la jeunesse : *« Quelle est la plus-value de donner un avis sur l'emploi alors que d'autres structures le font bien et mieux? »*

○ A propos des articulations entre le CJCF, la CCOJ et la CCMCJ. Alors que la création du Conseil de la Jeunesse visait à distinguer les enjeux sectoriels des enjeux transversaux, on observe d'une part que le CJCF demeure fortement tributaire des enjeux et des acteurs sectoriels ; et d'autre part que les instances sectorielles (CCOJ, CCMCJ) continuent à se saisir d'initiatives d'enjeux transversaux. En ce sens, plusieurs interlocuteurs et acteurs plaident pour une clarification des liens entre ces trois instances (notamment à propos du statut des membres du CJCF désignés via la CCOJ et qui ne devraient pas pour autant être considérés comme des représentants de la CCOJ) et pour une « désectorialisation » du CJCF ;

De ces tensions relatives à la gouvernance, il résulte l'impression d'un Conseil de la Jeunesse « en apesanteur », flottant dans le trou noir de la galaxie politico-institutionnelle belge francophone dans la mesure où le CJCF n'est pas clairement arrimé à un espace politique défini (au contraire par exemple du

«Conseil jeunesse du premier Ministre » au Canada)¹² et où son domaine d'action est la fois difficile à cerner et investi par d'autres acteurs et instances.

Au niveau sociétal: une jeunesse hors sujet ?

Enfin, les questions et les enjeux relatifs au Conseil de la Jeunesse ne peuvent pas être confinés dans le « bocal » institutionnel, ni même dans son écosystème politique et institutionnel immédiat. S'il est compréhensible que les acteurs qui en sont les parties prenantes se focalisent d'abord sur les facteurs proches (qui sont à vrai dire totalement incompréhensibles et abstrus en dehors du cercle des quelques dizaines de personnes qui en sont les initiés), en prenant un peu de

46

12 Communiqué de presse sur le site du premier Ministre canadien : Ottawa (Ontario) 28 septembre 2016. Le premier ministre Trudeau salue l'ouverture de la première réunion du Conseil jeunesse du premier ministre. Le premier ministre Justin Trudeau a présenté aujourd'hui les quinze premiers membres du Conseil jeunesse du premier ministre. Ces jeunes leaders enrichiront de leurs meilleures idées les questions auxquelles fait face le Canada et planifieront des démarches plus poussées auprès des jeunes de leurs communautés.

Choisis parmi des candidats de partout au Canada, ces jeunes Canadiens – de 16 à 24 ans – donneront au premier ministre et au gouvernement du Canada leur avis au sujet de politiques et de programmes qui sont importants pour eux.

Au cours des prochains jours et des prochains mois, le Conseil rencontrera aussi des responsables de l'élaboration des politiques, des ministres du Cabinet, le secrétaire parlementaire à la Jeunesse, Peter Schiefke, et d'autres hauts fonctionnaires.

Lors de sa première réunion plus tard cette semaine, le Conseil se penchera sur des questions comme l'emploi des jeunes, l'environnement et le changement climatique, la violence fondée sur le sexe, et le service volontaire de la part des jeunes – entre autres.

Citation « Les pays qui ne font pas appel aux talents de tous leurs citoyens – sans égard à l'ethnicité, au sexe ou à l'âge – risquent de découvrir que le statu quo ne leur permet en aucun cas de surmonter les difficultés bien réelles auxquelles ils font face. Je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec le Conseil jeunesse, d'inviter ses membres à prendre part à l'élaboration de politiques gouvernementales et de montrer clairement aux jeunes du Canada qu'il existe de nombreuses avenues à leur portée pour être les leaders d'aujourd'hui. »

— Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada et ministre de la Jeunesse

Faits saillants

Plus de 14 000 personnes se sont inscrites pour faire partie du Conseil et presque toutes ont dit être aussi intéressées à s'engager autrement, à l'échelle nationale ou internationale.

Les Canadiens âgés de 16 à 24 ans ont jusqu'au 7 octobre pour demander à faire partie de la deuxième vague de participants au Conseil jeunesse. Les personnes choisies participeront aux réunions du Conseil Jeunesse en 2017.

Les jeunes Canadiens auront aussi d'autres occasions de participer en lien avec des aspects qui les intéressent

recul et de perspective, on ne peut pas éluder la question de fond : quelle représentation de quelle jeunesse?

L'institution d'un « Conseil de la Jeunesse » repose sur le postulat non discuté que « la jeunesse », arbitrairement définie comme l'ensemble des personnes âgées de 16 à 30 ans vivant sur le « territoire » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue une catégorie pertinente et signifiante, et même plus, qu'elle constitue au moins potentiellement un « acteur social et un sujet politique » qui doit s'exprimer d'une voix et être entendue.

Si cette construction de la jeunesse comme une catégorie sociale et politique a toujours été une fiction, elle a pendant un temps pu s'appuyer sur des médiations socio-politiques (les MJ, les OJ, les « piliers ») et symboliques (le jeune « CRACS ») suffisamment opératoires pour capter une partie des « forces vives » de la jeunesse.

Là aussi, le constat est celui de l'épuisement et de la mutation des modes de représentations de la jeunesse et du grand écart entre les mondes vécus des jeunes et les catégories du système politico-institutionnel

47

« Épuisement des modes de représentation sur le modèle parlementaire »

« Quand on voit les initiatives des jeunes non organisés, cela ne passe plus par le CJCF »

« Ça me fait peur de voir un décret aussi rigide dans le contexte actuel où les gens ne s'inscrivent plus dans des dynamiques instituées »

« Aujourd'hui, les jeunes expriment leur voix en tant que citoyens et pas en tant que jeunes, ailleurs : gay Pride, zinneke, marché bio... l'idée pilier de comptoir « le jeune ne s'implique plus » est fausse ».

Un enjeu clef est d'interroger les dynamiques de la jeunesse qui peuvent refonder la représentation de la jeunesse par le Conseil de la Jeunesse.

En synthèse : effets de système et jeux d'acteurs

Les différents niveaux ne peuvent être isolés les uns des autres. Les comportements individuels et les dynamiques relationnelles prennent place dans un cadre organisationnel, dans des règles institutionnelles et dans un environnement sociétal donné qui les déterminent en bonne partie.

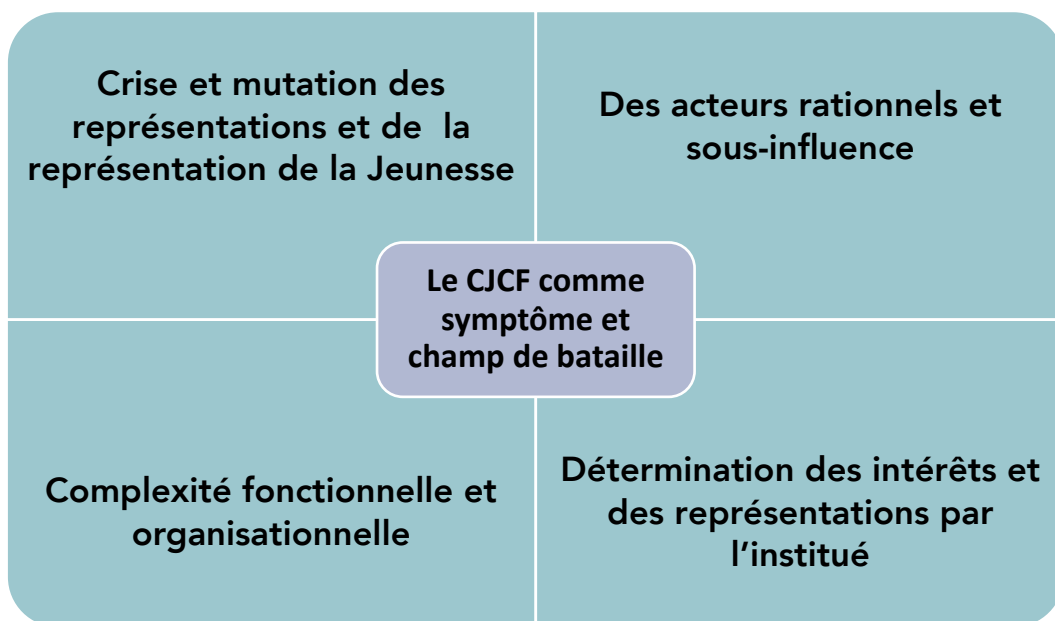
Saisir les dynamiques qui traversent le Conseil de la Jeunesse nécessite de ne pas s'en tenir à l'organigramme, mais de prendre en compte le sociogramme des relations réelles des acteurs en réseau(x).

Même si formellement le Conseil est structuré de manière apparemment hiérarchique et sous forme pyramidale, avec des titres et fonctions qui évoquent un modèle bureaucratique (Président, Vice-Président, Bureau, AG, etc.), le pouvoir au sein du Conseil tient plutôt aux dynamiques de réseau, et même aux dynamiques aux croisements de plusieurs réseaux, internes et externes.

La situation spécifique du Conseil de la Jeunesse -qui, tout en étant formellement « indépendant » (constituant même une entité juridique indépendante sous forme d'ASBL), est fortement tributaire d'autres instances et acteurs- renforce cette logique par l'enchevêtrement des instances et l'interdépendance des acteurs. Structurellement, le CJCF dépend des OJ, des Confédérations, de la CCOJ et de la CCMCJ, mais également de l'administration de la CFWB et des cabinets ministériels, voire des partis politiques. Sans leur consentement, et même parfois sans leur engagement actif (pour assurer une mobilisation des jeunes à participer aux élections et aux différents moments participatifs, pour désigner des représentants, pour appuyer la légitimité du CJCF, pour solliciter et prendre en compte des avis...), il serait impossible au CJCF de fonctionner. L'inverse n'est pas vrai. Plusieurs interlocuteurs soulignent ainsi l'importance des jeux d'influence. Si elles ont parfois pu se manifester sous forme d'ingérences directes, ces interdépendances se vérifient notamment dans les possibilités de blocage (ou de déblocage) de la part d'acteurs à la fois externes et internes au Conseil, dans l'importance d'assurer en permanence le respect des équilibres, dans la sanction qui menacerait une prise de position non conforme (du Conseil, du bureau, d'un(e) président(e)).

Ces tensions entre indépendance formelle et dépendance pratique, entre l'autonomie du Conseil et son hétéronomie, entre un organigramme pyramidal et un fonctionnement en réseau permettent de comprendre plusieurs des « incidents » et « crises » qui ont émaillé le fonctionnement du CJCF ces dernières années : lorsqu'un Président « croit » qu'il est président et qu'il peut agir d'initiative, lorsqu'un Conseil émet un avis jugé trop hétérodoxe, lorsque des impératifs de légitimation politique obèrent les possibilités d'un débat ouvert, lorsque des enjeux de pouvoir partisan hypothèquent le fonctionnement du Conseil...

Ces tensions apparaissent alourdies, voire rendues insurmontables par le « paradoxe bureaucratique », à savoir la tendance de toute organisation à réagir aux différentes situations problèmes (ou même à chercher à les prévenir) en mettant en place des « règles et des procédures » qui suscitent à leur tour de nouvelles stratégies adaptatives.



Ce passage en revue des différents facteurs et des jeux d'acteurs qui expliquent pourquoi et comment « les choses se passent comme elles se passent » peuvent apparaître comme une condamnation sans appel, tant les forces centrifuges semblent désarticuler l'action collective que devrait constituer le CJCJF et tant les facteurs de démobilisation semblent l'emporter sur les facteurs de mobilisation.

Pourtant, l'action collective n'est pas seulement affaire d'arithmétique et d'addition de facteurs. Elle est affaire de dynamique, et dans bien d'autres contextes historiques, on a pu observer combien, dans des conditions de départ bien plus adverses, des acteurs collectifs sont parvenus à inverser la tendance, à faire exister publiquement des enjeux précédemment confinés à l'indicible privé, à faire émerger de la conscience collective et du « nous » là où il n'y avait que de l'indifférence et des « je » atomisés.

Les oppositions sont stériles, les tensions sont fécondes, à condition de pouvoir les articuler et de transformer des contraintes en opportunités. Ce qui interroge la capacité collective du Conseil de la Jeunesse à être acteur (plutôt que spectateur impuissant).

Si des aménagements, des clarifications, des réformes devront être apportées aux différents niveaux (en particulier organisationnel, institutionnel et politique), une des clefs qui fait actuellement défaut est l'importance de la méthodologie (le « comment faire » opérationnel) à mettre en œuvre dans les différentes phases du Conseil de la Jeunesse : élection de ses membres, formation et capacitation des élus, modes de consultation, d'élaboration et de prise de décision, ce qui implique à la fois le travail pédagogique et technique en s'appuyant notamment sur les potentialités des technologies de l'information et de la communication.

3. Et ailleurs, c'est comment ?

Ce troisième chapitre livre les résultats de la démarche d'analyse comparative effectuée à propos d'instances de représentation et de participation des jeunes dans d'autres régions et pays.

Nous avons examiné en détail quatre formules de représentation des jeunes, allant d'un autre CJCF à des formes moins traditionnelles de représentation des jeunes.

1. Le Vlaamse Jeugdraad, Conseil jeunesse de la Flandre,
2. Les Forums jeunesse régionaux du Québec,
3. Le sondage délibératif sur le droit de vote à 16 ans mené en 2009 par les politologues de l'ULg,
4. L'initiative québécoise annuelle de l'École d'été du nouveau monde.

Les fiches descriptives détaillées de chacune de ces expériences sont présentées ci-dessous.

Notons que nous n'avons pas repéré d'initiative de participation/représentation des jeunes qui se déroule uniquement ou essentiellement en ligne et qui soit un minimum documentée ou significative pour le propos développé dans le présent cadre d'évaluation du CJCF.

Enfin, en guise d'avertissement au lecteur, rappelons que nous ne cherchons pas ici le « modèle » qui apporterait toutes les réponses aux questions posées par et au CJCF, mais des pistes et des potentialités à développer sur certaines dimensions de son redéploiement, et pour étayer nos scénarii prospectifs. Toute dynamique institutionnelle ou organisationnelle est en effet dépendante d'une histoire et d'une culture qui en constituent des conditions d'émergence a priori non répliquables. Par contre, des contextes plus ou moins proches du nôtre offrent un pool de solutions dont les acteurs de notre système peuvent s'emparer, alors qu'ils n'ont pas avant cela été dans les conditions de pouvoir les identifier ou les formuler.

Le VJR a partagé la même histoire que le CJCF jusqu'à la communautarisation des matières jeunesse. C'est dans la première moitié des années 2000 qu'y est introduit une désignation au suffrage universel des jeunes, en même temps que la Flandre se dotait d'un ministre de la Jeunesse. De fait, le mode de représentation du VJR est très proche de celui du CJCF actuel, mais les points communs s'arrêtent là...

Aujourd'hui, ses 16 membres, qui siègent pour 3 ans, sont pour moitié des jeunes élus au suffrage universel, pour moitié des jeunes désignés par la Jeugdcommissie, le conseil consultatif institué par le décret jeunesse.

- Les candidats membres dits « secteur jeunesse » sont présentés à la Jeugdcommissie, une personne par organisation financée par le décret. 8 sont choisis par vote des membres de la Commission. La plupart sont choisis en son sein, et donc cumulent les deux mandats.
- N'importe qui entre 15 et 30 ans peut poser sa candidature pour les 8 autres sièges. Ces candidatures sont soumises au suffrage universel en ligne des 12-30 ans. Chaque vote doit être signé par eID. Des interdictions de cumul sont prévues, notamment avec le fait d'être salarié par une organisation financée par le décret jeunesse ou titulaire d'un mandat électif (sauf au niveau communal).

La composition du VJR est cependant soumise à deux quotas, mais qui s'appliquent après le vote : un tiers de moins de 25 ans et maximum deux tiers du même sexe. Le règlement électoral prévoit à cet effet des « procédures correctives » intéressantes et très précises. Le VJR fonctionne sans pondération géographique et sa nouvelle équipe se retrouve de facto issue des 5 provinces + la RBC.

Le VJR entend représenter « les enfants, les jeunes, les organisations de jeunesse et les instances de consultation des jeunes ». « Jeunes » est entendu comme les 12-30 ans. Sa mission est de « relayer leurs points de vue et les renforcer », à l'attention du Gouvernement flamand et des institutions flamandes. En termes de positionnement, sa communication met en avant son expertise thématique sur les questions de jeunesse.

La saisine du VJR par le Gouvernement flamand est obligatoire pour toutes les décisions qui ont un impact sur les enfants et les jeunes. Elle est prévue dans le Jeugddecreet, qui en rend garant le Ministre de la Jeunesse, ce qui permet au Conseil de se retourner vers lui si cette obligation n'est pas ou mal respectée.

Les avis d'initiative sont aussi prévus. Pour qu'ils prennent plus d'importance dans les travaux, trois thématiques sont choisies par 18 mois, de façon participative (v. plus loin). Pour s'assurer d'une production sur ces 3 thématiques, le secrétariat a

mis au point une méthodologie de travail qui structure le débat (participatif puis en Conseil) sur un avis et son approbation, les consultations en amont et le lobbying en aval.

L'AG du VJR se réunit tous les mois. Elle est baptisée « Adviesraad » (conseil d'avis) puisque le VJR n'est pas une ASBL (v. plus loin). Ses réunions étaient publiques, mais cet aspect a été supprimé depuis la mise en place du dernier conseil, parce que n'apportait pas de plus-value et provoquait beaucoup de frustration chez les spectateurs, qui n'avaient pas de voix délibérative.

Le VJR est productif. L'an dernier, il a sorti sur 12 mois quelque 14 nouveaux avis et plus de 75 communiqués de presse. Les thèmes de ces avis ne se limitent pas aux politiques jeunesse : la santé mentale, la réforme du décret organique des provinces ou encore le financement des infrastructures culturelles d'intérêt supra-communal font partie de ces récents chantiers.

Le VJR est une association de fait. Il est institué par son ROI et son règlement électoral, deux textes qui doivent être (ré)approuvés par le Gouvernement avant chaque scrutin triennal. Cette obligation est aussi cadrée par le Jeugddecreet. Cette formule, on le voit, permet des ajustements en souplesse et laisse de la marge à l'expérimentation. Elle n'a pas été retoquée par le Youthforum. A noter aussi que les représentants dans les dynamiques transnationales sont choisis par le VJR sur appel à candidatures, avec une procédure de sélection qui inclut une mise en situation sous forme de concours de speech en public.

Le VJR était une ASBL jusqu'en 2012, année où elle a fusionné avec les ASBL Steunpunt Jeugd et Vlaams Informatiepunt Jeugd. Ensemble, ils constituent De Ambrassade, dont l'assemblée n'est pas constituée des jeunes élus au VJR. Le VJR désigne ses représentants à l'AG de l'ASBL, qui en nomme un à son CA. De Ambrassade fonctionne comme secrétariat, hébergeur, employeur du staff (e.a. d'un secrétaire général) et centre de ressources pour le VJR.

La Jeugdcommissie, instance de concertation sectorielle jeunesse, dépend du VJR. Tous ses avis doivent être approuvés par le VJR. Les dossiers sont dispatchés par le secrétariat : d'un côté les problématiques du secteur jeunesse, de l'autre les problématiques jeunesse transversales.

Un avis de mai 2017 porte sur le projet de décret sur la reconnaissance des mouvements politiques de jeunesse. Les 7 jeunesses politiques ne seraient plus subsidiées par le décret jeunesse, mais seulement reconnues, avec des exigences allégées. Le VJR a déploré cette décision politique au moment de son annonce en 2016. La raison principale mise en avant est la perte de la liberté de parole et d'action de ces 7 OJ vis-à-vis de leur parti respectif. L'avis de mai y voit aussi une inégalité de traitement dès lors que le travail de terrain des jeunesses politiques est tout aussi qualitatif que celui des autres OJ. Les interlocuteurs jeunesse francophones rencontrés dans la première étape de notre évaluation ont compris

cette mesure comme une éviction des jeunes politiques du VJR : il n'en est rien puisque c'est l'agrément et non le financement qui permettent de participer à la Jeugdcommissie. C'est dans cette dernière que les jeunes politiques sont présentes : au VJR même, un seul des 16 jeunes serait proche d'un jeune politique.

Il semble que cela n'élimine pas la concurrence entre membres du VJR, en particulier pour la fonction de président, ou pour celle de président de groupe de travail (voir plus loin sur ces groupes). Le président a un rôle important puisque c'est lui qui assure les contacts structurels avec le Ministre de la Jeunesse et une partie de la représentation.

Alors que le VJR a finalement un positionnement très classique de conseil consultatif, on peut noter un souci d'innovation dans les méthodes. Le VJR 2014-2017 a p.ex. créé « Les touristes », un groupe de bénévoles choisis sur candidature, qui l'accompagne dans ses actions. Les Touristes ont ainsi mené 800 interviews de jeunes pour identifier « les 10 questions qui préoccupent le plus les jeunes et les enfants ». 3 de ces questions vont faire l'objet d'avis d'initiative dans les 18 mois prochains. Ce sont ces Touristes plus que les membres mêmes qui sont visés par la mission de formation politique du Conseil.

Pour les trois ans qui viennent, cette dynamique et le caractère public des réunions mensuelles sont remplacés par trois groupes de travail ouverts à tout jeune qui en fait la demande.

Le mix efficacité-participation est un souci permanent. Le nombre de membres a ainsi été ramené pour 2018-2020 de 24 à 16, pour une meilleure organisation des travaux.

Trois fois par an, le VJR organise en province un « méga forum » participatif et festif. Il y met en débat ses priorités thématiques ou des drafts d'avis. Cette formule permet de susciter l'intérêt et d'attirer des bénévoles et des candidats. Le VJR n'a aucune obligation d'organiser la consultation des enfants, des jeunes ou des professionnels de la jeunesse, mais il en prend donc l'initiative pour donner du poids à ses avis. Ses dispositifs participatifs et méthodes de travail restent toutefois de l'ordre d'offres faites par des adultes aux jeunes ». Avec également le souci d'un retour pour tout jeune participant. Ainsi, les « Touristes » avaient reçu une formation aux techniques d'interview.

Le caractère participatif s'incarne donc de deux façons pour compléter la représentation : structurellement par des enceintes ouvertes qui nourrissent le Conseil en permettant différents niveaux d'implication, ponctuellement par des événements.

Dernier exemple. Le VJR réfléchit à lancer un GT commun avec les Conseils communaux de jeunes. Ceux-ci en effet sont fédérés au niveau provincial puis

régional, mais les provinces flamandes sont en voie de démantèlement. La formule du VJR post-2020 pourrait donc s'adapter à cette évolution.

Et les moyens ? Le budget structurel octroyé par la Flandre tourne autour des 490.000 €/an. L'enveloppe est un peu augmentée les années électorales. Elle comprend le personnel et le fonctionnement et est gérée par l'ASBL De Ambrassade. Viennent en complément des subventions au projet et la participation à des programmes internationaux.

Sources :

Site web du VJR : <http://vlaamsejeugdraad.be/>

Annexes « Personnes morales » du Moniteur belge

Interview, en janvier 2018, de Dries De Semt, coordinateur du VJR chez
De Ambrassade

La concertation jeunesse au Québec

54

Quelques balises

Pendant la décennie 2000, la concertation des jeunes au Québec a reposé sur deux piliers complémentaires. D'une part le Conseil permanent de la Jeunesse du Québec (CPJ), d'autre part les forums jeunesse régionaux (FJR).

Une division du travail semble s'être instituée entre les deux. Au CPJ la représentation politique au niveau le plus général (« provincial »), et aux FJR le soutien de la « participation citoyenne des jeunes » au niveau supra-communal ou régional.

Il est aussi en train de se mettre en place depuis un an au niveau national (canadien) un tout nouveau Conseil Jeunesse du Premier Ministre, composé de 30 jeunes de 16 à 24 ans.

Le CPJ – équivalent de notre CJCF –, créé à la fin des années 80, a été supprimé en 2010 à l'occasion de coupes budgétaires féroces et à l'issue d'un débat très anglo-saxon sur le retour que reçoivent les citoyens sur les impôts qu'ils paient. Les libéraux l'ont emporté, prenant pour cible le budget de l'instance (700.000 CAD/an) et son manque d'impact au vu de la dégradation de la situation socio-économique des jeunes (travailleurs pauvres, discriminations, décrochage scolaire, etc.)

Le CPJ était organisé comme un organe d'avis « non-partisan et indépendant ». Il dépendait du Premier Ministre et était en cheville avec le Secrétariat à la

Jeunesse du Québec (SJQ), un département de ce que nous appellerions en FWB le Secrétariat général de l'administration.

Depuis, la concertation jeunesse se retrouve segmentée : on la retrouve dans certains des programmes thématiques du SJQ, qui soutient aussi par des appels à projets la participation jeunesse au niveau municipal et supra-communal.

Les 21 forums jeunesse régionaux quant à eux relèvent d'une logique plus ascendante que descendante. Créés au tournant des années 1990-2000, ils soutiennent la participation des jeunes dans un sens très large : politique, électorale, économique, culturelle. Ainsi, ils sont dotés d'un Fonds d'investissement, le FRIJ, qui injecte des moyens dans les projets de jeunes, d'une façon cogérée par les jeunes.

Les FJR se retrouvent entre eux dans deux instances de concertation horizontale indépendantes du Gouvernement du Québec : d'une part la Table de concertation, qui a pour mission de base de promouvoir le développement des FJR, d'autre part le Réseau des FJR, qui, lui, relaie vers les décideurs et l'opinion publique les positions substantielles des forums. Ce réseau, en réaction à l'absence de politique jeunesse provinciale et vraisemblablement aussi pour remobiliser les jeunes qui désertent une partie des FJR, vient de lancer un programme « Citoyenneté jeunesse » qui entend intervenir de manière plus volontariste sur les contenus et revendications communs : auditions en Commission parlementaire, avis d'initiative, participation à des consultations publiques, etc.

En matière de participation politique des jeunes, l'action des FJR est multi-publics et multicanaux et se retrouve dans leurs 5 axes d'action.

1. Éducation à la citoyenneté (outils pour les jeunes, les enseignants et les professionnels de la jeunesse)
2. Promotion et reconnaissance de l'engagement des jeunes (par des actions de communication du type événements)
3. Inciter les jeunes à participer aux instances démocratiques régionales et locales (outillage des jeunes candidats aux municipales, e.a.)
4. Soutien (y compris financier) et accompagnement des initiatives des jeunes, notamment de leurs « projets citoyens ».
5. Participation électorale des jeunes

Les forums sont composés de jeunes invités et réunis par les élus locaux qui ont pour ce faire un important degré de liberté. Le statut juridique et la procédure de nomination (élection, désignation, etc.) sont laissés à la discrétion de ces élus, mais les jeunes doivent représenter la diversité « sectorielle » du territoire. Il en va de même pour leur articulation avec les conseils municipaux jeunesse.

Les FJR sont animés par un ou plusieurs salariés « Agent de participation citoyenne ». Là où le CPJ mettait plutôt en avant son expertise de contenu sur

les thématiques jeunesse, les FJR investissent dans leur expertise méthodologique. Cela dit, ils ne rechignent pas à recourir à l'expertise d'experts universitaires et de consultants. En termes de positionnement, les FJR ne se veulent pas le porte-voix des jeunes qui en sont administrateurs ; ils opèrent dans un cadre, avec des outils et une culture qui instituent ces jeunes comme les porte-voix de la jeunesse.

A plusieurs reprises, les FJR ont reçu des mandats du Gouvernement provincial dans le cadre de ses plans jeunesse quadriennaux successifs, par exemple pour organiser des consultations régionales des jeunes sur telle ou telle politique publique. Mais ce n'est pas le cas sous toutes les législatures provinciales. A prendre connaissance de leur historique et de leur actualité, il apparaît qu'au Québec, la dynamique de ces structures dédiées à « soutenir la participation des jeunes » est directement liée au volontarisme et à la consistance de la politique jeunesse du Gouvernement provincial.

A noter que la délégation de jeunes qui s'est rendue au Québec au printemps et qui y a entre autres rencontré FJR et conseils municipaux jeunesse a été titillée par quelques points de comparaison intéressants à relever ici.

- (1) D'abord la capacité de ces organismes à s'allier avec de l'expertise et/ou des partenaires tiers, pointant en creux cette faiblesse dans la culture du CJCF qui a été relevée par une partie des interlocuteurs interrogés dans la première phase de cette évaluation.
- (2) La notion d'organisme « a-partisan » a suscité à la fois l'intérêt et des difficultés compréhension, tant il est vrai que la société québécoise est peu structurée par la polarisation.
- (3) Enfin, les aspects organisationnels ont aussi interpellé : « durée de mandat, nombre de membres, composition du CA, profil des jeunes, travail à distance, etc. », et aussi le professionnalisme, la culture de l'évaluation, les outils d'animation d'assemblées, etc.

Sources

- Presse québécoise en ligne
- Site web des FRJ, <http://www.citoyennetejeunesse.org>
- Site web du SJQ, <http://www.jeunes.gouv.qc.ca>
- Et notamment, sur ce site, Yannick Machabée, « L'histoire du CPJ », CPJ, Gouvernement du Québec, 2004.
- « Rapport d'activités
À l'attention du BIJ, Programme Québec du 2 au 10 avril 2017
'Et si on échangeait autour de la tolérance avec les jeunes Canadiens ?...'
», CJCF, 2017.
- Site web du CJPM, <http://www.canada.ca/fr/campagne/conseil-de-la-jeunesse-du-premier-ministre.html>

Quelques balises

Le sondage délibératif, inventé à l'Université du Texas en 1988, est une méthode d'appréhension et de construction de l'opinion publique au croisement du sondage d'opinion classique et de la participation citoyenne sous forme de délibération one shot.

- Du sondage, il reprend l'impératif et les méthodes d'échantillonnage aléatoire représentatif, le questionnement thématique ainsi que les pratiques d'enquête par questionnaire (entretien ou support écrit) ;
- Des pratiques de démocratie délibérative, il reprend les méthodes d'animation et les dynamiques de délibération et de construction de consensus qui veulent que la confrontation des points de vue permette de faire évoluer les positionnements individuels a priori sur la question en jeu.

L'idée, de façon synthétique, est

- de pratiquer un sondage d'opinion,
- d'organiser ensuite un espace-temps de délibération entre une partie des sondés représentative de la diversité des positions en présence,
- et de clôturer éventuellement par un nouveau sondage qui permet d'évaluer l'évolution des positionnements individuels.

Comme avec l'emblématique G1000, il en existe différentes déclinaisons au gré des expérimentations qui ont émaillé les deux dernières décennies, y compris en Belgique francophone. Il existe aussi des approches de la participation qui empruntent des finalités et des modalités au sondage délibératif, comme le panel/jury de citoyens, certaines formes de conférence de consensus, etc.

Il existe quelques expériences de sondage délibératif des jeunes, en particulier en Belgique francophone avec celui mené en 2009 par l'Unité de politologie générale de l'Université de Liège (B. Fournier) sur le droit de vote à 16 ans. Les conclusions de ce dispositif rencontrent celles tirées d'autres expériences de sondages délibératifs et même des autres formats apparentés de participation citoyenne avec échantillonnage ou tirage au sort, du moins si on se limite aux expériences qui mettent en œuvre des délibérations sous forme présentielle (par opposition aux dispositifs de débat en ligne).

Nous en proposons ici une synthèse sommaire sous forme de SWOT.

Forces • Approprié sur les thématiques clivantes • La délibération infléchit effectivement les positionnements individuels • Visibilité dans l'espace public • La participation citoyenne réussie crée de la part de ses acteurs une demande de plus de participation • A certaines conditions, permet une participation de publics socialement mixtes • A certaines conditions, surmonte le syndrome de l'isolement, où les participants mettent leur vécu entre parenthèses pour participer à un exercice cadré par des règles et des formes qui sont étrangers à leur expérience sociale	Faiblesses • Difficulté de mobiliser physiquement les participants (l'ULg a réuni moins de 100jeunes au lieu des 400 visés, idem pour le G1000) • Peu approprié comme outil de mobilisation (vs pour un public déjà mobilisé sur la thématique abordée) • Caractère toujours discutable des expertises mobilisées : pour l'échantillonnage, pour l'animation, pour l'instruction des débats, etc. • Coût • Le sondage délibératif est une méthode sous licence commerciale
Opportunités • Épuisement des formes instituées de participation, de concertation, de représentation et de construction de l'opinion publique • Démonstre la vitalité démocratique et les investissements que les acteurs sont disposés à consentir à son service • La participation au sens délibératif « donne de nouvelles possibilités à l'action publique : mobilisation, reconnaissance effective d'un nouveau droit, lieu de transparence et de reddition de comptes, construction de consensus, émergence d'innovations, soutien de minorités, recadrage des expertises scientifiques, argumentaires plus étayés pour les élus, etc. » (Whiteside et Bourg)	Menaces • Désaffection des formes de participation discursives au profit des formes de participation projet, en particulier chez les jeunes. • Risque d'instrumentalisation en cas de commande/initiative publique • Discrédit de l'expérimentation en matière de participation citoyenne articulée aux politiques publiques en suite de quelques « ratages » notoires

Sources :

- Bernard Fournier, Raphaël Darquenne et Elodie Flaba, « L'intérêt politique des jeunes Belges francophones mesuré à l'aune d'un processus de discussion », communication au Colloque annuel de la Société québécoise de science politique, Ottawa, 28 mai 2009.
- Fondation Roi Baudouin, Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur, 2006, https://culturesocial.org/wp-content/uploads/2015/05/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf

- Thomas Lemaigre et Edgar Szoc, Syllabus du cours Enjeux et évolutions des politiques publiques (MIAS 1), IEESID, Haute École Bruxelles Brabant, 2016.
- Articles et ouvrages de Bernard Manin, Dominique Bourg, Kerry Whiteside, Loïc Blondiaux, Julien Charles et David Van Reybrouck.

Le dispositif « École d'été » au Québec

Depuis 2004, l'Institut du Nouveau Monde, association indépendante, non partisane, à but non lucratif, vouée au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec, entreprend la réalisation d'une École d'été pour jeunes citoyens québécois.

L'événement offre alors, dès la première année, aux jeunes de 15 à 35 ans des conférences, tables-rondes, ateliers, activités culturelles, leur permettant d'acquérir des connaissances sur les grands enjeux contemporains et de développer des compétences citoyennes. C'est aussi l'occasion de formuler des propositions et des projets pour la société dans laquelle ils veulent vivre dans l'avenir.

Depuis, le dispositif s'est décliné en école d'hiver, écoles itinérantes, conversations publiques sur des enjeux de société, rdv citoyens... cf. <http://inm.qc.ca/#>

A retenir de l'expérience québécoise :

L'École d'été de l'INM est donc une activité d'éducation à la citoyenneté s'adressant principalement aux jeunes de 15 à 35 ans du Québec. L'activité se déroule chaque année à la mi-août dans une institution académique québécoise. Les jeunes sont invités à assister à des conférences et des tables rondes pour s'informer sur les enjeux de notre société. Ils sont appelés ensuite à débattre et à réfléchir à ces enjeux, puis à formuler des propositions, des projets, des pistes d'action sur un thème choisi. Ils ont l'occasion de rencontrer d'autres participants, d'être inspirés par des citoyens modèles et de créer des réseaux.

Les objectifs poursuivis sont :

- Que les jeunes s'engagent et soient plus conscients des enjeux et des possibilités d'action;
- De les outiller à exercer leur leadership;
- De provoquer un éveil des consciences se traduisant par des actions citoyennes;
- Démontrer par l'École d'été l'importance et les retombées positives de l'éducation citoyenne.

Au fil des ans, plus de 6000 participants ont été interpellés par les différents thèmes de cet événement. D'Apprendre pour rêver le Québec en 2004 à l'Édition spéciale Forum social mondial en 2016, l'INM y promeut une citoyenneté active.

> Un événement multi-activités :

L'événement québécois attire son public avec une offre à plusieurs niveaux, sur plusieurs registres :

- l'accès à des compétences et à des savoirs (pack de documentation de bienvenue, conférences, formations brèves, etc.) dans une optique d'information et de sensibilisation
- l'accès à des lieux et des outils de mise en projet individuel et d'action collective (séminaires, salon associatif, etc.)
- l'accès à de l'expression dans le débat public et à de l'action collective (journal et radio de l'événement, une action fédératrice à chaque édition, comme un Manifeste, etc.)
- une dimension culturelle et festive (concerts, ciné-club, expos, etc.)

La programmation s'étale sur quelques jours. Avec un volume de quelques centaines de participants, elle amène le public à passer plusieurs fois d'un registre à l'autre de façon à renforcer ce qu'il acquiert sur chacun. Au final, chaque participant est incité, de façon attrayante et sur mesure, à changer ses comportements individuels, à se mettre en projet, et/ou à s'engager dans la vie citoyenne.

L'une des manières de renforcer cette incitation est l'approche parcours/modules de l'offre des Québécois, en fonction des différents types de public.

> un modèle de financement original:

L'initiative québécoise innove dans la mixité des types de financement (public, privé, apports en nature par des partenaires privés, associatifs et publics.

> Un modèle décentralisé de recrutement des participants

Des « ambassadeurs de l'INM », ex-participants aux éditions estivales précédentes qui font le tour des CEGEP (pré-facultés) et universités pour promouvoir le dispositif, toute l'année qui précède l'événement.

> Un travail avec des prescripteurs diversifiés bien implantés auprès du public jeunesse : enseignants Cégep (pré-université) et universités, mouvement étudiant, ONG partenaires, forums jeunesse, table de concertation des forums jeunesse, congrès mondial des jeunes...(entre 6 à 4 mois avant l'événement)

> Une communication énorme et une visibilité très bien pensée – affichage public, tous les cafés des centre-ville, les écoles, les lieux publics - ; un partenaire presse important, le quotidien « le Devoir » (échange de publicité), le tout dans les deux mois précédant l'événement

> Une politique de parrainage : Poussant encore plus loin l'accessibilité, l'INM a mis sur pied un programme de parrainage permettant aux participant-e-s de voir leurs frais d'inscription pris en charge par un des partenaires parrains de l'événement.

> une approche par les « profils de jeunes » pour être le plus adéquat possible :
 « Les profils permettent de vivre une implication citoyenne directement reliée au style du participant. Ceux-ci peuvent choisir de s'impliquer par le biais de l'entrepreneuriat, l'exploration, la mobilisation, la communication, la facilitation ou l'élaboration de propositions sociales innovantes. Dans tous les profils, les participants mettront à profit leurs expériences, leurs connaissances et leurs idées pour répondre à des enjeux de société. »

Les sessions par profil :

- Profil artistique,
- entrepreneuriat,
- Exploration,
- communication,
- leadership participatif,

L'entrée par « profil » est un des éléments clés de la programmation et donne l'occasion de vivre une démarche collective de participation citoyenne de manière approfondie en fonction des inclinaisons et modes d'action/d'investissement des jeunes. Les profils visent l'échange, le partage du savoir, l'exercice de la créativité et la délibération en groupe pour formuler des propositions ou des engagements concrets.

Bilan : 6000 jeunes touchés au cours des éditions, venant de toutes les régions du Québec. Des jeunes « touchables et mobilisables » par les partenaires qui s'associent à l'événement et y valorisent leurs expertises, leurs ressources, leurs revendications.

Par exemple, la communication faite par l'INM pour l'école d'été 2017 : « **9 au 12 août 2017 | ENAP – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal**

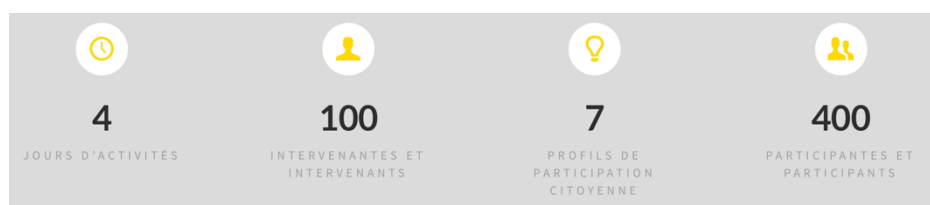
L'École d'été est un événement de 4 jours qui permet de développer ses compétences civiques en expérimentant diverses formes de participation citoyenne. C'est aussi aller à la rencontre d'actrices et d'acteurs diversifiés. En plus d'autres participant-e-s motivé-e-s, vous y côtoierez des personnalités publiques, des politiciens, des journalistes, des chercheurs et des artistes avec qui vous pourrez échanger des idées. C'est un moment festif et dynamique qui vous appartient

Génération d'impact se veut une invitation à la réflexion, mais aussi un appel à générer de l'impact par des actions, des projets, des idées, de l'innovation, des plaidoyers, des œuvres artistiques. 2017 a besoin de cet engagement. Les défis à relever sont nombreux et complexes : changements climatiques, vivre ensemble, crise des réfugiés, accroissement des inégalités sociales... Le tout avec pour toile de fond, des révolutions technologiques et médiatiques aux

conséquences déjà bien senties sur la façon de s'informer, de communiquer et de vivre notre démocratie.

Quelles sont les meilleures stratégies pour une transformation sociale, pour mobiliser un maximum de personnes, pour devenir un acteur de changement ? Quel leadership pouvez-vous exercer ? Comment un projet local peut-il avoir un impact global ? L'École d'été est un moment d'apprentissage, mais avant tout un lieu d'engagement. C'est l'occasion d'élaborer des projets collectifs, de délibérer d'enjeux de société et de réfléchir à des propositions innovantes. Et surtout, de vous commettre et de profiter de la tribune qui s'offre à vous pour laisser votre marque.

Soyez une génération d'impact! »

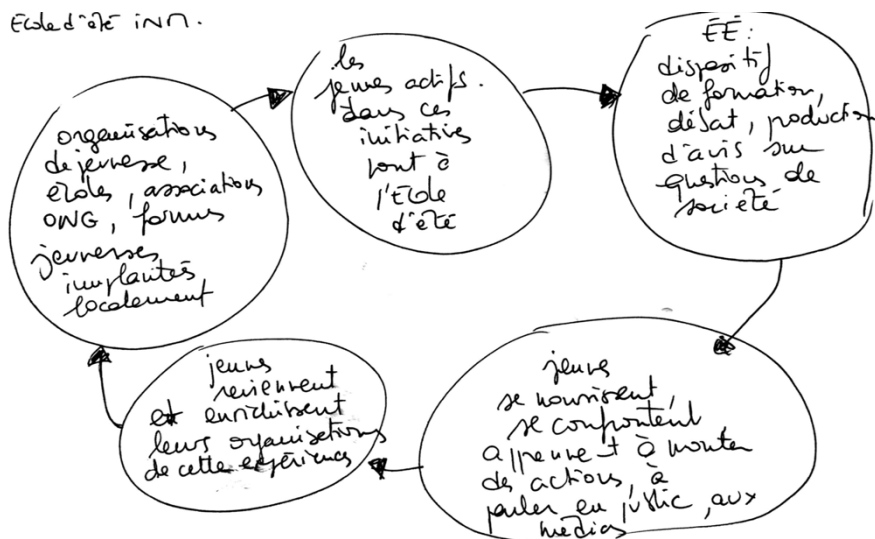


62

Quelques éléments d'analyse...

- On est ici dans une logique de mobilisation et d'investissement de jeunes autour du « faire », autour d'une activité commune qui permet de « réfléchir, agir, se former ensemble et faire émerger des propos de jeunes sur les questions de société » et non pas sur sa propre « constitution ». A contrario, il apparaît que l'évènement le plus visible du CJCF en Belgique francophone est sa propre constitution (les élections du nouveau CJCF) et non pas les actions concrètes menées avec et par les jeunes régulièrement.
- La multiplication et la diversité des acteurs concernés et engagés dans la mise en place de l'école d'été québécoise évite l'émergence de positions partisans ou sectorielles. Les jeunes ne viennent pas pour représenter leurs organisations, ils nourrissent en retour leurs organisations de ce qui s'est échangé et produit lors de l'évènement et de sa préparation. Les organisations prescriptrices s'alimentent et upgradent ainsi leur vision de la jeunesse.

École d'été INM.



Sources :

- Note d'intention pour déployer une école d'été en Belgique Francophone : Un grand Festival de la citoyenneté et de l'engagement en CFWB- État du chantier, Aude Garely, Agence Alter, 2008
- Site internet de l'INM : <http://ecole.inm.qc.ca>

	VJR	Les FJR du Québec (< 2010)	Sondage délibératif (ULg 2009)	ENM
Profil des jeunes touchés	Tout venant, jeunes engagés à tous les niveaux	n.d.	Tout venant	Tout venant, jeunes engagés à tous les niveaux
Mode de désignation	50 % élus au suffrage universel des 12-25 ans + 50 % désignés par le conseil consultatif du secteur jeunesse	Défini par les élus locaux	Volontaires tirés au sort et pondérés pour constituer un panel	Décision individuelle + PAF ou parrainage
Canaux de recrutement	Événements décentralisés + possibilités de volontariat	Variable selon les localités		Multicanaux, e.a. parrains et prescripteurs
Nombre de jeunes impliqués	16 + délégués internationaux + participants volontaires aux GT	Plusieurs centaines	< 100	Plusieurs centaines/an
Durée	3 ans	Défini par les élus locaux	1 journée	A la carte sur 3 à 4 jours chaque année
Cœur de mission	Infléchir les politiques en faveur des jeunes	Soutenir et relayer absolument toutes les formes de participation des jeunes	Formaliser l'opinion des jeunes sur une question précise	Mobiliser, soutenir et relayer absolument toutes les formes d'expression et de participation des jeunes
Productions	Avis et Communiqués de Presse	Rapports, avis, outils et bourses	Avis	De tous types et sur tous supports
Destinataire principal	Gouvernement flamand	Les jeunes	Médias et société dans son ensemble	Les jeunes, leurs associations et la société dans son ensemble
Autres destinataires	Parlement et institutions flamandes, médias	Gouvernement et institutions provinciales		Gouvernement et institutions provinciales

	VJR	Les FJR du Québec (<2010)	Sondage délibératif (ULg 2009)	ENM
Statut de la prise d'initiative	Organe indépendant institué par décret et régulé par le Ministre de la Jeunesse	Initiatives des pouvoirs locaux, encadrement par une fédération indépendante	Centre de recherche universitaire	Association indépendante
Objets	Toute question de société qui touche les jeunes	Toute question de société qui touche les jeunes	Une question particulière (droit de vote à 16 ans)	Toute question de société
Ressources externes matérielles	± 490.000 €/an	n.d.	n.d.	Plusieurs dizaines de milliers de CAD/an
Ressources externes immatérielles	Expertises thématiques et méthodologiques	Expertises méthodologiques	Expertises thématiques	Conférenciers et animateurs
Compétences internes	Coordinateur.trice + secrétariat	Équipe d'Agent de participation citoyenne	Équipe de recherche	Équipe permanente + jobistes saisonniers
Alliés principaux	Secteur jeunesse reconnu par les pouvoirs publics	Conseils communaux de jeunes	n.d.	Conseils communaux de jeunes, FJR et tous autres acteurs jeunesse et ONG
Évaluations	Informelles	n.d.	Formelle et scientifique sur les résultats à court terme	n.d.

La référence aux « exigences du Youth Forum » est régulièrement évoquée pour justifier les obligations et contraintes quant au format et au mode d'organisation du CJCF. C'est ainsi que le statut d'ASBL est généralement présenté comme une obligation formelle pour bénéficier d'une reconnaissance par le Youth Forum comme « Conseil de la Jeunesse » indépendant des autorités politiques.

La consultation des documents de référence à propos des caractéristiques des Conseils de jeunes au niveau européen¹³ et l'entretien mené avec un des permanents du Youth Forum a apporté des clarifications utiles :

- Les Conseils de la Jeunesse européens sont le plus souvent des organes fédératifs : ils ont été construits du bas vers le haut puis reconnus par les autorités. Les membres paient d'ailleurs une cotisation. On retrouve également ce modèle au Québec aussi. L'histoire de notre Conseil de la Jeunesse est inverse.
- Les textes du Youthforum emploient d'ailleurs indifféremment Conseil de la Jeunesse et organisation coupole. Ce qui rappelle d'ailleurs que chez nous, il n'y a pas de coupole jeunesse, comme il existe des « interfédéré » dans d'autres secteurs.
- Il semble aussi que les organisations mobilisées sont plus diverses que les acteurs de l'animation de la jeunesse : les conseils jeunesse locaux sont en particulier concernés, et les organisations sportives de jeunes.
- Une situation courante quant aux critères pour être membres est aussi que les Conseils de la Jeunesse les définissent et/ou les appliquent eux-mêmes, en l'absence de politique jeunesse qui agréé les acteurs jeunesse, ce qui de facto renvoie à l'État la responsabilité de définir la part substantielle de ces critères. A cet égard, notre CJCF est congénitalement peu autonome : il est consociatif. L'idée d'une Charte permet de faire un pas d'un modèle consociatif vers un modèle fédératif.
- Les Conseils de la Jeunesse ont aussi différents cercles de membership : les membres de droit, mais aussi des tas de formules, un peu comme avec les volontaires du

¹³ <http://www.youthforum.org/assets/2014/11/YFJ-NationalYouthCouncils-WEB-2P.pdf>

Conseil de la Jeunesse flamand. Chez nous, à part quelques observateurs, il n'y a qu'un seul statut.

- Le cœur des Conseils de la Jeunesse est leur AG. Le pouvoir d'un CA et d'un bureau semblent toujours délégué, a fortiori celui d'un président ou d'un porte-parole. Les dérives présidentielles qu'a connues notre Conseil de la Jeunesse sortent donc de la "norme".
- Les instances que délègue l'AG sont souvent équilibrées en fonction de "piliers" ou en fonction de la taille des organisations membres. Chez nous, c'est le pacte culturel qui doit s'appliquer. A titre d'hypothèse, cette obligation s'appliquerait-t-elle toujours, du moins formellement, si les jeunesses politiques ne sont plus là?
- L'assemblée générale du Youth Forum est constituée à 50% de représentants des « Conseils Jeunesse » et à 50% de représentants des organisations internationales de jeunes (exemple Jeunes de la Croix Rouge internationale).
- Le dispositif du Youth Forum pense la continuité, avec e.a. une AG qui n'est jamais remplacée entièrement d'un seul coup, un secrétaire général qui est un salarié avec mandat à durée déterminée.
- Une des sources conflits et blocages identifiée (par l'interlocuteur rencontré) est le cross membership, c'est-à-dire lorsqu'un acteur est représenté par plusieurs canaux. Cela joue évidemment pour les acteurs très politisés, en particulier les jeunesses des partis.
- Le CJCF est identifié par notre interlocuteur comme un « bon élève » du Youth Forum, présent, impliqué, réalisant des démarches d'enquêtes dans le cadre du dialogue structuré.
- C'est une Commission de l'AG du Youth Forum qui statue sur les demandes de reconnaissance des membres. Les critères de membership ne sont pas formels (« être une ASBL ») mais substantiels. Ils sont appréciés au cas par cas, en fonction du contexte (histoire institutionnelle et culture politique), qui peut

donner un sens et des modalités très différents à « jeune », « indépendance », « représentativité », « reconnaissance », etc. Si un Conseil de la Jeunesse veut se réformer, il peut introduire son dossier et son argumentaire au Youthforum pour avoir un premier avis sur le nouveau dispositif envisagé.

- Bref ce qui est vu et présenté chez nous comme des contraintes non négociables sont en fait des contraintes levables.

4. Et les jeunes, où sont-ils ?

Qu'en pensent-ils ?

Ce chapitre a été rédigé par des étudiants de l'Université Saint-Louis sur base d'un séminaire collectif avec un panel diversifié de jeunes. Il permet d'approcher la diversité des attentes et des expériences des jeunes à l'égard de l'action publique et d'un Conseil de la Jeunesse. Le choix d'écriture a été de rester au plus près des expressions de jeunes participants, sans surcoder leurs propos dans un langage académique, ni dans les catégories institutionnelles. Les hiatus, les surprises, les malentendus, voire les incompréhensions qui pourraient en résulter sont révélateurs des écarts entre les mondes vécus de jeunes et les catégories de pensée instituées par les systèmes politico-administratifs.

69

Un atelier-discussion a été organisé le samedi 18 novembre à l'Université Saint Louis – Bruxelles, avec l'aide des étudiants en BAC 3 Sciences humaines et sociales de l'Université Saint Louis. Cette activité a rassemblé une trentaine de jeunes volontaires pour parler de leurs sentiments à l'égard de la société belge. Le recrutement des jeunes s'est fait via le réseau personnel des étudiants. Notre principal critère de sélection était l'âge. Les jeunes participants devaient avoir entre 16 et 30 ans, car ils représentent la tranche de la population ciblée par le Conseil de la Jeunesse. De plus nous avons veillé à atteindre une parité homme-femme, d'horizons géographiques différents (Bruxelles et Wallonie), ayant ou non un lien avec une organisation ou un mouvement de jeunesse.

Cet atelier-discussion a permis d'aborder dans un premier temps différents enjeux qui concernent la jeunesse, avec en points de mire "ce qui révolte" et "ce qui enthousiasme" les jeunes et dans un second temps d'échanger sur le Conseil de la Jeunesse et sur des modèles alternatifs à l'existant.

Après avoir pris le temps de se présenter les uns les autres lors d'un tour de table, les jeunes présents ont participé à une première activité qui permettait un débat réflexif quant à leur place dans la société. La méthodologie reposait sur la composition de groupes de 4 à 5 personnes dans lesquels deux étudiants-chercheurs observaient et menaient la dynamique de groupe. Ce « coup de sonde indicatif », à partir d'un panel contrasté d'une trentaine de jeunes, n'a évidemment pas la prétention de constituer un reflet exhaustif de « ce que pensent les jeunes », mais il permet déjà de prendre la mesure de quelques-unes de leurs préoccupations et envies.

“Ce qui nous révolte !”

Certains thèmes récurrents concernant les sujets qui heurtent les jeunes, les révoltent ont pu être repérés lors des discussions de groupe.

1. Discriminations, stigmatisation, inégalités et violences policières

Abordons tout d'abord, *la discrimination*. C'est un mal qui traverse toutes les sociétés et donc également la société belge. Cette discrimination est visible dans différents secteurs de la vie en société. Au travail ou dans les écoles, les jeunes sont confrontés à cette discrimination au quotidien. Par exemple, une des participantes de l'atelier nous avait parlé de la discrimination au travail. Son argument reposait sur le fait que certains directeurs d'entreprises demandent un CV accompagné d'une photo, ou refusent un employé à cause de son nom ou de sa religion. Cela paraît peut-être cliché, mais la discrimination envers les jeunes est une réalité dont les participants ont exprimé le caractère inacceptable de ce “fléau” engrainant notre société. Les jeunes présents expérimentent la volonté d'être traités de manière égale par-delà leur diversité. Ils ont le sentiment de se voir fermer des portes à cause de leur diversité ethnique, culturelle, physique... alors que cette richesse contribue au bien-être du pays.

« C'est comme une sorte de racisme laïc, plus acceptable par la société occidentale »

Dans un même ordre d'idées, les questions de *la stigmatisation* et *des inégalités* sont souvent revenues. Les jeunes de notre atelier sont conscients des inégalités de fait. Cependant, ils disent ne pas pouvoir les dépasser car il existe toujours des outils comme l'indice socio-culturel, évoqué durant le débat, piégeant les jeunes dans un cadre. Une participante disait que les professeurs ou les “grandes” personnes à qui elle s'adressait la voyaient d'abord comme une fille « d'Anneessens ».

Un jeune vivant près de la Gare de l'Ouest s'est plaint de la présence constante des forces de police dans la zone. Cette présence, il la ressent comme une violence symbolique faite contre la population à majorité maghrébine et étrangère. Il explique que dans la plupart des cas, les policiers procèdent à des fouilles ou des interpellations parfois violentes qui alimentent la haine contre les forces de l'ordre dans les quartiers.

Enfin, les jeunes sont marqués par *les traitements inhumains* que certaines personnes subissent aujourd'hui dans la société. L'exemple des migrants qui dorment dans le Parc Maximilien et qui sont réveillés par les forces de police à coup de matraques le matin a été évoqué. Les jeunes sentent une injustice par rapport à ce manque de

considération des minorités par l'État. Les jeunes reprochent *aux autorités* de ne pas mettre en œuvre des actions concrètes pour aider les personnes qui sont dans *la précarité*. Or Bruxelles présente un taux de pauvreté qui n'est pas négligeable, surtout avec la venue des migrants.

Sur un plan plus international, ce qui préoccupait un des groupes de jeunes était l'ingérence des grandes puissances. Intervenir dans un pays au nom de la démocratie doit se faire avec respect de la société humaine locale. Le reproche de ces jeunes était envers les pays s'impliquant dans les guerres créant des mouvements migratoires. Cependant, ces mêmes pays alimentent une discrimination envers les migrants qui tentent seulement de fuir la guerre.

2. Pas de place pour la parole des jeunes

Les jeunes participants ont l'impression de ne pas *être entendus*, ils ne savent pas à qui s'adresser, comment s'exprimer. De plus ils ont l'impression qu'il n'y a pas de *lieux* où ils peuvent s'exprimer.

71

Un autre point révoltant pour eux est le peu de représentation de la jeunesse en politique. Ils revendiquent le droit comme toutes les autres générations de se faire entendre. Qui plus est, les jeunes sont le futur de la société et il semble primordial que leur avis soit pris en compte au même titre que l'avis du reste de la population. Il ressentent aussi que les adultes portent un regard souvent condescendant sur les jeunes. Comme s'ils étaient incompetents. Pourtant, c'est le monde adulte qui promet aux jeunes « un avenir meilleur ». Or ces derniers sont accablés par des discours qui répètent sans cesse : « Allez à l'université, vous trouverez un job quand vous y sortirez ». Ce même discours est reçu comme *de fausses promesses* qu'on fait aux jeunes constatant la difficulté de la réalité du monde du travail.

3. Une fausse démocratie

Les jeunes discutants ont l'impression de vivre dans une fausse *démocratie*. Les médias ou la société en général leur renvoient cette image idéologique d'une démocratie parfaite, sans faille, ni fissure. Pourtant en regardant de plus près, notamment du côté des politiques gouvernant le pays, les jeunes s'aperçoivent des jeux stratégiques qui sont mis en place. Durant le débat, ils faisaient part du caractère injuste et non représentatif du statu quo de certains accédant au pouvoir. Pour eux, Il n'y a pas de renouveau, car tout un chacun ne crée un mouvement novateur aussi facilement. Les jeunes constatent le manque de moyens matériels et intellectuels afin de gagner une campagne électorale, par exemple.

Les jeunes ont aussi eu une vision plus globale de la société : pour eux, c'est *l'économie* qui domine le monde. Ils sentent que les actions des Gouvernements ou des entreprises sont prises en fonction d'intérêts à exploiter pour s'enrichir. On ne pense plus à l'humain, aux conséquences que des décisions peuvent avoir.

Enfin, concernant le rôle *des médias*, les jeunes déplorent le fait que certaines chaînes médiatiques préfèrent mettre l'accent sur des faits divers plutôt que sur des faits sociaux. En ce qui concerne les réseaux sociaux, les participants déplorent le manque d'investissement de l'État dans l'éducation des jeunes à l'usage des réseaux sociaux.

4. L'enseignement

L'*enseignement* a été un des sujets prépondérants des discussions lors de l'atelier. Les jeunes faisaient le constat des différences de niveaux entre les écoles n'étaient pas une bonne chose. En sortant de certaines écoles, les opportunités de réussite sont plus grandes. De plus, les élèves, une fois sortis de l'école, ne savent pas vers quel projet se tourner. Le système scolaire ne met pas assez l'accent sur les options à la fin des études secondaires, afin d'aider les élèves dans le choix de leur trajectoire. Ils sont livrés à eux-mêmes. N'ayant pas d'autre issue, ils entrent dans le monde du travail.

Un autre point évoqué est le *non bilinguisme* que l'on pourrait lier avec le problème de l'enseignement. Il est révoltant de voir qu'un si petit pays comme le nôtre fonctionne à deux vitesses. D'un côté nous avons les néerlandophones qui s'en sortent généralement bien, lorsqu'ils s'expriment dans la langue de Molière tandis que l'inverse est bien plus difficile à mettre en œuvre. Le bilinguisme est souvent un critère de recrutement, surtout en région de Bruxelles-capitale, c'est pourquoi il est primordial de pallier ce manque.

Pour finir, la Belgique est encore dans les rares pays à pratiquer *le redoublement*. Même si des mesures ont été prises pour y remédier en première secondaire, beaucoup reste encore à faire. Des pays comme ceux du nord ne pratiquant pas le redoublement ont un système éducatif meilleur que le nôtre. Il faudrait plutôt cadrer l'élève dès les premiers signes de difficultés et tenter de comprendre où se trouvent les lacunes.

“Ce qui nous enthousiasme !”

Comme nous avons pu le voir, de nombreux sujets révoltent les jeunes, mais heureusement, certains points les enthousiasment.

1. L'importance du tissu social

Tout d'abord, les jeunes ont souligné le fait que *les maisons de jeunes* et l'intervention des éducateurs dans leur quartier les aidaient beaucoup. En effet, sensibiliser les jeunes et être au plus proches d'eux sur le terrain fait partie intégrante du travail des éducateurs. Ils sont présents pour eux afin de les accompagner dans leurs parcours, d'entendre leurs craintes et cela nous semble très positif.

Les jeunes présents à l'atelier reconnaissent également la chance d'avoir accès à des services dont les jeunes vivant dans d'autres pays ne sont pas bénéficiaires. Ils soulignent les bienfaits de l'aide sociale, de l'éducation, de la création d'ASBL et de mouvements de jeunesse.

73

2. La prise de parole des jeunes

Les jeunes n'ont pas peur de prendre part à la discussion (si on leur permet de donner leur avis) quand il s'agit de leur avenir. Les jeunes d'aujourd'hui qui composent notre société ne veulent plus que l'on leur dicte leur destin, ils sont maîtres de leurs actes. Ce ne sont plus des enfants à qui il faut dire quoi faire, mais des jeunes adultes qu'il faut prendre au sérieux et encore plus si ce sont des décisions qui les concernent directement. Ce sont eux qui vont *faire bouger les choses* et apporter de la nouveauté dans ce monde.

La jeunesse aime parler et ce, grâce à des activités comme le 18 novembre dernier. Cet atelier leur a permis de donner leurs avis et de réfléchir à des solutions concrètes qui les concernent. Ce qui est également important, c'est que les jeunes *se confrontent* à la parole d'autres jeunes, ils doivent comprendre que tous les jeunes ne vivent pas les mêmes situations dans la vie.

Un exemple frappant : Nabil racontait être interpellé sans aucune justification chaque jour par les policiers dans son quartier sur le chemin de l'école. Son témoignage a choqué plus d'un jeune dans la salle. Il faut donc mettre en place des plans d'actions et cela passe essentiellement par la rencontre entre les jeunes. C'est en échangeant les idées des uns et autres que les choses vont pouvoir bouger. Il suffit de travailler ensemble pour améliorer la

situation. Il faudrait donc mettre en place des *lieux neutres* où les jeunes peuvent se rencontrer et discuter entre eux pour échanger à propos de divers sujets qui les touchent.

3. La sécurité

En Belgique, les jeunes reçoivent un minimum de *sécurité*, nous vivons dans un pays qui nous assure un minimum de bien vivre. On est en sécurité par rapport à d'autres pays. Les jeunes d'ici ne vivent pas dans la peur. Même si on a vécu un épisode malheureux il y a quelques temps, pour d'autres, c'est leur quotidien. Les guerres, les bombardements à répétition ne font pas partie de notre paysage. Le déploiement des militaires dans les rues nous procure un sentiment d'être protégés. Finalement, ils attirent l'attention sur le fait que les jeunes ont plus de droits chez nous par rapport à d'autres pays : la liberté d'expression, de presse, de pratiquer librement sa religion... ne sont pas des libertés que la majorité de la population terrestre peut se permettre d'exercer.

4. Internet et les nouvelles technologies

La technologie est un outil que connaissent bien les jeunes, qui les enthousiasme. En effet elle permet une certaine forme d'émancipation intellectuelle qui n'est pas négligeable. Elle permet aux jeunes de s'intéresser à tout ce qui les entoure et d'être informés en peu de temps.

74

Nous avons pu voir finalement dans les yeux des jeunes de *l'espoir*. De l'espoir que la situation pour ceux-ci s'améliore. Une des grandes qualités chez les jeunes, c'est que ceux-ci n'abandonnent jamais. Et ceci a été confirmé par de multiples exemples par les jeunes présents, Samia (21 ans) qui travaille dans une maison de jeunes depuis 4 ans à Schaerbeek, ou encore les membres du Conseil de la Jeunesse de Molenbeek qui sont au plus proches des besoins et se battent tous les jours pour ces jeunes de quartier.

« Nos besoins, nos préoccupations »

Dans un deuxième temps, tous les participants de l'atelier se sont réunis autour d'une table ronde où on leur a demandé d'exprimer « leurs besoins, leurs préoccupations » en tant que jeunes. Leurs besoins énoncés ont été multiples, mais nous soulignerons trois grandes préoccupations qui sont souvent revenues.

De nombreux jeunes mettent en lumière que *l'éducation* doit changer en Belgique, car l'école ne permet pas une égalité des chances pour tous les élèves. Toutes les écoles ne donnent pas les mêmes outils aux jeunes. Il faudrait que l'école véhicule moins de compétition, apprenne plus le vivre ensemble. Il faudrait donc un changement dans l'éducation belge.

Un autre besoin répété maintes et maintes fois, c'est la création d'espaces où les jeunes de tous les quartiers pourraient *se rencontrer*, parler ensemble, faire du sport.

Pour finir, les jeunes présents déplorent *un déficit budgétaire* afin faire effectivement "bouger les choses" et donner une meilleure structure d'accompagnement à la jeunesse

« Dessine-moi un nouveau Conseil de la Jeunesse »

A

près avoir cerné les besoins, les projets et les préoccupations de chacun de manière générale, une des animatrices de cet atelier-discussion, Aude Garely, a proposé de nous répartir à nouveau en groupes de travail pour réfléchir à la manière dont la voix des jeunes pourrait être mieux entendue et mieux prise en compte. Étant donné que notre groupe de jeunes était fort cosmopolite, chaque personne a pu donner son point de vue, teinté de sa propre histoire, ses propres expériences en lien avec la citoyenneté et ses revendications.

76

Les étudiants-chercheurs se sont répartis par deux dans les groupes et ont constaté que cette partie de la réflexion n'était pas évidente à conceptualiser. Chacun a une vision (concrète ou imaginaire) d'une représentation parfaite des jeunes. Il a fallu prendre en compte les biais de la réalité et par manque de temps, le débat n'a pu être mené à son terme, ce qui laisse transparaître la difficulté et la complexité d'une telle tâche.

Il est néanmoins ressorti de la discussion, trois modèles de représentation différents qui proposent chacun un éclairage particulier sur le type d'élections, les missions, l'âge des représentants, le nom du Conseil de la Jeunesse et la prise de parole au sein de cette instance.

MODÈLE 1 : UN CONSEIL ANCRÉ LOCALEMENT

Cette représentation de la jeunesse est inspirée d'un processus plus ancré aux organismes de jeunesse locaux et la population locale qui est intéressée par la question des jeunes. En effet, il n'y aurait donc pas d'âge défini pour tous ceux qui souhaiteraient œuvrer pour le bien des jeunes.

Un « Conseil Communal des Jeunes (CCJ) » se tiendrait une fois par mois. Celui-ci aurait pour but de faire participer toute la population d'une commune ciblée (19 au total pour Bruxelles, à voir pour la Wallonie) pour débattre des questions et préoccupations « Jeunesse » proposées par la population locale.

La démarche de proposition pourrait se faire par mail auprès du « Président du Conseil Communal des Jeunes » ou via des « gardiens de la paix Jeunesse » de quartier ou encore via les « responsables d'organisations de jeunesse » qui répercuteraient les besoins des jeunes avec lesquelles ils sont directement en contact.

Ces informations seraient donc communiquées au Président du conseil communal de la jeunesse. Cependant les critères pour pourvoir à ce poste n'ont pas été précisés, mais il est apparu logique qu'il devait être attribué à un jeune qui a prouvé dans sa commune qu'il était « apte » à exercer cette fonction. Il faudra bien sûr faire la promotion du débat communal sur la jeunesse, en privilégiant la sensibilisation dans les écoles, les organisations de jeunesse et via les médias locaux.

Le contenu du débat au CCJ serait de voter une liste de problématiques à promouvoir auprès d'un Conseil supérieur afin de négocier un budget pour l'implémentation d'un projet choisi parmi d'autres (nous ignorons encore comment le vote et le débat pourraient être effectivement réalisables). Notons que la discussion sur le budget jeunesse est double : un budget spécifiquement voté pour le projet élu, en plus d'un budget de base pour la jeunesse, revu à la hausse par le Gouvernement.

Ensuite, les étudiants ont pensé à réunir tous les présidents communaux de la jeunesse par Région. Par exemple pour Bruxelles: les 19 présidents communaux se verraient une fois tous les six mois pour débattre. Le contenu du débat est simple, chaque président communal défend les enjeux jeunesse de sa commune pour pouvoir obtenir son implémentation concrète dans un futur proche.

Pour finir, le projet jeunesse soutenu par une commune sera directement transmis au Gouvernement pour une consultation.

MODÈLE 2 : UN ORGANISME DE PRÉVENTION

Cette deuxième réflexion sur le Conseil de la Jeunesse est pensée comme suit : une assemblée générale se composerait de jeunes de 16 à 30 ans. Le but de cette assemblée serait de donner un avis sur des lois déjà prises ou en cours de négociation. L'objectif est de prévenir une décision qui aurait un impact négatif ou inadapté pour les jeunes.

Cette assemblée désignerait ses membres par un mode d'élection et de tirage au sort. Ceux qui souhaiteraient s'y présenter se feraient élire. Une nouveauté serait d'introduire les élections via les réseaux sociaux, car ils touchent directement les jeunes. Concernant l'organisation démographique, l'idée est que par commune, dix représentants seraient élus. Ces dix représentants éliraient à leur tour un coopté qui les représente au niveau régional. Par exemple, pour la Région de Bruxelles-Capitale, cela reviendrait à avoir 19 cooptés pour la Région.

Le tirage au sort concerne les autres jeunes : des jeunes tirés au sort dans des registres de la population, par exemple. Une fois tirés au sort, ils peuvent accepter ou décliner l'offre de siéger au Conseil de la Jeunesse.

L'assemblée serait une "assemblée switch", ce qui veut dire qu'après un certain moment, il y aurait un changement qui s'opère au niveau des cooptés à la Région.

Les personnes qui sont visées par les travaux de cette assemblée préventive sont les politiciens, les adultes et les puissances économiques.

Et pour finir, c'est une assemblée qui serait fondée sur la mixité, la parité des sexes et la parité linguistique.

MODELE 3 : UN GOUVERNEMENT JEUNESSE

Pour ce troisième modèle, le premier débat s'est focalisé sur le nom du Conseil de la Jeunesse. Il faudrait le renommer car le nom « conseil » est trop formel. Il faudrait l'appeler « Gouvernement jeunesse » pour avoir une plus grande considération dans les esprits.

Les membres seraient élus sur base volontaire. Après l'élection, les membres élus devraient suivre une formation de trois après-midis afin qu'ils soient pleinement conscients de la tâche qu'ils devront accomplir. Cette formation pourrait s'effectuer sous forme de "mise au vert", comme cela est déjà le cas pour certains groupes politiques de jeunes.

Les jeunes qui ont réfléchi à ce modèle ont pensé qu'il serait bien de "découper" le « Gouvernement Jeunesse » en quatre zones : la zone flamande, la zone francophone, la zone bilingue de la Région Bruxelles-Capitale et la zone germanophone. Ces quatre zones forment donc quatre assemblées. Les jeunes présents sont conscient que dans certaines zones, des missions ainsi que des décisions pourraient être prises plus vite que dans d'autres et, c'est pour cela qu'ils souhaitent rassembler au minimum ces quatre assemblées en une assemblée fédérale qui se verrait une à deux fois par an afin qu'une ligne de conduite commune soit établie. Cette ligne de conduite permettrait de maintenir l'équilibre au sein des quatre assemblées.

La question suivante s'est ensuite posée : qui siégera à ce conseil ? Pour répondre à cette question, les jeunes ont décidé de conserver la tranche d'âge qui est établie actuellement, à savoir les 16-30 ans. Le groupe pensait également à une forme hybride pour former l'assemblée avec avant tout, des personnes intéressées tout en établissant des quotas.

Dans une conception idéale d'un rassemblement de jeunes, l'accent serait mis sur la place du numérique. Il est clair que la technologie doit être utilisée de manière optimale pour faciliter le transfert d'idées, des messages et autres. Ainsi, un vote par internet sur certaines mesures pourrait être envisageable, des pétitions pourraient tourner sur le net mais aussi des informations.

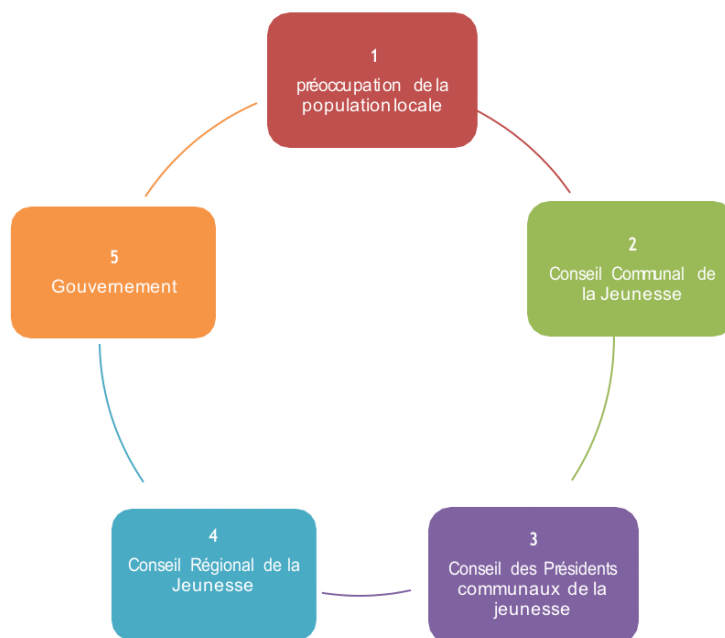
Au niveau des missions que le « Gouvernement Jeunesse » devrait remplir, il est clair qu'il doit être attentif à tout ce qui concerne l'éducation, ainsi que l'enseignement. Certains jeunes élus pourraient être des ambassadeurs en la matière.

11

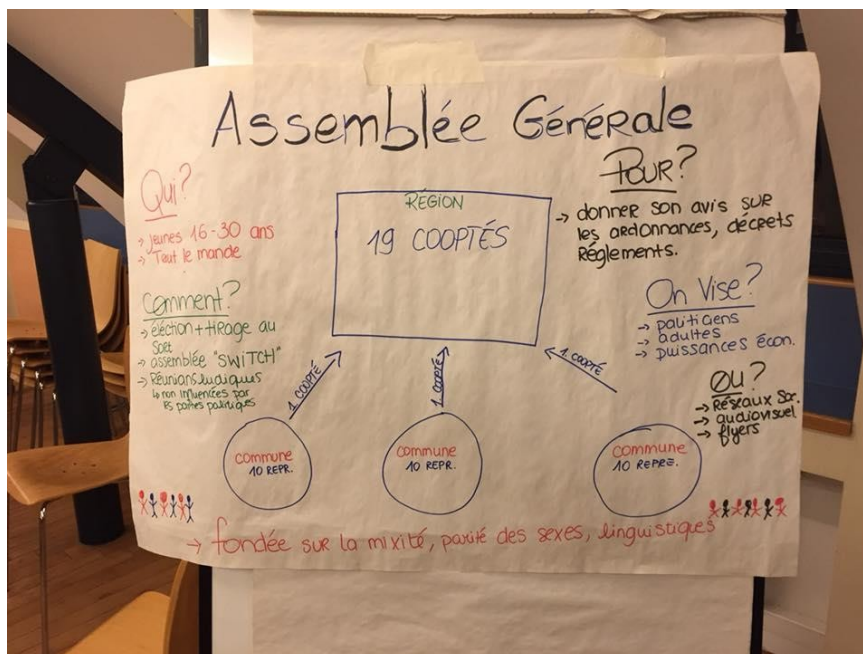
Certains élus pourraient aussi via certains événements, certaines réunions, guider certains jeunes pour leur futur. Comment être entendus ? Le groupe de jeune a réfléchi à une intégration de la voix du «Gouvernement Jeunesse» auprès du pouvoir décisionnel, ce qui inciterait à la collaboration.

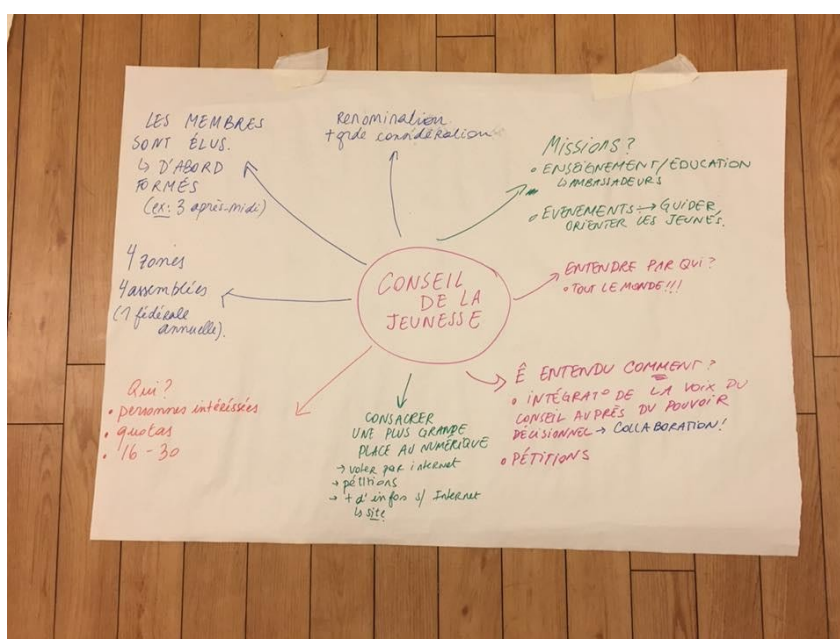
« Ce que nous retenons »

UN CONSEIL ANCRÉ LOCALEMENT



UN ORGANISME DE PRÉVENTION





5. Quel(s) avenir(s) pour le Conseil de la Jeunesse ?

Deux hypothèses et cinq scénarios

83

Prenant en compte ces différents enseignements, ce cinquième chapitre esquisse, de manière prospective et idéal-typique, différents scénarii d'avenir pour le Conseil de la Jeunesse. Ces scénarii ont été élaborés et mis à l'épreuve lors des forums prospectifs qui ont été organisés en novembre et en décembre 2017 avec un panel de jeunes (hors Conseil) et un panel d'interlocuteurs experts en jeunesse et participation.

La démarche mise en œuvre pour cette étape de l'évaluation externe est une démarche prospective. Celle-ci implique à la fois la prise en compte de l'existant et l'ouverture des possibles. La réflexion prospective n'est donc pas confinée « in the box », c'est-à-dire sur base des formes et des modalités instituées. Elle explorera des scénarii « out of the box », instituant.

Dans cet exercice, le trait est grossi pour insister sur les différences entre chaque scénario, de façon à ce qu'il apparaisse le plus clairement possible.

Différence scénario-stratégie :

Il est important ici de ne pas confondre la prospective et la stratégie. La première s'inscrit dans le temps long, ou à tout le moins dans le moyen terme ; la seconde concerne le temps court, le temps de la décision (sur une législature ou une fin de législature). La prospective est ici mobilisée en amont de la stratégie : elle balise le chantier d'une vision politique au service de laquelle la stratégie se place dans un second temps. La stratégie, quant à elle, transpose dans l'action des acteurs ce qu'a fait émerger la prospective. Entre les deux se situe un moment pivot, celui de la décision, en l'occurrence de la décision politique. Les scénarii qui suivent ne sont donc pas encore des stratégies possibles, ils sont des exemples de vision politique, de projet pour un CJCF redéployé. C'est dans ce stock de projets que la décision politique peut aller se servir. La présente mission d'évaluation externe s'arrête en quelque sorte juste avant cette décision.

Définition : Qu'est-ce que la prospective et ce que ce n'est pas?

Quels sont les types d'attitudes possibles face à l'avenir :

- Passive : ne pas agir
- Réactive : faire face aux urgences
- Préactive : agir pour se préparer aux changements attendus
- Proactive : agir pour provoquer les changements souhaités

La méthodologie prospective amène à travailler sur :

- Les représentations (idées reçues, tabous)
- Les invariants (Tout phénomène considéré comme permanent, ou de moins stable à l'horizon envisagé)
- Les tendances (lourdes) : un mouvement affectant un phénomène de façon suffisamment significative et sur une période suffisamment longue pour que l'on puisse prévoir son évolution dans le temps
- Les ruptures
- Les incertitudes : Ce qui ne peut être connu avec précision, ce qui ne peut être déterminé à l'avance, qui laisse place au doute
- Les faits porteurs d'avenir / germes de changement / signaux faibles : signe « infime par ses dimensions présentes, mais immense par ses conséquences virtuelles » (Pierre Massé). Un phénomène émergeant qui peut entraîner une bifurcation, voire une rupture, par rapport à futur envisagé ou qui peut se transformer en une réalité marquante
- Les facteurs de changement (internes au territoire et externes)

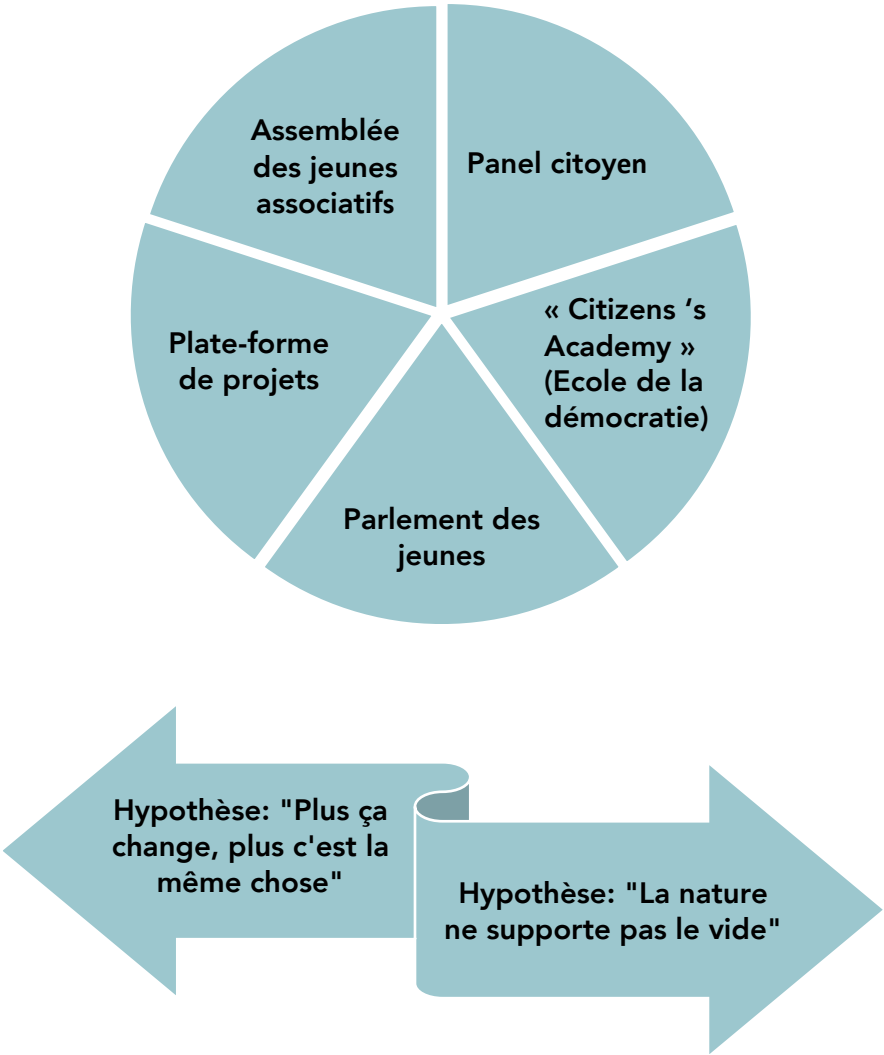
La démarche prospective n'est pas un exercice de prévision. Elle implique de définir des scénarii possibles et souhaitables, de proposer, de manière documentée, des options et des choix.

- Le futur se construit : les acteurs et les institutions ont des marges de manœuvre, des possibilités de choix ;
- Il n'y a pas de projet sans porteur de projet : les acteurs sociaux définissent et mettent en œuvre l'avenir ;
- Le changement est un processus d'apprentissage collectif qui change les représentations et définit les stratégies.

Précisons également que les deux derniers « scénarii » n'ont pas le même statut. Alors que les 5 premiers scénarii sont des scénarii de redéploiement positif, dans une direction ou dans une autre, les deux derniers sont plutôt des hypothèses « négatives » de politique fiction. Et que se passerait-il si on maintenait les choses en l'état, en se limitant à quelques aménagements à la marge ? (scénario 6) Et que se passerait-il si on supprimait le Conseil de la jeunesse ? (scénario 7). Ces hypothèses devaient néanmoins être explicitement posées, pour amener les acteurs à se positionner et, le cas échéant, pour pouvoir être définitivement

écartées, tant on sait que face à la complexité de l'action publique, la tendance au statu quo (d'autant plus si celui-ci s'est constitué comme un point d'équilibre et de compromis) ou la tentation du vide peuvent parfois l'emporter.

Les futurs possibles du Conseil de la Jeunesse



1/ Esquisse de scénario « Assemblée des jeunes associatifs »¹⁴

Le CJCF n'est composé que de jeunes envoyés par les acteurs jeunesse de première ligne (MJ, CJ, OJ, AMO, fédérations sportives, conseils communaux de jeunes, conseils de participation, jeunesses communautaires, organisations de lycéens, etc.). La représentation de la jeunesse est produite par la collaboration de cet ensemble de « corps intermédiaires » chargés de recruter, former, accompagner les participants, qui sont des volontaires issus uniquement de leurs publics. Ces acteurs jeunesse ont souscrit à une charte sur leur positionnement (p.ex. non partisan), leurs valeurs, leur rôle. C'est le conseil qui reconnaît lui-même les acteurs qui rentrent ou pas dans le charte (label?).

Pour le reste, il fonctionne comme un conseil consultatif classique, une chambre d'avis de la jeunesse sur les politiques publiques concernant la jeunesse. Pour garantir un impact, la législation oblige les Gouvernements à solliciter son avis sur toute décision qui a un impact sur les jeunes, et à motiver toute décision qui ne suivrait pas ces avis. Le conseil délègue aussi des membres avec voix délibérative dans d'autres instances d'avis, en particulier les Conseils économiques et sociaux des deux régions.

86

2/ Esquisse de scénario « Parlement des jeunes »

Le CJCF renoue avec l'une des versions précédentes de son décret, mais va jusqu'au bout de l'idée. Il n'est composé que de jeunes élus au suffrage universel. On n'y retrouve que des jeunes déjà bien mobilisés, voire politisés, qui viennent pour la plupart du secteur jeunesse, des conseils communaux de jeunes ou des conseils de participation des écoles. Le secrétariat leur offre une formation et un encadrement méthodologique assez directif, anime leurs travaux en commissions comme en plénière, et assure un minimum de protocole. Les séances sont publiques. Les productions sont assez régulières et, selon les sujets, elles sont relayées dans les médias. C'est un modèle réduit du Parlement, mais il a surtout du pouvoir symbolique.

¹⁴ Ce scénario avait été initialement qualifié de « consociativisme à la belge » ou encore de « néo-corporatiste » pour souligner le rôle des corps intermédiaires dans la représentation et la participation. Outre la connotation péjorative de cette qualification, elle ne correspond pas pleinement au scénario ici esquissé, dans la mesure où le modèle consociatif, qui est celui des piliers, implique une fermeture de la représentation (monopole de la représentation garanti par le rôle des piliers et des clefs de type « pacte culturel ») et une négociation entre élites institutionnelles professionnalisées (ce qui est davantage proche du modèle actuel).

3/ Esquisse de scénario « Citizens 's Academy » (École de la démocratie)

Le CJCF se recentre sur sa mission pédagogique – qui est au cœur de sa reconnaissance en tant qu'OJ : socialisation politique et formation à l'action associative sont ses fils rouges. Tous les deux ans, 60 jeunes volontaires sont choisis dans une réserve de candidats, de façon à représenter la diversité des jeunes. Tous les mois, ils participent à une journée de formation. Une partie du programme est commune à tous, le reste est à la carte. Ces formations ne se déroulent pas sur le modèle scolaire : visites de terrain, rencontres de responsables, chantiers, jeux de rôle, débats, et surtout des ateliers-labo, où les participants sont incités à préparer et organiser des interventions dans l'espace public qui soient innovantes tant sur la forme que sur les messages. En concertation avec eux, le programme de formation est adapté aux besoins de ces projets émergents.

4/ Esquisse de scénario « Panel citoyen »

Dans le fil des propositions et des initiatives visant à promouvoir une démocratie post-représentative¹⁵, fondée sur la participation ouverte et la délibération méthodologiquement organisée entre des citoyens non-partisans, une fois par an, le CJCF organise un grand panel de jeunes citoyens. L'opération se fait en partenariat avec différents médias, y compris l'un ou l'autre youtubeur. Outre visibiliser l'opération, cela permet de drainer les préférences des jeunes quant à l'agenda du panel, que ce soit sous forme de sondages, de votes ou de boîtes à suggestions. Une fois la thématique de l'année choisie par le secrétariat, un échantillon aléatoire permet de constituer un panel diversifié de 12 volontaires qui, après une formation intensive et participative, se réunit pour sa délibération finale, retransmise en direct sur la Une un samedi soir. Ces 12 jeunes sont rémunérés pour leur temps et leur participation donne lieu à une certification. Leurs conclusions reçoivent pas mal d'échos dans la société en général, y compris chez les responsables politiques, sur l'agenda desquels il finit par peser. Ce scénario s'inscrit dans les démarches de renouvellement des formes de délibération (G1000¹⁶, forums hybrides, conférences de consensus...).

¹⁵ David Van Reybrouck, Contre les élections, Actes Sud, 2014

¹⁶ <http://www.g1000.org/fr/>

5/ Esquisse de scénario « Plate-forme de projets »

Le CJCF n'est plus à proprement parler un conseil, on a acté que l'engagement des jeunes ne passe plus tant par les discours et la revendication que par l'action. Sa mission est avant tout de soutenir les jeunes qui s'engagent collectivement ou individuellement. Au moyen de sondages en ligne, le secrétariat définit des priorités par rapport auxquelles il lance des appels à projets deux ou trois fois par an. Il touche ainsi une grande variété de groupes locaux de jeunes et d'entrepreneurs jeunes (sociaux, culturels, sportifs, citoyens...), liés ou non aux structures de jeunesse subventionnées. Le soutien offert est tantôt méthodologique, tantôt financier, tantôt les deux. Dans l'idée d'un budget participatif, les jurys sont composés de jeunes tirés au sort après avoir déposé une candidature en ligne et de quelques professionnels du secteur jeunesse. Tous les ans est organisé un grand forum des initiatives où le réseautage est suscité et les projets sont incités au regroupement ou à la collaboration. Le secrétariat est réduit : les programmes sont menés en partenariat avec des acteurs privés comme P&V, Cera, FRB ou la Fondation Bernheim. Une de ses plus-values est de relayer ces expressions jeunes vers le reste de la société dans une logique de démocratie contributive (par l'action, les projets et les initiatives) plus que de démocratie représentative ou délibérative.

88

6/ Esquisse de scénario (hypothèse) : « Plus ça change, plus c'est la même chose. »

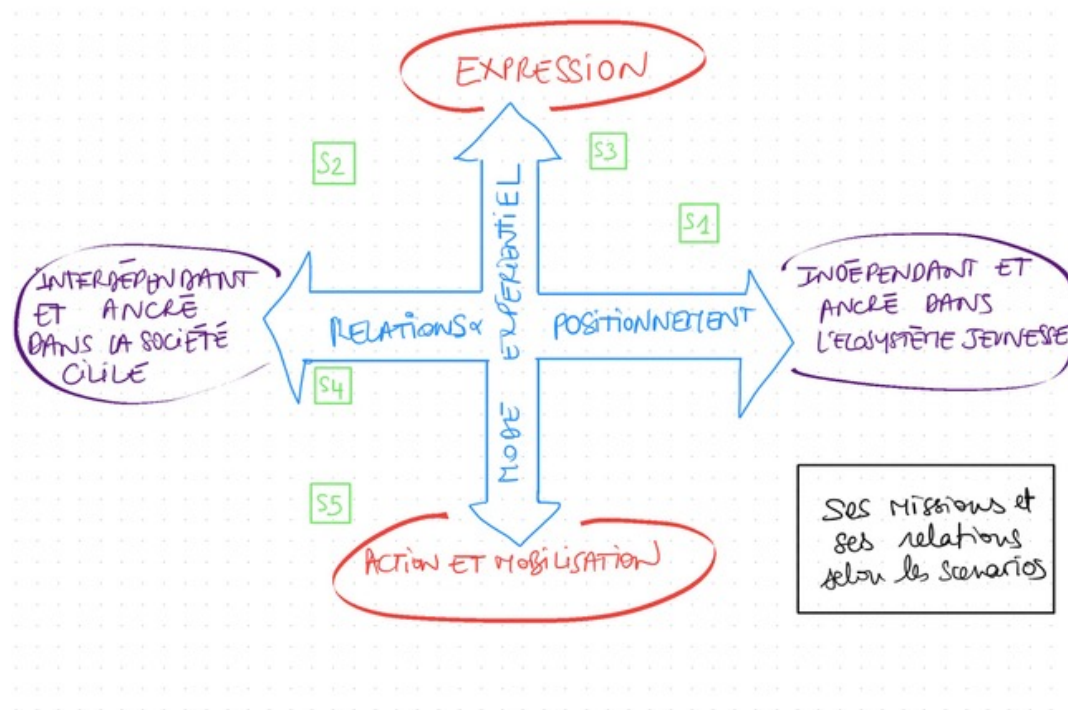
Le Gouvernement apporte encore quelques amendements au décret, dans le sens d'un assouplissement des règles procédurales. Il estime qu'il n'a plus le temps pour changer le modèle hybride avant la fin de la législature. Les nouveaux élus du conseil se heurtent aux mêmes difficultés et blocages que leurs prédécesseurs directs : malgré une prise de conscience suite à l'évaluation, ils ne parviennent pas à dépasser leurs oppositions, consacrent l'essentiel de leur énergie à des points de procédure et ne parviennent à finaliser aucun avis sur la durée de leur mandat. Début 2020, le prochain Gouvernement commande une étude...

7/ Esquisse de scénario (hypothèse) « La nature ne supporte pas le vide. »

Estimant le CJCF irréformable et personne ne se battant pour lui dans le secteur jeunesse, le Parlement de la FWB abroge le décret et l'équipe du secrétariat reçoit son préavis. Les grandes coupoles occupent le terrain médiatique pour ce qui est de relayer une parole jeune plus transversale vers la société. Après deux ou trois ans de flottement et de frottements, elles se mettent d'accord au sein de

leurs conseils consultatifs pour coordonner au sein d'une cellule commune¹⁷ leurs interventions « non sectorielles » dans l'espace public et leur revendication que les différents niveaux de compétence construisent enfin une politique de jeunesse interministérielle et intersectorielle.

Selon le scénario adopté, on ne parle plus nécessairement de CJCF, et plus nécessairement de Conseil. Nous n'abordons pas cet aspect ici et continuons de parler de CJCF pour la commodité de la lecture, mais il est évident que la question de la dénomination du CJCF redéployé doit se poser et se résoudre, éventuellement en abandonnant le vocable « Conseil » si le scénario développé ne consiste pas en un conseil – c'est le cas de 3 des 5 scénarios de redéploiement.



¹⁷ Le cas français accrédite en partie cette hypothèse dans la mesure où le Conseil de la Jeunesse formellement institué et qui peut être convoqué seulement par le Ministre de la jeunesse est de facto inactif depuis 2010. Du coup le secteur s'est réorganisé en se donnant une coupole, le "Forum français de la jeunesse".

6. C'est comment qu'on va où ?

Options et balises pour un redéploiement

Ce sixième chapitre, conclusif, porte sur les recommandations et balises pour une réforme, voire une refondation du Conseil de la Jeunesse. Plutôt que de proposer un modèle unique, ce chapitre vise à éclairer les choix, nécessairement politiques, qui devront être effectués.

Dans ce chapitre conclusif, nous reprenons les enseignements tirés des chapitres précédents. Les éléments de diagnostic sont reformulés sous forme de choix entre les scénarii, les réactions sur les scénarios sont analysées sous forme de conditions de faisabilité et de ponts entre eux, et les différents niveaux de notre lecture systémique permettent d'identifier différents points de rupture, etc. L'ambition est de donner du relief au paysage de futurs possibles que nous avons élaboré. Nous aboutirons de la sorte à un arbre de décision à même de structurer les réflexions des décideurs, le positionnement des parties prenantes et le débat avec elles.

Il existe quelques éléments communs à tous les scénarios : c'est le tronc de cet arbre, un socle pour tout redéploiement du CJCF. A partir de ce tronc, les scénarios peuvent être regroupés ou séparés en sous-groupes : ce qui les sépare permet de distinguer des critères de choix constituant un premier niveau d'embranchement. En procédant ainsi, à deux ou trois reprises, chaque scénario se retrouve au bout d'une branche, voire se décline en variantes.

Ce faisant, l'idée est bien de continuer à approfondir et préciser les scénarios de redéploiement du CJCF. La tentation sera évidemment de les hybrider ou de constituer un scénario composite. Ce n'est pas l'exercice qui nous est demandé ici, puisqu'il s'agit de proposer une ou plusieurs visions les plus claires possibles. Cependant nous pointerons et discuterons les articulations et complémentarités possibles ou les incompatibilités évidentes entre scénarios.

I. Socle : les jeunesses, territoires et tranches d'âge

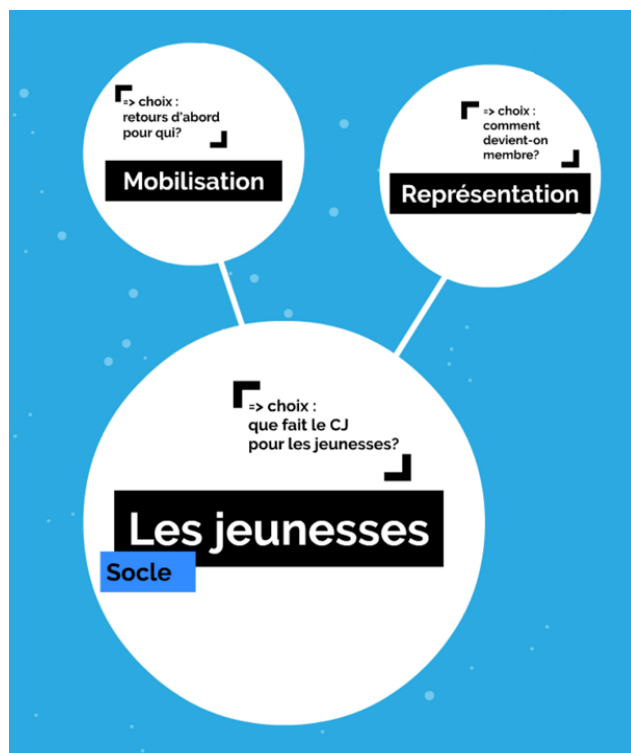
Avant même d'envisager les missions du Conseil de la Jeunesse, les étapes précédentes nous amènent à questionner deux évidences, le temps et l'espace : 16-30 ans et Wallonie-Bruxelles.

Toute définition réglementaire de « la jeunesse » est nécessairement arbitraire et conventionnelle, autant que culturelle et politique. La question de l'unité d'expérience des jeunes au sein de la tranche d'âge retenue nous semble devoir être la question centrale. Dans ce sens, la fourchette 16-25 ans semble plus cohérente que les bornes actuelles, le type de préoccupations se mettant en général à évoluer fortement après 25 ans (famille, logement, etc.). Et le fait que cette fourchette diffère de celle des autres décrets jeunesse ne nous semble pas en soi problématique, sauf peut-être à embrasser l'ambition d'un décret jeunesse intégré comme en Flandre.

La question de l'identification des jeunesses à l'espace Wallonie-Bruxelles pose aussi question. D'une part, les espaces dans lesquels s'inscrit l'expérience jeune sont d'un côté, locaux (quartier, commune, bassin de vie, etc.), de l'autre, complètement globaux (solidarité internationale, flux migratoires, etc.). Vues de là où vivent les jeunes que nous avons interrogés, les entités de l'État belge apparaissent de ce point de vue comme quelque peu hors-sol. Si leur approche se politise, la FWB est juste une parmi plusieurs entités qui entrent en ligne de compte, en particulier du fait des matières enseignement. Mais le fédéral est au moins tout autant en jeu (emploi, sécurité), et évidemment les régions (emploi, territoire, mobilité, environnement, social). Sociologiquement (et politiquement ?), cela serait davantage porteur d'avoir un Conseil de la Jeunesse de Bruxelles et un Conseil de la Jeunesse de Wallonie. Il s'agit d'un choix politique en lien avec les débats relatifs à l'organisation politique belge, régionale et communautaire. En l'état, il est plus réaliste que le CJCF continue à se définir/à être défini au niveau de la FWB compte tenu des compétences ministérielles (Ministre et décret FWB). Ceci-dit, un accord de coopération créant un Conseil de la Jeunesse des francophones, entre FWB, Wallonie et Ccof, et leur étendant une obligation de saisine, pourrait être une solution très porteuse. Retenons aussi de cette problématique que toute formule de conseil redéployé doit trouver les modalités lui permettant de s'articuler au local et de continuer à s'articuler aux niveaux qui impulsent des échanges internationaux entre CJCF¹⁸, voire plus loin,

¹⁸ On relève ainsi que le Youth forum peut reconnaître plusieurs Conseils de Jeunesse au sein d'un même État-nation (Conseil des Jeunes de Catalogne et Conseil des Jeunes d'Espagne).

d'aller plus loin dans la pollinisation avec des formes innovantes et non forcément « réglementaires » de participation jeunesse, terreaux de formation informelle et d'ouverture pour les jeunes y participant, et pour les instances et leur mode de gouvernance.



92

II. Choix 1 : la mission d'un conseil réinstitué, mobiliser ou représenter ?

Sur le plan des missions, la spécificité et la fonction propres d'un Conseil de la Jeunesse est de constituer une instance représentative des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est centrée sur la prise de parole dans l'espace public et la production d'avis sur l'action publique.

Cette mission centrale correspond à la mission actuelle : le Conseil de la Jeunesse est « l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique ». Son rôle est de faire participer les jeunes (16-30 ans) au processus démocratique, notamment en récoltant leur parole sur une série de thématiques qui touchent directement ou indirectement la jeunesse pour ensuite la relayer auprès du monde politique. Le Conseil de la Jeunesse défend les intérêts des jeunes et les représente au niveau national et international. »¹⁹

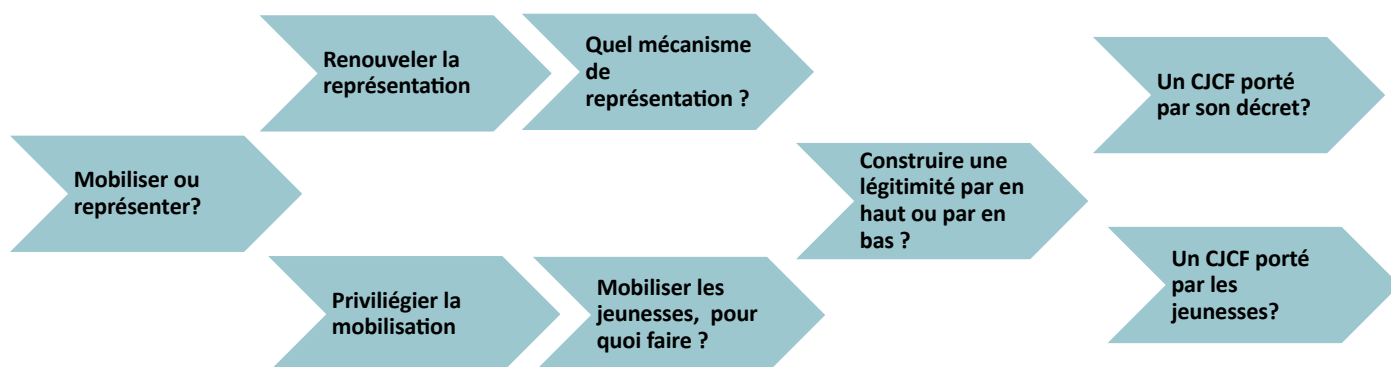
Exprimer et faire entendre les voix des jeunes dans l'espace public et dans l'action publique est la mission centrale, au service d'un objectif : contribuer à une meilleure prise en compte dans les débats et choix de société ainsi que dans les politiques publiques aux différents niveaux des enjeux, besoins, préoccupations,

¹⁹ Site du Conseil de la Jeunesse : <http://www.conseildelajeunesse.be/qui-sommes-nous/role/>

aspirations, volontés des jeunes... In fine, il s'agit bien de constituer les jeunesses comme sujet et comme acteur politique. Cette prise en compte gagnerait à être comme telle explicitement mentionnée par la mission conférée au CJCF.

Cette représentation des jeunesses peut être la finalité principale ou une finalité secondaire. Nous avons vu au moins deux scénarii qui produisent de la représentation des jeunesses, mais qui sont d'abord autre chose : soit de la formation des jeunesses en tant qu'acteurs politiques, soit du soutien des dynamiques et projets jeunesses. Dans de tels scénarii, les missions d'un conseil ne consistent pas tant en représentation qu'en mobilisation. C'est là le premier choix, la première alternative.

Vu l'histoire et vu l'existant, opter pour la représentation semble aller de soi. Mais il faut acter les échecs et impasses dont les évaluations du CJCF dressent le tableau pour ne pas les reproduire. Autrement dit, le choix devient : soit de la mobilisation, soit de la représentation qui fasse sens et qui donne sens. Ce choix entre « mobilisation » ou « représentation » des jeunes renvoie au débat entre démocratie représentative versus démocratie contributive.



- Option 1.1 : renouveler la représentation

L'option la plus évidente serait de réaffirmer la mission première et centrale du CJCF comme instance et instrument de représentation des jeunes. Plusieurs arguments plaident en ce sens.

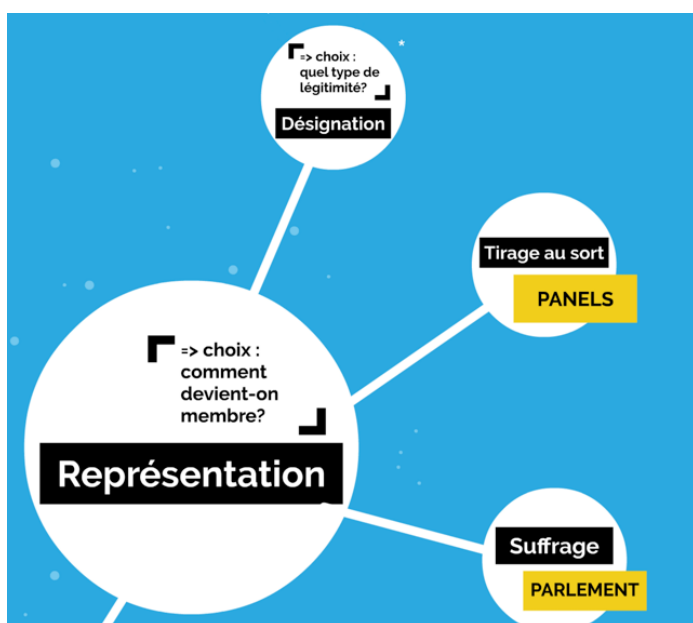
1. La réaffirmation de cette mission première et centrale du CJCF indique que les autres objectifs, qu'ils soient explicites : « faire participer les jeunes », « les former au débat démocratique », « impulser et soutenir des projets de participation et de représentation des jeunes », « développer des compétences de citoyenneté » ou implicites (« constituer une « école des futurs cadres » de l'action publique, associative et de l'action politique ») doivent être considérés comme des moyens ou des bénéfices secondaires induits. Un Conseil de la Jeunesse doit avoir une finalité forte et unique, ou éventuellement une finalité accessoire en plus, autrement son positionnement s'affaiblit car il est dilué une fois dans une mission, une fois dans l'autre, sans efficacité ni visibilité claires.
2. Cette réaffirmation se justifie pour définir la spécificité et la valeur ajoutée du CJCF, par rapport à l'action des OJ, des Fédérations, des Conseils divers...
3. Sur le plan européen et international, cela s'inscrit dans les cadres institutionnels qui organisent la concertation et la prise de parole des « jeunes » ; de nouveau, ces cadres européens sont des moyens et non des finalités. Dans tous les scénarii, nous invitons le conseil à choisir ses délégués dans les processus internationaux de la même manière que le fait le VJR: par appels à candidatures, avec sélection par les jeunes membres du conseil, reposant notamment sur une mise en situation.

Toutefois, pour qu'elle ait du sens et de la pertinence, cette représentation de la parole des jeunes doit être renouvelée dans son esprit et ses modalités :

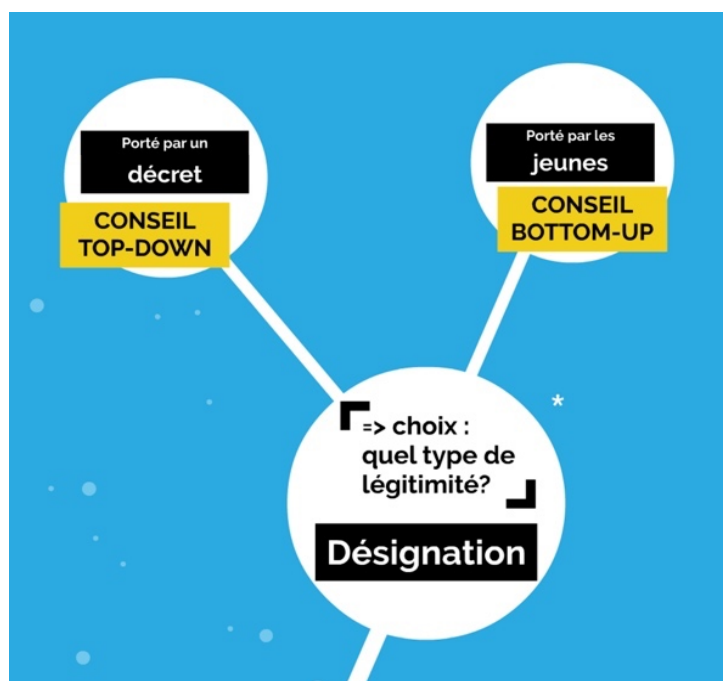
- 1 Tout d'abord, elle ne doit pas être dépendante de l'agenda politico-institutionnel et de ses découpages (fonction d'avis sur des projets et propositions à l'agenda politique). Elle ne doit pas se limiter à l'action publique, mais exprimer plus largement les voix des jeunes dans l'espace public. Cette distinction entre action publique et espace public indique que les missions du Conseil de la Jeunesse ne se définissent :

- pas seulement par rapport aux enjeux sectoriels (du secteur Jeunesse et Aide à la Jeunesse) ;
- pas seulement par rapport aux compétences et politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir plus haut cette discussion) ;
- pas seulement par rapport aux politiques publiques à l'agenda (« fonction d'avis par rapport à des politiques existantes, absentes ou en cours d'élaboration ») ;
- Mais que les expressions peuvent porter plus largement sur les débats sociétaux, des problématiques politiques transversales et/ou mises au travail d'initiative, de façon proactive.

- 2 Ensuite, comme l'ont souligné plusieurs interlocuteurs et comme le propose le rapport d'évaluation interne du CJCF, il s'agit d'envisager la représentation comme représentation de la pluralité des opinions plutôt que de forcer une expression univoque. « Le CJCF veillerait à ce que, dans les avis qui sont pris, la diversité des opinions soit mise en avant (...). L'enjeu serait donc de reconnaître qu'à l'image de la société, la jeunesse est plurielle ». Plutôt que s'inscrire dans une arithmétique majoritaire et dans des rapports de force pour imposer une voix unique – ce qui crée un contexte propice aux instrumentalisations partisans –, « la représentativité du Conseil serait renforcée par la prise en compte de la diversité des avis »²⁰.
- 3 Enfin, cette représentation doit également être renouvelée et outillée dans ses méthodes de délibération et ses modalités de constitution (voir infra).



²⁰ Évaluation interne du Conseil de la Jeunesse, adoptée par l'AG du 23 juillet 2017

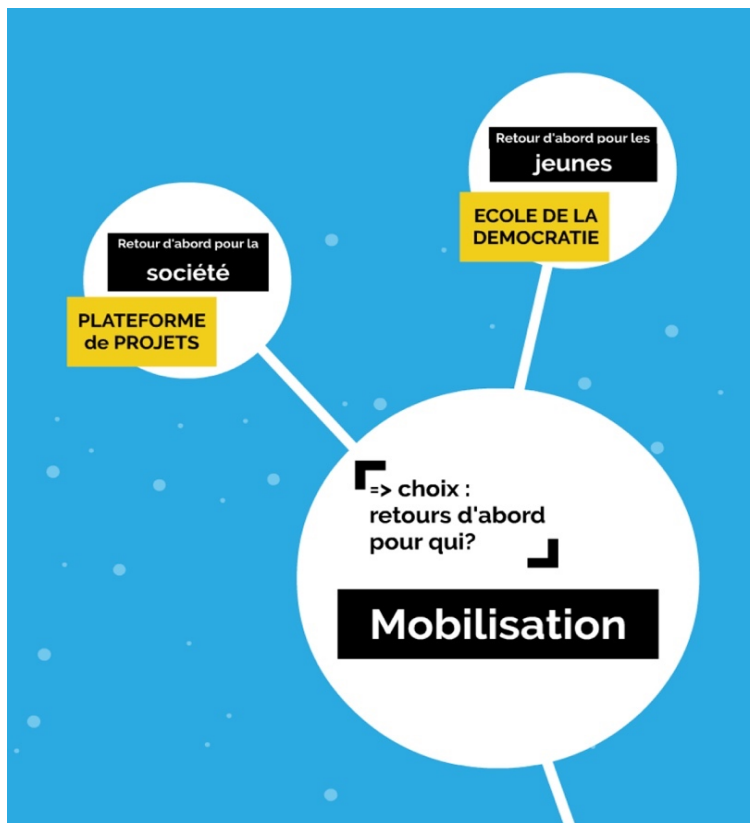


- Option 1.2 : privilégier la mobilisation

De manière plus radicale, la seconde branche de l'alternative consiste à prendre acte de l'épuisement des modèles de démocratie représentative pour privilégier des scénarii s'inscrivant dans une démocratie contributive, reposant sur la diversité des initiatives et des projets d'action. Il ne s'agit alors pas tant de relayer une parole vers le politique que de se mobiliser pratiquement pour répondre aux besoins et défis identifiés dans le tissu social (« We must be the change we want in the world »), à l'exemple des initiatives de transition, de solidarité, d'action et de médiation culturelle portées par une diversité d'acteurs et de collectifs.

Les scénarii du type mobilisation (Plate-forme de projets, citizen's academy) ne s'affranchissent pas de la mission de représentation, mais ils la font reposer sur une médiation : celle de dynamiques de formation, d'apprentissage et de création de dispositifs méthodologiques renouvelés ou de soutien de projets d'action. A travers ces dynamiques, et telles que nos scénarii les ont formulées, se construit et se diffuse une parole « politique » des jeunesses. Même si c'est de façon accessoire, cela reste important, et montre la plus-value de ces dynamiques par rapport à ce que font déjà les acteurs jeunesses et ceux qui s'intéressent aux jeunesses.

Séduisants à plusieurs égards et portés par des dynamiques d'acteurs, le principal argument opposé aux scénarii de mobilisation est qu'ils sont déjà au moins partiellement pris en charge et soutenus par d'autres acteurs, associatifs et fondations, et que, soucieux de leur autonomie, il serait même contre-productif de chercher à les fédérer à partir d'un dispositif public.



III. Choix 2.1 : mobiliser les jeunesses, pour quoi faire ?

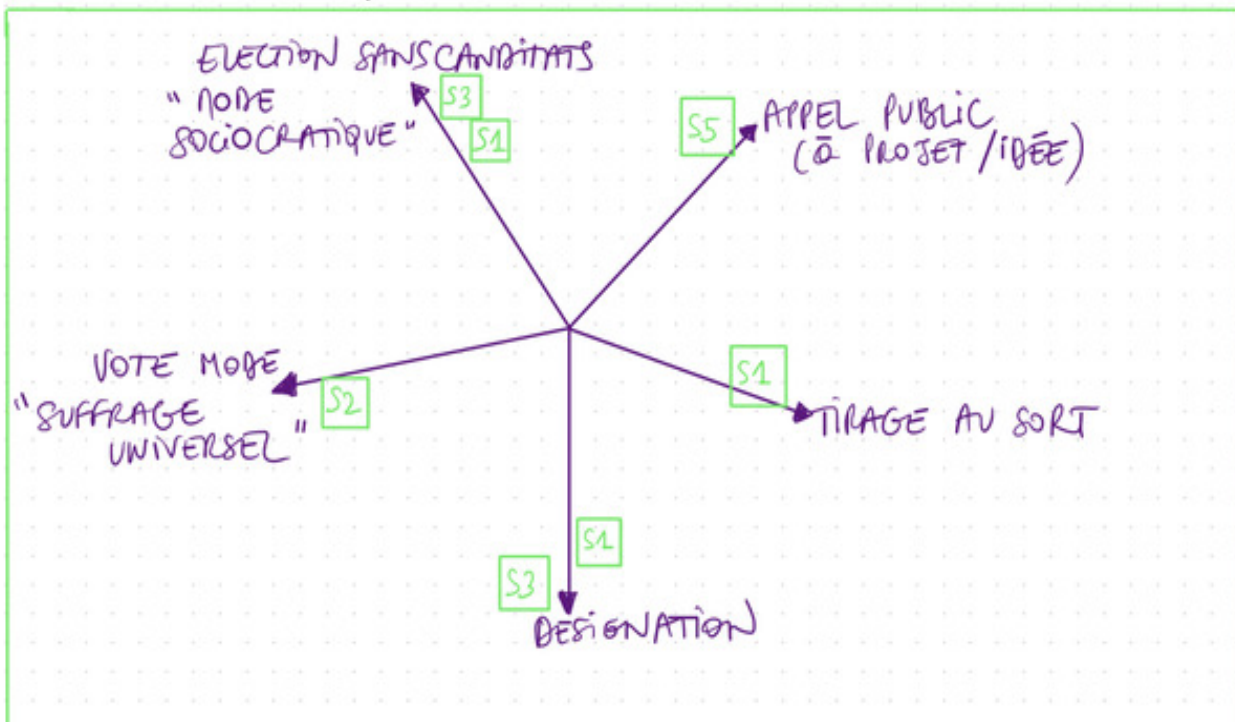
Les scénarii « plateforme de projet » et « école de la démocratie » se différencient en de nombreux points. Ceux-ci reviennent peu ou prou toujours à la même alternative : certes on investit dans des jeunes au service de la société, mais il s'agit d'une dynamique qui profite à la société tout de suite au travers ce que lui apportent les projets des jeunes, ou alors qui profite à la société de façon différée, après que ces jeunes aient été outillés comme acteurs de démocratie.

Certes une dimension accessoire de représentation doit rester dans ces scénarii, mais le choix entre scénarii visant la mobilisation se fera donc sur la base d'une préférence pour des plus-values sociales immédiates ou différées, des retombées sociales à court ou long terme.

IV. Choix 2.2 : Quel mécanisme de représentation ?

On est évidemment ici en plein cœur de l'épineuse problématique de la représentation politique et de sa crise, encore plus aiguë chez les jeunes que pour le reste de la population. Les trois voies qui nous sont apparues possibles sont celles du suffrage universel, de la désignation et du tirage au sort. Le CJCF dans sa formule actuelle est un hybride entre les deux premières méthodes.

SES NOSES DE CONSTITUTION POSSIBLES PAR SCENARIO



98

Ce choix est important et ne doit pas être mitigé. Sur ce point particulièrement, nous invitons à opter pour une formule de représentation exclusive, de nouveau pour donner au conseil un positionnement clair et fort, indispensable à toute quête de légitimité. Il nous semble difficile de transiger sur ce point sous peine de casser le processus dans l'œuf.

- Exclusive signifie que l'ajout d'une seconde modalité de représentation doit venir ultérieurement quand la première aura trouvé ses marques. Si l'on voulait ajouter du suffrage universel dans un scénario par désignation ou par tirage au sort, il serait sage d'attendre deux ou trois mandatures du conseil et une nouvelle évaluation pour une telle ouverture.
- Comme aucune forme de représentation ne semble seule à même de donner des réponses crédibles à la crise de la représentation, la tentation est évidemment de les cumuler ou de les combiner. Ceci n'est en rien exclu, y compris pour les scénarii de mobilisation. Mais pas n'importe comment, c'est-à-dire pas au détriment de la clarté de la mission et du mode de représentation principal. Comment ? En recourant à des modes de représentation alternatifs pour telle ou telle fonction du Conseil, pour telle ou telle étape de ses processus. Nos scénarii donnaient l'exemple d'un jury constitué par tirage au sort pour le scénario plateforme de projets. Un conseil de type consociatif peut instruire tel avis ou tel point d'agenda en constituant un panel, etc. Tout ici est question de méthodes.

- Ceci dit, il faut se méfier des chemins de dépendance, en particulier celui de la désignation. Son poids, même comme modalité accessoire, risquerait de déséquilibrer les autres formules de représentation avec lesquelles elle s'articulerait. Il en irait inévitablement ainsi d'un conseil élu au suffrage universel ou tiré au sort dont un groupe de travail serait constitué par désignation.

V. Choix 3 : construire une légitimité par en haut ou par en bas ?

Faire sens et donner sens, cela peut se faire de deux manières :

- Soit dans une dynamique ascendante, où, comme dans d'autres pays européens, les jeunes et leurs acteurs collectifs, de façon autonome, se donnent et imposent à leurs parties prenantes une instance qui leur appartient, qui porte leur voix et qui conquiert légitimité (et éventuellement ressources) auprès de l'État.
- Soit dans une dynamique descendante, où l'État se donne au moyen d'un conseil les moyens de prendre en compte l'avis des jeunes et de l'intégrer effectivement à l'action publique.

99

Une voie totalement ascendante n'est pas d'actualité. Le scénario qui consistait à supprimer le décret qui institue le CJCF sans le remplacer par autre chose, pour renvoyer la balle aux acteurs, a été écarté des scénarios de redéploiement du CJCF. Mais il faut souligner que plusieurs acteurs ont soulevé l'éventuelle nécessité de le mettre au « frigo » tant qu'il n'était pas complètement réinstitué, repensé dans sa mission, et réarticulé ;

Symétriquement, un Conseil de la Jeunesse qui serait totalement institué « par le haut » ne disposerait pas d'une légitimité suffisante²¹, tant est avéré l'écart, voire la défiance, entre les mondes vécus des jeunes et la sphère politico-institutionnelle.

C'est donc dans le réglage fin et la complémentarité entre processus ascendant et processus descendant que devra s'établir la légitimité d'un futur « Conseil de la Jeunesse ». A cet égard, rappelons que le diagnostic partagé par les différents interlocuteurs soulignait à la fois la trop grande dépendance du Conseil à un décret qui le corsète et sa trop faible prise en compte par les décideurs politiques.

²¹ Si dans le contexte canadien le charismatique Justin Trudeau a pu constituer « un Conseil jeunesse du premier Ministre »²¹ en sélectionnant un panel diversifié parmi les 14.000 de jeunes de 16 à 24 ans qui s'étaient porté volontaires, on doute fortement que ce type d'opération soit répliquable dans notre contexte.

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/09/28/premier-ministre-trudeau-salue-louverture-de-la-premiere-reunion-du-conseil>

Un CJCF porté par les jeunesses	Un CJCF porté par son décret
Fonde sa légitimité sur des ancrages locaux et de première ligne Adaptations possibles Choisit ses membres Apartisan Priorité aux avis d'initiative	Fonde sa légitimité sur son cadre légal Règles de fonctionnement fortement déterminées par le décret Membres désignés par des tiers Représente au minimum les confédérations Priorité aux saisines du/des gouvernements via le/la Ministre Président ou le/la Ministre de la Jeunesse

Le premier scénario, celui d'un Conseil de la Jeunesse constitué de jeunes choisis au sein des associations de jeunesse (Organisations de Jeunesse, Conseils locaux de Jeunesses, Maisons de Jeunes, Centres de Jeunes, AMO, associations de fait..), se prête particulièrement à ces deux déclinaisons (Bottom-up et top down) et à leur articulation.

Sur le plan de sa constitution et de sa composition, il pourrait en effet être envisagé de manière relativement classique, comme un conseil consultatif dont les membres sont désignés par le Ministre, ou mandatés par des organisations auxquelles le Gouvernement octroie cette prérogative, ou la prérogative de lui proposer des noms. C'est de cette façon que fonctionne le CSEP (Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente) ou d'autres conseils en matière de politiques culturelles. Ce type de médiation institutionnelle et politique entraîne des circuits longs. Le lecteur aura compris que c'est sans conviction que nous évoquons cette variante. À l'inverse, ce premier scénario peut se décliner avec davantage d'autonomie, en attribuant à ce Conseil, sur base de sa propre charte, la faculté de reconnaissance des associations de première ligne qui le composent.

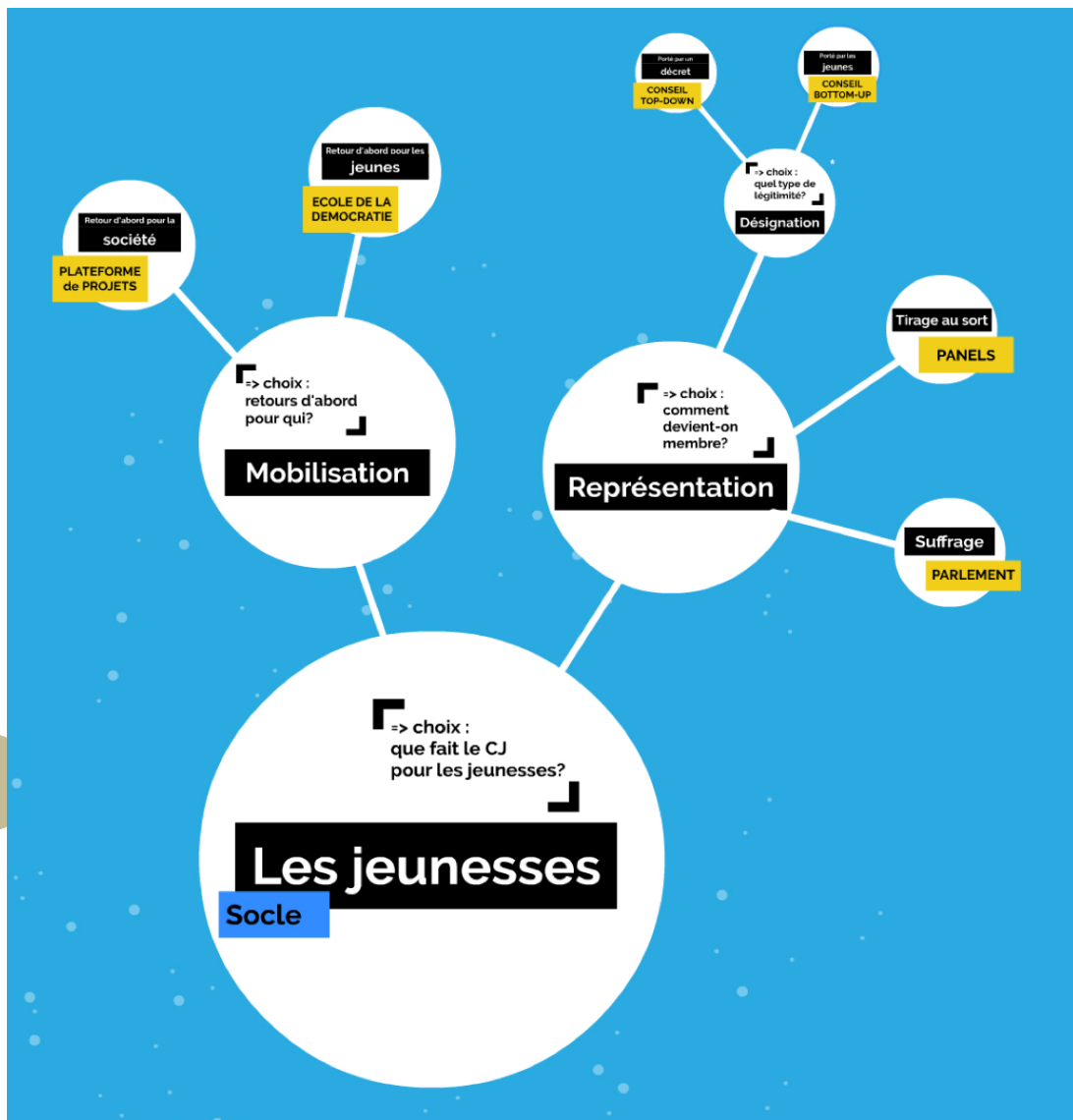
De même, sur le plan du degré d'encadrement du Conseil par le législateur, nous avons vu que dans les deux derniers décrets instituant le CJCF le caractère expérimental des dispositifs institués pâtissait de la lourdeur de la procédure législative. L'expérimentation nécessite de pouvoir faire des ajustements, et de pouvoir éventuellement les faire de manière souple et pragmatique. Nos contacts avec les acteurs du CJCF nous ont montré à quel point ce n'est pas possible dans le cadre de décrets rédigés avec la précision d'arrêtés, voire de règlements d'ordre intérieur. Une évaluation tous les x ans donnant lieu à la mise en branle de procédures parlementaires s'avère quelque chose de trop lourd, trop déconstructeur et somme toute disproportionné pour l'enjeu, a fortiori si la formule mise en place trouve en grande partie ses marques. Nous invitons donc

à considérer l'option adoptée par la Flandre pour instituer le VJR : des prescriptions décrétales très légères, centrées sur les missions, le reste étant géré par le Gouvernement sous forme de lettre de mission ou de ROI réévalué et réajusté tous les x ans. On se départit ainsi le plus possible de cette formule de « dispositif pour les jeunes conçu et proposé par des adultes », tout en restant cadré et ancré dans l'incontournable traduction par le parlement de la volonté générale.

Le scénario d'un conseil porté par les jeunes se prête particulièrement à une formule législative light comme évoqué plus haut (lettre de mission ou ROI validé tous les x ans par le Gouvernement sur proposition du conseil). Mais son démarrage ne souffre-t-il pas du syndrome de l'œuf et de la poule ? Qui va écrire la charte et désigner ses premiers membres ? C'est sans doute assez simple en fait : on peut imaginer que le Gouvernement propose au CJCF nouvellement élu de lui proposer une telle charte et d'en valider les premiers signataires.

Pour autant, reconnaître la jeunesse comme acteur politique suppose que le fonctionnement institutionnel se donne les moyens de prendre cette mission au sérieux. Comme dans d'autres matières – ou comme en Flandre en matière de jeunesse –, il s'agit donc d'instituer par décret une obligation de saisine pour toute décision qui touche directement ou indirectement les jeunes. L'effectivité du mécanisme de saisine serait de la responsabilité du Ministre de la Jeunesse, y compris, pour les matières et les dossiers qui relèvent d'autres niveaux de compétence (fédéraux, régionaux), dans le cadre d'un genre de « conférence interministérielle ».

Cette obligation de saisine fonctionnera de façon classique dans les scénarios reposant sur le suffrage et sur la désignation. Dans le scénario par constitution de panel, comme la représentation n'est pas permanente, elle doit trouver des formules plus innovantes, comme p.ex. un engagement du Gouvernement ou du Parlement à convoquer une ou deux fois par an un tel panel de jeunes.



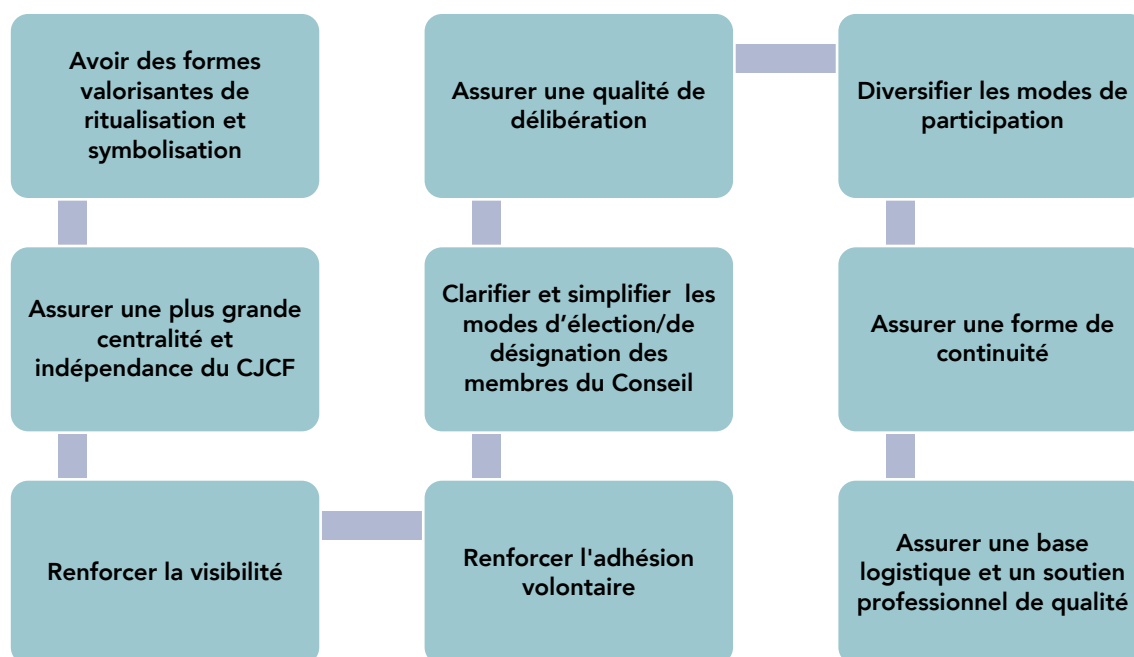
En résumé, en suivant les embranchements de cet arbre de décision, il revient de se décider sur :

- le périmètre du socle, en termes de tranche d'âge et d'inscription dans l'espace politique et institutionnel ;
- la finalité première dévolue au futur Conseil : représentation versus mobilisation ;
- les modes de constitution du Conseil : par élection, tirage au sort ou par désignation ;
- les articulations entre une démarche ascendante et une démarche descendante.

Le constat partagé est qu'en l'état, les missions actuellement dévolues au CJCF sont aujourd'hui insuffisamment remplies du fait des multiples facteurs systémiques que l'évaluation a mis en évidence : déficit de représentativité, de légitimité, d'impact, fonctionnement interne énergivore, instrumentalisations...

Positivement, cela conduit sur la base de l'ensemble du processus d'évaluation externe à identifier 9 enjeux clefs pour réinstaurer un conseil. Certains trouvent une déclinaison particulière dans tel scénario ou dans telle branche de l'arbre de décision, mais notre travail d'évaluation nous amène à les pointer comme à prendre en compte quel que soit le scénario de redéploiement suivi.

103



- Assurer une plus grande centralité et indépendance du CJCF

- Cela implique de clarifier les rôles entre concertation professionnelle et participation citoyenne : les questions sectorielles reviennent aux conseils consultatifs des professionnels, les questions transversales jeunesse au CJCF. Cela implique de limiter à leurs décrets le rôle des instances sectorielles (CCMCJ, CCOJ, quitte à ajuster les missions de ces derniers) ;
- Cela implique de limiter le cross membership, c'est-à-dire le fait qu'une organisation puisse être représentée au CJCF par différents canaux (p.ex. via les membres nommé.e.s par la CCOJ et par un candidat.e parrainé.e) (voir également infra la remise en question du principe du « représentant mandaté ») ;
- Si toute participation croisée nous semble à exclure, la circulation des informations et des avis doit être modalisée, de façon que chaque instance fonctionne indépendamment des autres, mais pas en vase clos ;
- Dans le même souci de recherche d'indépendance, le temps nous semble venu, quel que soit le scénario, d'instituer le CJCF comme apartisan. Cela se traduit par plusieurs modalités.
 - Incompatibilité entre la qualité de membre du Conseil et tout mandat électif même au niveau local (cette dernière restriction pouvant être levée après quelques années de fonctionnement satisfaisant) ;
 - L'un des intérêts de l'outil « charte » (voir supra et infra) cadrant les organisations de première ligne qui sont partenaires du Conseil sera de formaliser la place qu'il laisse aux jeunes politiques. En tant qu'OJ de première ligne, elles ne sont pas à exclure. Leur participation doit être conditionnée pour leur laisser une proportionnalité, p.ex. un partenariat avec une jeunesse politique peut être validé pour 9 autres partenariats. De nouveau, cette restriction pourra être levée ou assouplie après quelques années de fonctionnement satisfaisant ;
 - Les organisations de jeunesse politiques doivent être définies comme toute organisation liée à un parti qui a, sur les 5 dernières années, présenté au moins une liste à au moins une élection européenne, législative, régionale ou locale.

- Renforcer la visibilité

- Tous les interlocuteurs des 2 panels prospectifs ont insisté sur la nécessité que le CJCF trouve plus de présence dans les médias, autant les médias jeunes que les autres. Très vite, cela devient l'une

des conditions de la faisabilité et de l'effectivité des différents scénarios ;

- DU VJR, on doit retenir la nécessité de répartir l'énergie consacrée à certains avis sur ce que, depuis le nouveau décret sur l'éducation permanente, on appelle l' « aval » des productions : aller au-delà d'une diffusion purement formelle, mobiliser des alliés, identifier des interlocuteurs cibles, susciter leur réaction (éventuellement publique), etc. L'acteur média est incontournable dans de tels processus ;
- La visibilité vis-à-vis des jeunes ne peut reposer sur les seuls médias. De l'analyse comparative, nous retenons l'intérêt d'au moins un grand événement fédérateur, délocalisé et tournant, combinant plusieurs registres (au moins le festif et le délibératif) et porté avec d'autres acteurs jeunesse. Les G100 et autres stands sur des festivals que le CJCF a pratiqué sont des démarches intéressantes dans le sens desquelles continuer à travailler.

- Renforcer l'adhésion volontaire

- Il s'agit que le Conseil soit davantage porté par ses acteurs que suspendu à son Décret. Pour cela, il serait stimulant de repartir d'une « page blanche » Sur le modèle du Youth Forum, il s'agit de favoriser l'adhésion volontaire des associations et initiatives de jeunes (qu'elles soient reconnues par un décret ou non), en diversifiant les types d'organisations (y compris les conseil communaux de jeunes, les conseils de participation, les AMO, les collectifs non formalisés, les associations sportives, culturelles, communautaires, etc.), mais sur la base d'une Charte qui traduise les missions du CJCF. L'idée serait que cette charte cadre formellement le partenariat de d'acteurs de première ligne qui envoient des jeunes siéger au conseil, intègrent cette participation dans leurs activités de terrain et offrent un soutien aux jeunes délégué.e.s. ;
- Cette idée de charte nous semble la seule voie possible pour le scénario « Assemblée des jeunes associatifs » dans sa version ascendante, mais elle peut aussi être porteuse pour les scénarii de type mobilisation ou le scénario panel ;
- Le CJCF doit être la voix des jeunes qui sont aux lisières des espaces de participation et non au centre. Pour ce faire, il serait composé de jeunes qui participent à des organisations et mouvements de première ligne, en relation directe avec les jeunes, à l'exclusion des professionnels de la jeunesse et des professionnel.le.s de la politique, donc à l'exclusion de représentant.e.s des (con)fédérations ;
- Pour assurer une véritable dynamique délibérative, les membres du Conseil s'expriment à titre personnel. Ils ne sont pas les représentants des organisations et ne disposent pas de mandat des organisations ;

- Sur le modèle du Youth Forum, avec une commission du Conseil (comité d'adhésion) qui évalue substantiellement (et pas formellement) l'adhésion aux balises de la charte et donne de ce fait l'autorisation d'être membre.

- Clarifier et simplifier les modes d'élection/de désignation des membres du Conseil

- Nous avons plus haut insisté sur la nécessité de n'adopter qu'un seul mode de désignation pour donner au conseil un positionnement fort et clair ;
- Dans les scénarii qui s'appuient sur une charte, les membres ou un pool de candidats membres sont envoyés par les organisations partenaires. Soit ils constituent ensemble une assemblée soit l'assemblée (de taille plus restreinte) est tirée au sort parmi eux ;
- En l'état des ressources qui peuvent y être consacrées, du déficit de notoriété, de représentativité et de légitimité (il y a au mieux autant de candidats que de postes à pourvoir), de l'instrumentalisation dont elles font l'objet, les élections « au suffrage universel » des candidats (et la distinction entre différents statuts de candidats) n'apporteraient actuellement aucune valeur ajoutée. Ou alors elle coûteraient très cher en termes de campagne de communication. Des modalités électives pourraient être réintroduites, de façon complémentaire, dès lors et une fois que le nouveau dispositif aura trouvé ses marques ;
- Des clés de répartition (avec des proportions minimales (40%) ou maximales (60%)) en fonction du genre et de l'âge (les moins de 20 ans, les plus de 20 ans) semblent le minimum pour éviter de trop grands biais (voir le mécanisme a posteriori du ROI du VJR) ;
- On peut aussi imaginer des clefs de répartition pour assurer un équilibre entre les différents types de structures partenaires (à titre d'exemple le Youth Forum prévoit 50% des sièges pour les conseils nationaux et 50% pour les Organisations Internationales de Jeunes). Mais, hormis pour ce qui a été proposé plus haut à propos des jeunes politiques, le signal qui serait par-là envoyé nous semble brouiller les pistes. Un positionnement adéquat du CJCF par lui-même doit facilement permettre de le rendre attractif pour les différents profils d'organisations.
- Sauf si l'on s'en tient à un scénario consociatif descendant, l'obligation de correspondre aux clefs de répartition du « Pacte culturel » peut être écartée. Pour le dire clairement, cela n'a plus de sens de s'en tenir au Pacte culturel, ce qui conduirait à repositionner les confédérations et les clivages partisans comme acteurs clefs des « équilibres ».

Le CJCF redéployé est-il soumis aux équilibres entre courants idéologiques et politiques prévus par le Pacte culturel²² ? Nous n'avons pas ici les compétences en droit institutionnel pour trancher la question mais quelques remarques s'imposent à cet égard.

Le Pacte culturel entend protéger une diversité culturelle et politique telle qu'il l'a clivée en 1972 dans le sillage de la fédéralisation de l'État. Cette vision de la diversité n'est plus celle qui peut donner sens à un CJCF redéployé, c'est-à-dire qui tienne compte de la réalité sociale contemporaine des jeunes, de leurs engagements et de leurs représentations d'eux-mêmes.

Nous invitons donc le législateur, pour mettre en avant les diversités pertinentes, à trouver à cette nouvelle instance, quel que soit le scénario, un statut différent d'une commission d'avis au sens de la législation fédérale, statut auquel les obligations du Pacte culturel doivent s'appliquer scrupuleusement. Sans cela, les acteurs politiques dominants recevront une prime à habiter le nouveau modèle comme ils ont habité l'actuel, au détriment des autres acteurs, ceux justement qui portent la voix des jeunes qui se situent aux lisières des espaces de participation et qui ne sont pas le produit des clivages partisans. Bref, s'il n'est pas possible de trouver un statut alternatif, nous doutons de la possibilité de sortir le CJCF des modèles hérités, dont cette évaluation a bien dû acter l'échec.

- Diversifier les modes de participation

- Complémentairement au fonctionnement « ordinaire », organisation d'un « grand débat » par an, avec large consultation sur des sujets, avec un objectif de coproduction de points de vue qui ne soient pas lissés par un idéal de consensus obligatoire (voir plus haut sur la visibilité). Ceci dote le conseil d'un cercle large de contributeurs ponctuels, et offre une porte d'entrée facile à ceux d'entre eux qui voudraient s'impliquer plus avant ;
- Pour les alumni, pour tout.e jeune intéressé ou curieux, ou pour des candidats non retenus, prévoir un statut de bénévole (en étant attentif à la loi qui encadre le volontariat et les éventuelles obligations légales que cela entraînerait), d'ambassadeur, de membre de commissions ou de groupe de travail ouvert. Cette notion de deuxième cercle semble le meilleur moyen de dynamiser et d'élargir à moyen terme la base de recrutement. Il faudrait cependant que ce deuxième cercle ne soit pas uniquement un « faire-valoir » pour attester de l'élargissement de la base sociale, mais soit une caisse de résonance, de réserve, avec des missions moins opérationnelles mais existantes, et que les méthodes d'animation assurent un impact effectif dans les travaux et décisions du conseil.

²² Voir www.vocabulairepolitique.be/pacte-culturel-3/

- Assurer une qualité de délibération

- La délibération citoyenne ne s'improvise jamais. Le CJCF doit mobiliser toute l'innovation démocratique (méthodologique, en particulier) qui s'est capitalisée en Belgique francophone depuis 20 ans : plaidoyer, animation, prise de décision. Le CJCF doit pour cela acquérir le réflexe de se tourner vers l'extérieur : acteurs jeunesse, acteurs de la participation citoyenne, etc...
- Positionner le CJCF comme laboratoire démocratique
- Lui en laisser les moyens institutionnels par un texte décréteil léger (voir plus haut)
- Ajuster le rôle du secrétariat, voire sa dénomination : dans les réunions, il doit être à la fois neutre sur les contenus et actif sur les méthodes et les formes

- Avoir des formes valorisante de ritualisation et symbolisation

- Les AG ont lieu dans les enceintes des Parlements (CFWB, Wallonie, BXL)
- Médiatisation (voir l'exemple du « Parlement Jeunesse », bien plus performant et motivant, (alors qu'il s'agit d'une structure purement bénévole !)
- Travail et fonction de community management accrue à instaurer pour diffuser/partager auprès des autres acteurs (y compris politiques et media) les réflexions et enclencher dans les pratiques le réflexe consultation ou association du CJCF.

- Assurer une base logistique et un soutien professionnel de qualité

- Préparation des débats, documents préparatoires,
- Site web, intranet
- Formalisation des méthodes de délibération et formation continue des professionnels de l'équipe
- Co-animation des débats par un professionnel de l'animation et un jeune.
- Profil de fonction et clarification des missions de l'équipe de permanents et du mandat du secrétaire général

- Assurer des formes de continuité

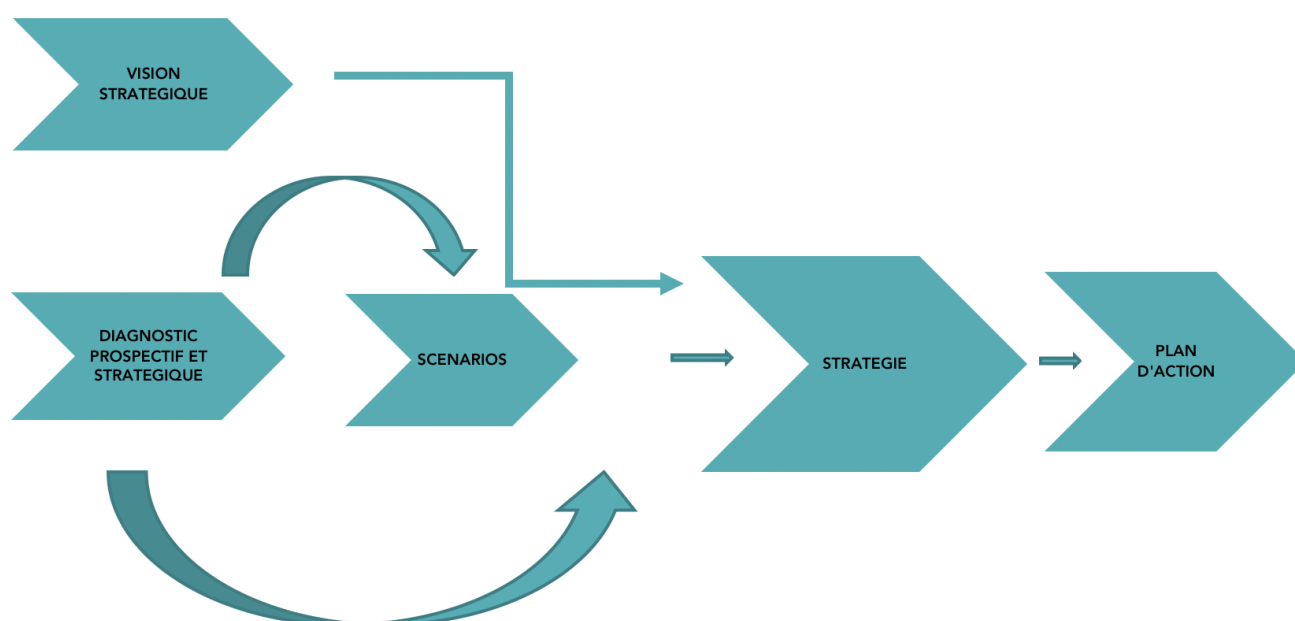
- Renouvellement partiel de l'AG tous les ans
- Plan stratégique pluriannuel (modèle Youth Forum ?) ou thématiques de travail renouvelées tous les 18 mois

Conclusion

En exposant ces différentes options, l'intention est d'ouvrir « l'espace des possibles ». S'agissant d'un processus de nature politique, il n'y a en effet pas réponse univoque et strictement technocratique. S'agissant d'un processus qui ne se décide pas seulement pas décret, mais qui implique l'engagement et l'adhésion d'une pluralité d'acteurs, il importe d'ouvrir les choix, mais également de les argumenter. Un « autre Conseil de la Jeunesse » est possible.

Il revient aux décideurs politiques, Gouvernement et Parlement, de déterminer le ou les scénarii à privilégier, ainsi que la méthodologie et le calendrier d'une éventuelle réforme ou refondation d'un Conseil de la Jeunesse.

109



S'il y a une conviction qui nous semble ressortir de la présente évaluation externe, c'est qu'il y a à la fois nécessité et urgence de redonner à la représentation des jeunes en FWB et un sens et un horizon désirable.

Le fait d'avoir orienté cette mission dans une perspective tombe donc à point : s'il ne s'agit pas nécessairement de repartir d'une page complètement blanche, le moment est venu d'une décision politique qui prenne option pour tel ou tel modèle, tel ou tel scénario – qu'il s'agisse de l'un de ceux évoqués ici ou encore d'un autre, pour autant que ce dernier colle aux 9 points d'attention clé que nous venons de relever.

D'une décision politique, donc, qui écarte les autres modèles, au moins temporairement, et institue un cadre plus propice à l'expérimentation.

Sans cela, pas moyen d'avancer, pas moyen de piloter même le court terme.

Pas moyen non plus – or il y a sans doute une carte à jouer là – de mobiliser les nouveaux élus de l'actuel CJCF pour leur permettre d'amener leur contribution, potentiellement très précieuse, à cet exercice de refondation.

